

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ À

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES RÉGIONALES

PAR

JEANNETTE GIRARD

B.sp. en Sociologie

MOUVEMENT COOPÉRATIF ET EXPLOITATION FORESTIÈRE:

LE CAS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

SEPTEMBRE 1985



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RÉSUMÉ

Ce mémoire de recherche a comme objectif global de décrire et d'analyser les coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

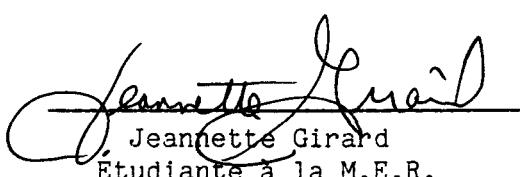
Les premières coopératives forestières de la région ont été mises sur pied à la demande du clergé dans le but de permettre aux Québécois de reprendre le contrôle de leur vie économique et sociale, et de permettre aux cultivateurs de l'époque, d'aller se chercher un revenu d'appoint pour combler un manque à gagner. Par après, ces coopératives sont devenues des partenaires socio-économiques de l'Etat et des outils économiques lui aidant à prendre le contrôle sur le développement et la planification de l'économie québécoise.

Notre étude sera illustrée par la description de trois coopératives forestières, la Coopérative de Sainte-Rose-du-Nord, de Laterrière et de Girardville.

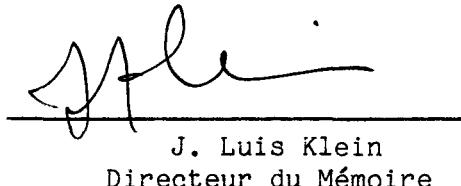
Nous avons utilisé la méthode d'enquête par entrevue. Les interviewés étaient des membres et anciens membres des trois Coopératives étudiées. Ces entrevues enregistrées ont été transcrrites sur près de 800 fiches. Nous avons aussi effectué des enquêtes téléphoniques pour compléter le portrait d'ensemble des coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Notre recherche est divisée en deux parties. La première partie théorique portera sur deux mouvements associationnistes, la coopération et l'autogestion, ainsi que sur l'histoire du mouvement coopératif québécois. Ensuite, les chapitres trois et quatre dresseront un profil du secteur forestier régional ainsi qu'une vue d'ensemble des coopératives forestières de la région. Dans les chapitres cinq, six et sept, nous fournirons une description de trois coopératives forestières de la région, Sainte-Rose- du-Nord, Laterrière et Girardville.

Cette étude nous aidera à cerner la nature et le rôle des coopératives forestières dans le développement régional à partir de trois études de cas. Elles nous permettent de constater que les coopératives forestières servent en quelque sorte à la reprise en main de la terre publique, tout en soutenant les entreprises privées, et à aménager la forêt qui a été victime de la coupe à blanc.



Jeannette Girard
Etudiante à la M.E.R.



J. Luis Klein
Directeur du Mémoire

REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier le fond F.C.A.R. du gouvernement du Québec qui a financé le projet de recherche intitulé "Perspective de développement autonome dans une région périphérique: le cas du Saguenay-Lac-Saint-Jean", dirigé par monsieur Juan-Luis Klein et auquel ce mémoire est rattaché.

Mes remerciements vont aussi aux différents intervenants des coopératives forestières de la région qui ont bien voulu fournir les informations nécessaires à la réalisation de cette recherche; à monsieur Pierre Bernatchez du Ministère de l'Énergie et des Ressources pour sa grande collaboration et patience depuis les débuts de cette étude.

Je ne peux passer sous silence le travail exceptionnel de mon directeur de mémoire, monsieur Juan-Luis Klein, professeur de géographie et directeur de la maîtrise en Études Régionales. Monsieur Klein a fourni un encadrement pédagogique particulier où l'on retrouvait outre le souci scientifique, une patience, une disponibilité, et des précieux conseils qui ont aidé à la production de ce mémoire.

Je tiens à remercier également monsieur Jean-François Moreau, pour les conseils prodigués et l'intérêt qu'il a montré pour notre étude.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES CARTES	ix
INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE: LA COOPÉRATION ET LE MOUVEMENT COOPÉRATIF	5
CHAPITRE I: LA COOPÉRATION ET L'AUTOGESTION	6
1.1 Principes de la coopération et rapports avec l'économie capitaliste	6
1.2 L'autogestion, une forme de prise en main de l'économie . .	11
1.3 La coopérative vers l'autogestion	14
CHAPITRE II: LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU QUÉBEC	19
2.1 Historique du mouvement coopératif	19
2.2 Coopérative de travailleur	26
2.3 Coopérative et développement du capitalisme	29
2.4 La coopérative: une alternative?	30
CONCLUSION	34
DEUXIÈME PARTIE: LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-SAINTE-JEAN: LIMITES ET PERSPECTIVES	37
CHAPITRE III: PROFIL DU SECTEUR FORESTIER RÉGIONAL	38
3.1 Principales caractéristiques de l'exploitation forestière au Saguenay-Lac-Saint-Jean	38
3.2 Formes de propriété forestière	43
3.2.1 Forêt publique	43
3.2.2 Forêt privée	47

	<u>Page</u>
CHAPITRE IV: VUE D'ENSEMBLE DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	49
CHAPITRE V: LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE SAINTE-ROSE-DU-NORD	59
5.1 Genèse de l'expérience	60
5.1.1 Leaders et membres à l'origine	61
5.1.2 Organisme, personne-ressource et premiers objectifs .	61
5.1.3 Premières difficultés rencontrées	62
5.2 Activités de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord	63
5.2.1 Activités et réalisations	63
5.3 Structure et ressources financières de la Coopérative de Sainte-Rose-du-Nord	67
5.3.1 La structure de la Coopérative	67
5.3.2 Le financement de la Coopérative	70
5.4 Organisation du travail des membres	73
5.4.1 Le personnel de l'administration	73
5.4.2 Les travailleurs forestiers	75
5.4.3 Problèmes rencontrés, changements	77
5.4.4 Accidents de travail	79
5.4.5 Perspectives	79
5.5 La Coopérative et les autres organismes de la région	80
5.6 Impact de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord dans son milieu	86
CHAPITRE VI: LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LATERRIÈRE	88
6.1 Genèse de l'expérience	88
6.1.1 Premiers buts et objectifs	89
6.2 Activités de la Coopérative forestière de Laterrière	90
6.2.1 Activités et réalisations	90
6.3 Structure et ressources financières de la Coopérative	95
6.3.1 La structure de la Coopérative	95
6.3.2 Le financement de la Coopérative	98

	<u>Page</u>
6.4 Organisation du travail des membres	100
6.4.1 Le personnel de l'administration	100
6.4.2 Les travailleurs forestiers	100
6.4.3 Les travailleurs de la scierie	102
6.4.4 Les autres travailleurs	102
6.4.5 Accidents de travail	103
6.4.6 Perspectives	103
6.5 La Coopérative et les autres organismes de la région	104
6.6 Impact de la Coopérative forestière de Laterrière dans son milieu	109
CHAPITRE VII: LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE GIRARDVILLE	111
7.1 Genèse de l'expérience	111
7.1.1 Leaders et membres à l'origine	111
7.1.2 Premières personnes-ressources	112
7.1.3 Buts et objectifs à l'origine	112
7.1.4 Premières difficultés rencontrées	113
7.2 Activités de la Coopérative forestière de Girardville	115
7.2.1 Activités et réalisations	115
7.3 Structure et ressources financières de la Coopérative forestière de Girardville	117
7.3.1 La structure de la Coopérative	117
7.3.2 Le financement de la Coopérative	119
7.4 Organisation du travail des membres	123
7.4.1 Le personnel de l'administration	123
7.4.2 Les travailleurs forestiers	123
7.4.3 Les autres travailleurs	125
7.4.4 Perspectives	125
7.5 La Coopérative et les autres organismes de la région	126
7.6 Impact de la Coopérative forestière de Girardville	130
CONCLUSION	131
CONCLUSION GÉNÉRALE	136
ANNEXE 1: LISTE DES ENTREVUES	145
ANNEXE 2: SCHÉMA D'ENTREVUE	147
BIBLIOGRAPHIE	158

LISTE DES TABLEAUX

		<u>Page</u>
TABLEAU 1	formes de propriété et tenures, superficie et pourcentage du secteur forestier de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (1984)	45
TABLEAU 2	date d'incorporation, nombre de membres, variation des coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean	50
TABLEAU 3	actif, chiffre d'affaires, production et nombre de salariés des coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean	52
TABLEAU 4	type et localisation des activités des coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean	53
TABLEAU 5	compagnies acheteuses des produits des coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean et leur localisation	56
TABLEAU 6	travailleurs de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord selon les secteurs d'activités, 1983-1984	74
TABLEAU 7	la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord et ses rapports avec d'autres organismes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1984	81
TABLEAU 8	quotas pour la coupe de bois de la Coopérative forestière de Laterrière, 1983	93
TABLEAU 9	travailleurs de la Coopérative forestière de Laterrière selon les secteurs d'activités, 1983-1984	93
TABLEAU 10	la Coopérative forestière de Laterrière et ses rapports avec d'autres organismes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1984	105
TABLEAU 11	travailleurs de la Coopérative forestière de Girardville selon les secteurs d'activités, 1983-1984	124
TABLEAU 12	la Coopérative forestière de Girardville et ses rapports avec d'autres organismes de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 1984	127

LISTE DES FIGURES

		<u>Page</u>
FIGURE 1	organigramme de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 1983-1984	69
FIGURE 2	organigramme de la Coopérative forestière de Laterrière, 1983-1984	96
FIGURE 3	organigramme de la Coopérative forestière de Girardville, 1983-1984	118

LISTE DES CARTES

	<u>Page</u>
CARTE 1	39
CARTE 2	44
CARTE 3	55

Saguenay-Lac-Saint-Jean 02, les zones de végétation forestière

Saguenay-Lac-Saint-Jean 02, tenure et administration des forêts

Saguenay-Lac-Saint-Jean 02, les activités des coopératives forestières

INTRODUCTION

Au plan socio-économique, le secteur forestier a toujours eu une place très importante dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Québec.

Avant la colonisation, la région était presqu'entièrement recouverte de forêt. Les Indiens exploitaient la forêt tout en chassant, pêchant, construisant des abris, etc., pour vivre.

Avec l'arrivée des Blancs sont apparus les marchands de bois, les Sociétés, et les Compagnies forestières. Qui ne connaît pas la Société des vingt-et-un¹, Price, McLeod, Scott, Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, Consolidated Bathurst, Domtar, etc... Le bois a d'abord été coupé et exporté, et ensuite transformé sur place avec les scieries, les usines de pâte et papier, de contre-plaqué, etc...

Depuis déjà plusieurs décennies, la grande entreprise a pris la relève de l'exploitation forestière jouant ainsi un rôle important dans le développement régional. Mais en même temps, nous retrouvons des petits exploitants tout aussi importants. Parmi eux se distinguent les coopératives.

1. Pour plus de détails concernant les premiers exploitants des forêts du Saguenay-Lac-Saint-Jean, vous pourrez vous référer à Pierre-Yves Pépin, Le royaume du Saguenay en 1968, Ministère de l'Expansion Économique Régionale, recherche effectuée à la requête de la direction générale du développement rural, Ottawa, 1969, 435 pages.

Cette recherche porte sur la description et l'analyse des coopératives forestières de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle aidera à définir et à saisir la nature des coopératives forestières et leur rôle dans le développement régional. À ce sujet, signalons que même si le développement régional n'est pas abordé de façon explicite, il demeure la toile de fond de cette recherche.

Nous avons divisé notre recherche en deux volets. Dans la première partie, nous étudions les principales caractéristiques de deux mouvements associationnistes, la coopération et l'autogestion, tout en examinant l'histoire du mouvement coopératif au Québec.

La deuxième partie porte sur les coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean et plus particulièrement sur trois coopératives. D'abord, nous fournissons un portrait physique et historique de la région. Ensuite, nous présentons une vue d'ensemble de toutes les coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Enfin, nous décrivons trois coopératives forestières en nous arrêtant sur les débuts, les activités, le fonctionnement-structure et le rapport avec l'État et avec d'autres organismes de la région.

Méthodologie

La méthodologie de l'étude empirique a été celle de l'enquête par entrevue auprès de membres et anciens membres des Coopératives forestières de Sainte-Rose-du-Nord, Laterrière et Girardville. Ces enquêtes enregistrées sur bande magnétique ont été effectuées entre le

13 juin et le 3 juillet 1984. Les entrevues ont duré en moyenne une heure et quinze minutes et ont été transcrrites sur près de 800 fiches. Nous avons aussi consulté différents documents mis à notre disposition par ces trois coopératives.

Soulignons aussi que tout au long de cette démarche de recherche, nous avons consulté différents intervenants dans le secteur forestier régional, notamment, M. Pierre Bernatchez du Ministère de l'Énergie et des Ressources, M. Fernand Emond du Comité Consultatif des Coopératives Forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean, M. Rémi Grenon de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord. Ceux-ci ont bien voulu d'ailleurs mettre certains documents à notre disposition.

Cette méthode empirique utilisée lors de la recherche a nécessité plusieurs étapes de travail.

Dans un premier temps, nous avons structuré notre schéma d'entrevue à partir du modèle utilisé par Dionne, H. et autres, dans Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural,¹ en l'adaptant à notre sujet.

Les entrevues ont été enregistrées au siège social de chaque coopérative étudiée, c'est-à-dire à Sainte-Rose-du-Nord, Laterrière, et Girardville. Notons que ces entrevues ont été validées ultérieurement par ces mêmes personnes-ressources.

1. Cette étude a été réalisée à Rimouski, février 1983. Ce schéma d'entrevue a servi pour trois études de cas, le Jal, la Société d'exploitation des ressources de la vallée et le Groupement forestier et agricole Taché.

Des entrevues téléphoniques ont été effectuées auprès de toutes les coopératives forestières de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin d'obtenir les informations nécessaires pour structurer une vue d'ensemble.

PREMIÈRE PARTIE

LA COOPÉRATION ET LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

CHAPITRE I

LA COOPÉRATION ET L'AUTOGESTION

Ce chapitre a comme objectif de fournir les caractéristiques principales de deux formes d'association susceptibles d'être établies dans notre système économique: la coopération et l'autogestion. Dans un premier temps, nous parlerons des principes de la coopération et ses rapports avec l'économie capitaliste. Ensuite, nous définirons l'autogestion, qui est en quelque sorte, une forme de prise en main de l'économie. Finalement, nous verrons quels sont les traits qui les différencient et par quel processus la coopération peut se transformer en autogestion.

1.1 Principes de la coopération et rapports avec l'économie capitaliste

Il existe une grande variété de coopératives mais elles ont quand même certains principes en commun. Ainsi, Hurtubise (1983 : 120) distingue sept principes coopératifs adoptés par "l'Alliance Coopérative Internationale" et repris dans la nouvelle loi québécoise sur les coopératives (loi 56, adoptée en juin 1980). On consacre dans ces documents que:

1. La personne doit pouvoir adhérer librement et volontairement à la coopérative;

2. les membres doivent être égaux (un membre, une voix), peu importe le nombre de parts sociales détenues;
3. il doit y avoir une limitation de l'intérêt sur le capital social;
4. les surplus doivent aller à la réserve générale ou être payés en ristournes aux membres;
5. on ne peut diviser la réserve générale entre les membres de la coopérative même si celle-ci est dissoute;
6. il faut pratiquer l'enseignement et la formation aux membres;
7. il faut développer la coopération entre les coopératives.

Il y a deux traits qui caractérisent la coopérative: premièrement, celle-ci collabore à décentraliser les activités de l'économie; deuxièmement, la propriété de cette forme d'entreprise est partagée¹ (Rouleau, 1982 : 9).

On peut ajouter d'autres principes à ceux déjà mentionnés (Dumas, 1983 : 61). Pratiqués par certaines coopératives en particulier, il s'agit:

1. Ce sont tous les membres de la coopérative qui en sont propriétaires en détenant des parts sociales. Cette forme d'entreprise ne peut pas être la propriété d'une seule personne ou bien d'un certain nombre de membres seulement.

1. de l'exclusivisme, où ce ne sont que les membres ou usagers qui ont droit aux services que la coopérative offre; exemple, la coopérative agricole française ou bien quelques coopératives de consommation;
2. de la spécialisation, où la coopérative restreint son activité à un seul domaine ou bien n'admet que des sociétaires exerçant le même métier;
3. de la neutralité politique, religieuse des adhérents;
4. de la répartition équitable des recettes et des charges pour la coopérative de consommation, c'est-à-dire que le prix à l'unité est identique pour les acheteurs indépendamment de la quantité vendue.

Soulignons qu'on ne respecte pas toujours ces principes coopératifs dans le système capitaliste. Les coopératives ont été créées pour réagir aux excès de ce système, et pour fonctionner aussi à l'intérieur de ce même système. Or, elles n'ont pas été capables de se substituer à celui-ci. Bien au contraire, le mouvement coopératif dans son ensemble a subi des influences plus ou moins grandes de la part du système capitaliste d'où une distinction entre deux catégories de coopératives (Dumas, 1983 : 61).

La première catégorie, "entreprises avec activités différentes", concerne les coopératives adaptées au système capitaliste. Elles poursuivent le profit et participent à la concurrence, c'est-à-dire qu'elles ont le fonctionnement et le comportement des entreprises capitalistes.

La deuxième catégorie comprend les organisations qui respectent les principes coopératifs depuis leur mise sur pied. Elles sont appelées "coopératives pures". Malgré tout, les coopératives doivent faire face à la concurrence qui prévaut dans le système capitaliste nonobstant deux types de conséquences: la disparition ou bien vivre difficilement. La plupart des coopératives ouvrières de production connaissent cette situation. Elles sont demeurées de petites entreprises avec très peu de budget, et un développement faible.

Les coopératives pures sont considérées comme marginales pour différentes raisons. Premièrement, elles ne sont pas entièrement incorporées au système capitaliste; deuxièmement, elles sont restées accrochées à des doctrines que certains considèrent dépassées; troisièmement, elles sont en opposition plus ou moins intense avec l'économie capitaliste; quatrièmement, leur capital est peu élevé; cinquièmement, l'obtention de crédit est difficile; sixièmement, les secteurs où elles peuvent évoluer sont limités. En somme, confrontées au capitalisme, elles véhiculent l'idéal autogestionnaire tant et aussi longtemps qu'elles ne cèdent pas aux exigences de l'économie capitaliste.

L'entreprise coopérative a des liens et des différences avec l'entreprise capitaliste. Ses liens relèvent du fait qu'elle est asservie à un marché qui n'est pas coopératif. Mais ses différences découlent de son appartenance à un groupe et à sa mise sur pied pour l'utilité et la satisfaction de besoins collectifs et non pour l'accumulation de profits.

L'entreprise coopérative se distingue des autres formes d'organisation économique (entreprises étatiques, publiques, privées) par trois caractéristiques:

1. tous les membres participent à la propriété; ils jouent ainsi un double rôle, propriétaire - usager;
2. les membres participent au pouvoir, dans le sens qu'ils s'occupent de la gestion, du contrôle et de l'orientation de l'entreprise;
3. les surplus sont distribués aux membres proportionnellement selon l'utilisation des services et du type de coopérative.

Les membres peuvent être soit consommateurs ou producteurs.

Dumas (1983 : 60) signale quatre grands types de coopératives. Le premier type, la coopérative d'usagers de services (habitation, consommation, etc...) où le groupement fournit des services à ses membres. Le deuxième type, la coopérative de production, est un regroupement de travailleurs exerçant leur métier ensemble (production agricole, de services, industrielle). Le troisième type est la coopérative d'entrepreneurs individuels où les entrepreneurs sont regroupés pour exercer ensemble quelques fonctions liées au secteur de leur établissement (pêche, agriculture, artisanat, etc...).

Le quatrième type, la coopérative d'épargne, de crédit ou d'assurance, est plus ou moins lié aux autres catégories (crédit agricole,

maritime, etc...). On peut ajouter un cinquième type, la coopérative de développement qui regroupe des citoyens de différentes couches sociales dans le but de développer et gérer les ressources du milieu en montant des projets qu'elle administre et qui deviendront peu à peu indépendants et pris en charge par les gens du milieu. La coopérative de développement sert en quelque sorte de "société-mère" provoquant le développement des ressources de façon diversifiée (Dionne, H. et autres, 1983). Ces types de coopératives sont compris dans les deux catégories nommées précédemment (entreprises avec activités différentes et coopératives pures).

1.2 L'autogestion, une forme de prise en main de l'économie

Quand on parle d'autogestion, on peut parler d'entreprise autogérée ou bien de société autogestionnaire. Vanek (1970)¹ a défini l'entreprise autogérée à partir des principes suivants:

a) seule la main-d'oeuvre de l'entreprise prend part aux décisions la concernant, il n'y a pas d'influence venant de l'extérieur. Ceci n'empêche pas qu'elle soit assujettie aux lois, aux politiques économiques, à la fiscalité, etc... Vanek insiste sur le fait que cette forme de contrôle est l'aspect le plus important de l'entreprise autogérée. Les entreprises autogérées ont certaines règles de base en commun; mais en ce qui concerne l'organisation démocratique, les processus de décision et de contrôle, ils ne peuvent être

1. Cité par Steinherr, A., La théorie économique de l'autogestion: un aperçu général, Annales de l'économie publique sociale et coopérative, n° 2, avril-juin 1978, pp. 85 à 107.

précisés d'avance, car ceci dépend de l'ensemble des circonstances qui entourent la formation de l'entreprise.

- b) Le personnel ne doit pas devenir propriétaire du patrimoine de l'entreprise parce que le contrôle ne doit pas dépendre de la propriété mais de la participation. Ensuite, le travailleur doit avoir le droit de gestion sur le patrimoine et le droit de perception du revenu net. Le vote doit être assuré par les travailleurs et d'autres personnes ne travaillant pas dans l'entreprise.
- c) Le salaire doit être partagé en fonction des qualifications et de la responsabilité du travailleur. Il ne sera pas nécessairement égalitaire.
- d) Les travailleurs doivent pouvoir choisir librement l'endroit et le secteur où ils veulent travailler.

La formule autogérée aspire donc à la participation des travailleurs à la production et au fonctionnement de l'entreprise.

Les problèmes rencontrés pour la formation et le fonctionnement d'une entreprise autogérée sont de trois ordres. D'abord, il est très difficile d'avoir du financement au début. Les cours donnés en gestion, comptabilité, etc... ne sont pas adéquats pour les besoins d'une collectivité. Ensuite, il est nécessaire d'apprendre le travail en équipe, le respect entre les membres, etc... le problème du partage de ce pouvoir autogéré entre les groupes distincts qui ont des rapports avec l'entreprise autogérée se pose (communauté, village, etc...) (Fortin, 1980 : 153).

L'autogestion concerne la gestion, le pouvoir et les décisions dans l'entreprise. Or, selon certains auteurs, Fortin (1980), Rioux (1980), Dumas (1983), Rosanvallon (1980), Alsène (1982), l'autogestion peut concerner la société toute entière. Elle peut être vue comme un mode de vie, un projet de société. Cela impliquerait cependant les conditions suivantes:

- a) la modification de la vie journalière; la population doit reprendre en main sa vie de tous les jours et son avenir;
- b) l'appropriation par les travailleurs et citoyens des moyens de pouvoir (connaissances, information, formation, etc...); le rôle de l'expert est remis en question;
- c) la récupération par la population du pouvoir sur sa vie, son territoire, son emploi;
- d) l'extension des changements à toutes les facettes de l'activité de l'être humain: politique, production, social, consommation, etc...;
- e) la participation de la collectivité à toutes les décisions concernant son entourage immédiat et la société où elle vit, que ce soit pour la production, la culture, la consommation, l'environnement, etc...;
- f) l'autonomie de la société civile face à l'Etat;

- g) l'entrepreneurship est repris par la main-d'œuvre elle-même, collectivement, ou bien par l'entremise de délégués élus;
- h) la redéfinition des droits des collectivités afin d'avoir un partage entre les différentes instances impliquées (région, État, collectivité, section);
- i) le développement d'une nouvelle technologie parce que celle en vigueur est faite par et pour une société industrielle, capitaliste. Cette nouvelle technologie doit fournir des outils adéquats pour des collectifs de travail de dimension humaine limitée. "Cette idée d'inversion de la technologie apparaît donc comme la clef du projet de société autogestionnaire prôné par Rosanvallon, en ce qui concerne l'autogestion dans le monde de la production". (Alsène, 1982 : 175).

Rosanvallon (1980 : 143) mentionne que:

"Historiquement, l'aspiration autogestionnaire a été ambiguë, à la fois compensateur et perspective sociale globale... En tant qu'elle exprime des luttes sociales, l'autogestion a une dimension "antigestionnaire": elle est une critique active des systèmes hiérarchiques, technocratiques et bureaucratiques, bref de l'hétérogestion"

1.3 La coopérative vers l'autogestion

L'autogestion et la coopération ne sont au fond que deux aspects du grand projet associationniste (Dumas, 1983 : 63). Ainsi, l'autogestion serait en quelque sorte le deuxième souffle de la coopération. Les adeptes de l'autogestion et de la coopération ont un même but: surpasser

le capitalisme qui domine actuellement. Les objectifs sont de créer une démocratie où le capital n'est plus source d'autorité et où il y a la participation de chacun à toutes les décisions économiques.

Il existe cependant entre autogestion et coopération une différence fondamentale. Dans la forme coopérative, le contrôle est exercé par les employés parce qu'ils sont propriétaires. Dans l'autogestion, c'est le contrôle, la gestion qui sont mis en évidence et la propriété du capital n'est pas importante. Aussi, la forme coopérative peut être une forme capitaliste de propriété alors que la forme autogestionnaire ne peut que la mettre en cause.

Les différences entre la coopération et l'autogestion telles que vues par Pestieau et Quaden (1978 : 82) peuvent se schématiser de la façon suivante:

COOPÉRATION:

- Mouvement plus ancien qui a déjà certaines réalisations derrière lui, et des écrits doctrinaux;
- ce qui est réalisé est plus ou moins rapproché de l'idéal des créateurs de ce mouvement;

AUTOGESTION:

- Mouvement récent
- en projet;
- Il y a très peu de réalisations dans ce mouvement; on parle surtout du Pérou et de la Yougoslavie;
- en Occident, le mouvement progresse mais reste quelque peu vague, incertain;

COOPÉRATION:

- ce sont surtout les coopératives de services ou de consommation qui sont développées. Les coopératives de production sont encore très peu développées;

AUTOGESTION:

- "Selon une enquête, la conception que l'opinion publique se fait de l'autogestion varie en réalité de la simple participation du personnel au choix des horaires et des cadences à la participation aux véritables décisions de gestion. L'idée que le grand public a de l'autogestion est donc souvent fort éloignée de la conception messianique à la limite de certains militants politiques et syndicaux qui voient en elle tout à la fois une technique de changement social et un objectif de société".

Selon Vanek (1975)¹, on peut classer une entreprise ou une organisation économique selon deux critères: le contrôle et la propriété du capital. Voyons comment cet auteur a classé l'entreprise autogérée et la coopérative de production:

ENTREPRISE AUTOGÉRÉE: - contrôle et gestion personnel de l'entreprise
 - propriété nation, État, syndicat, individu, etc...

COOPÉRATIVE DE PRODUCTION: - contrôle et gestion membres de l'entreprise parce qu'ils en sont les propriétaires
 - propriété les membres

1. Cité par Steinherr, A., La théorie économique de l'autogestion: un aperçu général, Annales de l'économie publique sociale et coopérative, n° 2, avril-juin 1978, pp. 85 à 107.

Dans une entreprise autogérée, le contrôle et la gestion sont assumés par le personnel de l'entreprise selon le principe un membre, un vote, indépendamment du type de propriété. Dans une coopérative de production, le contrôle et la gestion sont assumés par les employés parce qu'ils en sont aussi les propriétaires (un membre, un vote).

Il en découle que pour se diriger vers l'autogestion, le mouvement coopératif devrait transformer trois de ses aspects:

a) la propriété du capital social

- les membres de la coopérative devraient se départir des parts sociales acquises parce que la propriété doit être sociale, collective. Aussi, la société devrait devenir propriétaire de ce capital; la gestion et la jouissance devraient être confiées à la collectivité des travailleurs.

b) Le statut du travailleur

- tous les travailleurs de l'entreprise, cadres, ouvriers, coopérateurs ou non, devraient avoir le même statut et le même pouvoir de décision.

c) La participation

- les objectifs sociaux ne devraient pas concerner seulement l'entreprise mais la société, qu'elle soit nationale, régionale, locale...

Ainsi, comme le souligne Dumas (1983 : 66):

"Le projet autogestionnaire peut s'appuyer sur le mouvement coopératif existant, en l'animant et lui donnant les inspirations et les prolongements que commandent les principes de l'autogestion, notamment au niveau de la socialisation des moyens de production et de la planification démocratique".

En résumé, ces deux formes de coopération, la coopérative et l'autogestion, font partie d'un même projet associationniste mais ils se différencient. Dans l'entreprise coopérative et autogérée, le contrôle et la gestion sont assumés par les membres. Ces deux aspects sont même les plus importants pour l'entreprise autogérée. Par ailleurs, dans l'entreprise coopérative, ce sont les membres qui ont la propriété du capital tandis que dans celle autogérée, cet aspect n'est pas important, donc l'État, les syndicats ou d'autres peuvent en être les propriétaires. La coopération est un mouvement ancien et connu comparativement à l'autogestion qui est récente et peu connue. En plus, l'autogestion peut être un projet de société.

Il est important donc de pousser plus loin cette recherche afin de voir jusqu'à quel point l'autogestion a fait sa marque au Québec. Mais pour le moment, nous nous attarderons plus précisément au mouvement coopératif, ce qui fera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU QUÉBEC

Nous allons présenter quelques particularités du mouvement coopératif québécois. Ainsi, nous nous attarderons à l'historique de ce mouvement, à la coopérative de travailleurs, à la relation entre la coopération et le développement du capitalisme et enfin, à la coopération en tant qu'alternative.

2.1 Historique du mouvement coopératif

Selon Daneau (1973), le mouvement coopératif s'est développé parmi différentes idéologies¹. Il les appelle "idées-forces" et se demande jusqu'à quel point ces idées ont influencé et marqué le développement des coopératives plus anciennes qui sont aussi les plus développées aujourd'hui².

-
1. Une étude intéressante sur les idéologies du Québec a été effectuée par Denis Monière, Le Développement des idéologies au Québec, Montréal, 1977, 381 pp.
 2. En effet, si on jette un coup d'oeil sur l'histoire du mouvement coopératif au Québec, on s'aperçoit que les plus anciennes coopératives correspondent aux coopératives les plus développées aujourd'hui. Ainsi, ce sont les coopératives dans le milieu des assurances ("Artisans Coop-Vie"), de l'épargne et le crédit (Caisse Populaire Desjardins), de la production agricole (Agropur), de la pêche (Pêcheurs Unis), de la forêt (Les coopératives forestières dans chaque région du Québec), de la consommation (Cooprix). Pour plus de détails, on peut se référer à Proulx, Jacques, "Le développement de l'économie coopérative au Québec", CIRIEC Canadien, Volume 4, numéro 1, janvier - juin 1971, pp. 1-62, et Minguy-Dechêne, Claire, La

Les premiers mouvements coopératifs du Québec sont apparus au milieu du 19ième siècle. Il s'agit des "Mutuelles d'Assurances Incendie" en 1852 et des "Sociétés de Secours Mutuels" de 1864 à 1872. Ces deux organisations s'appliquent plus à l'assurance sur la vie qu'à l'assurance pour les dommages. Signalons que c'était surtout les côtés fraternité et entraide qui primaient, le côté assurance passant en second. Plusieurs organismes de ce type apparaissent à cette époque, ayant comme caractéristique commune, la fraternité et le partage.

À cette époque, le Québec constitue une société essentiellement rurale où l'agriculture domine. Cette société est influencée par la paroisse qui est elle-même dominée par le clergé (Minguy-Dechêne, 1982). L'agriculture est de type autosuffisant ayant peu d'échanges avec l'extérieur.

D'autres coopératives ont fait leur apparition à la fin du 19ième siècle. Par exemple, la Caisse Populaire est apparue en 1899, promue par Alphonse Desjardins. Ce projet visait aussi l'entraide mais avec de l'argent, complétant et dépassant ainsi le travail de la paroisse comme organisation; l'individu pouvait épargner selon ses moyens, pour ses intérêts particuliers tout en pouvant servir la collectivité et avoir l'appui des autres membres. Cette organisation a soutenu plusieurs institutions du milieu (religieux, social, éducationnel) en créant "une source de crédit et un pouvoir d'emprunt" (Monière, 1977 : 275).

croissance du mouvement coopératif et le développement socio-économique du Québec. Programme de session intensive donnée dans le cadre de L'ENAP, 1982, document interne, 33 pages.

Les idées-forces de cette période étaient celles d'institution locale, d'entraide, de charité chrétienne, et de la paroisse¹ comme institution.

Au tournant du siècle, la société rurale était encore dominante, mais elle était mieux organisée et commençait à se moderniser. Les échanges entre ruraux et urbains s'accentuent. Certaines villes comme Montréal, Québec et Trois-Rivières, se développent et deviennent par le fait même des marchés et lieux d'échanges importants. Les idées de nationalisme et d'économie commencent à se développer et s'ajoutent ainsi à l'idée de religion qui dominait.

Les coopératives agricoles sont apparues vers la même période². Les cultivateurs avaient quelques problèmes causés par l'industrialisation de l'agriculture. Le gouvernement encourageait les cultivateurs à créer des associations et des coopératives pour prolonger la ferme et permettre de transformer et assembler les produits pour le marché.

Ces coopératives furent très critiquées, car on les dénonçait comme étant différentes de la mentalité des agriculteurs. On les accusait

-
1. Comme on l'a déjà souligné, la paroisse, dominée par le clergé a beaucoup influencé la société rurale. "La Caisse Populaire d'ailleurs est à l'origine rurale et paroissiale" comme le souligne J. Besner et L.-C. Bertrand dans "Les Caisses Populaires Desjardins" Action Nationale, Vol. 62, n° 6 (fév. 73), pp. 459-471.
 2. C'est l'abbé J.A.B. Allaire qui fonde la première coopérative agricole en 1903 à Adamsville. Pour plus de détails à ce sujet on peut se référer à Claude Beauchamp, Les pionniers des coopératives agricoles et forestières, entrevue passée à Radio-Canada, La Société, Service de transcriptions et dérivés de la radio, Montréal, 1984, 10 pages.

d'outils économiques et sans "soutien idéologique du milieu" (Daneau, 1973 : 94). Les coopératives agricoles ont donc progressé dans une période de crise qui s'est développée sur une période de près de trente ans. Jusqu'à tout récemment encore, elles étaient imprégnées des idées de ruralisme, d'agriculturisme et de catholicisme, idées-forces comme on l'a vu, ayant dominé pendant très longtemps au Québec.

Les autres types de coopératives sont apparus pour la plupart lors de la grande crise économique des années '30 et des décennies suivantes.

Dans le secteur de la pêche et de la forêt¹, que l'on appelle secteur de production, les aspects professionnels et économiques étaient évidents dès le début des coopératives. En effet, les coopératives étaient un moyen pour les travailleurs de se prendre en main, de pouvoir gagner leur vie et d'améliorer leur situation. Les coopératives forestières sont nées lorsque le catholicisme, le ruralisme et l'agriculturisme étaient encore les idées-forces qui prédominaient. Cependant, ces idées ont cédé la place à des idées d'ordre économique.

Entre les années '30 et la fin de la deuxième guerre mondiale, "les élites, tant religieuses que politiques ou intellectuelles, s'entendent pour proposer la coopération comme une solution aux problèmes

1. Voir à ce sujet un document intéressant produit par Jean-Marie Couët, Les coopératives forestières au Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, 19 février 1982, 23 pages.

économiques découlant de la crise et à la dégradation sociale découlant du capitalisme. En outre, vues sous un angle nationaliste, les coopératives apparaissent comme un moyen d'affranchissement des Québécois et un instrument pour leur reprise en main" (Minguy-Dechêne, 1982 : 46).

Dans le secteur de la consommation, il y a eu deux mouvements convergents. Différents au départ ils se sont fusionnés par la suite, donnant forme ainsi au mouvement actuel.

Le premier mouvement a subi des influences du "nationalisme économique" véhiculé lors de la grande crise de 1930. Ce nationalisme présentait la coopérative comme étant une formule privilégiée permettant aux Canadiens-français de reprendre le pouvoir sur l'économie sociale.

Le deuxième a subi des influences du mouvement d'Antigonish¹ (esprit, objectifs, méthodes). La coopérative était la méthode d'émancipation économique.

1. Le mouvement d'Antigonish est composé d'une philosophie centrale où gravitent six niveaux interreliés: selon le résumé qu'en fait Laflamme (1980 : 47-50), en voici les principaux buts:

- Philosophie centrale: celle-ci consiste "en une vie abondante et équilibrée pour tous et chacun. Ce processus d'évolution graduelle de l'homme se réalise par un épanouissement progressif en regard des six niveaux suivants:

- 1- spirituel-moral, valeurs spirituelles et morales;
- 2- psychologique, attitudes, motivation et personnalité;
- 3- socio-culturel, développement communautaire et culturel;
- 4- économique, bien-être et indépendances économiques;
- 5- politique, liberté et démocratie politique;
- 6- éducatif, connaissances, aptitudes et informations."

On voit apparaître la première coopérative d'habitation en 1941 à Asbestos¹. Ensuite, les premières coopératives d'étudiants dans les années '40.

À partir de 1960² jusqu'à nos jours, l'État joue un rôle de plus en plus actif dans la promotion du mouvement coopératif. En effet, l'État veut jouer le rôle de leader dans le développement et planifier l'économie du Québec.

Les années '70 apportent la mise sur pied de coopératives dans de nouveaux secteurs ou sous des formes nouvelles (coopératives funéraires, garderies coopératives, coopératives d'artisanat, coopératives ouvrières de production, coopératives autochtones du Nouveau-Québec, et associations coopératives d'économie familiale).

"Sommairement, le mouvement d'Antigonish postule: la primauté de l'homme, une réforme socio-culturelle via l'éducation des masses, une éducation à travers des groupes d'action, une réforme sociale au moyen de changements dans les institutions et une vie complète et abondante pour tous les individus comme finalité ultime".

Pour plus de détails vous pouvez consulter Alexander Fraser Laidlaw, The Campus and the Community, The global impact of the Antigonish Movement, Montréal, Harvest House Limited, 1961, 173 pages.

1. Comme le souligne Angers (1974 : 136), "c'est le problème de l'habitation qui est devenu, pendant la guerre, l'objet principal des préoccupations populaires; et tout naturellement c'est vers lui que se sont tournées les préoccupations du mouvement coopératif".
2. Il ne faut pas oublier que 1960 est marqué par le début de la révolution tranquille, le début d'un changement sur tous les plans au Québec (social, culturel, politique, etc.). Comme le souligne Monière (1977 : 320) "on passe du 'respect des traditions' au 'défi du progrès'".

Pendant cette période, "le gouvernement du Québec prend les engagements les plus fermes à l'égard des coopératives" (Minguy-Dechêne, 1982 : 56)¹. La Société de Développement Coopératif² (S.D.C.) est mise sur pied en 1977, et il y a une Conférence socio-économique sur la coopération en février 1980.

Ensuite, dans les années '80, on parle de virage coopératif au Québec³, avec les Groupes de Gestion Coopérative et Communautaire (G.G.C.C.) sous l'initiative de la Direction des Coopératives du Ministère des Institutions Financières et Coopératives (M.I.F.C.). Le but est de "promouvoir l'idée coopérative et l'implantation de coopératives ouvrières de production en région" (Journal Ensemble, 1983 : 43).

Ils sont formés de quatre personnes et existent dans trois régions-pilotes: le Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), l'Outaouais (07) et

-
1. Marie-Agnès Thellier mentionne à ce sujet que "le mouvement coopératif est devenu un intervenant majeur" un partenaire de l'État, au même titre que les syndicats et le patronat, dans Coops et Etat: enfin partenaires? Possibles, Vol. 5, n° 2, 1981, pp. 49 à 58.
 2. La Société de Développement Coopératif est une "société mixte", "point de rencontre et instrument privilégié du gouvernement et du mouvement coopératif, a pour mandat de fournir aux coopératives l'aide nécessaire pour pallier à leurs difficultés de financement et certaines faiblesses de gestion. En outre, elle a une mission de développement, en particulier dans les secteurs qui lui ont été définis comme prioritaires: consommation, habitation, forêt et agro-alimentaire". (Minguy-Dechêne, 1982 : 56).
 3. Marcel Laflamme pour sa part parle d'une "phase d'innovation sociale". Selon lui, "le mouvement coopératif pourrait être le fer de lance pour dynamiser, orienter ces changements sociaux-là, plus conformes disons, à une économie plus conforme au service des personnes" dans Vers une nouvelle étape de l'histoire de la coopération, entrevue passée à Radio-Canada, La Société, Service des transcriptions et dérivés de la radio, Montréal, 1984, page 3.

Québec (03). Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, c'est le "Laboratoire d'études économiques et régionales" qui en est responsable, en parrainant quatre groupes de G.G.C.C. où oeuvrent dix-sept personnes. Leur rôle est de "sensibiliser les populations régionales au virage coopératif; plus précisément les chômeurs, les assistés sociaux, pour qu'ils créent leur entreprise" (Journal Ensemble, 1983 : 43).

2.2 Coopérative de travailleur

Ce type de coopérative englobe la coopérative de production et/ou la coopérative ouvrière de production¹ et toutes les organisations assimilables aux coopératives de travail.

Comme le souligne Cameron (1984 : 4), "les coopératives de travailleurs sont tellement diversifiées et elles sont actives dans tant de domaines différents, qu'il est toujours difficile de les classifier et, plus encore, d'en tracer un profil type". Ces coopératives peuvent avoir quelques membres ou bien des centaines, et peuvent oeuvrer dans des secteurs traditionnels ou dans des secteurs à technologies très avancées.

Les membres ont quand même certaines caractéristiques en commun:

- a) ils sont des travailleurs;

1. Pour plus d'explications sur les coopératives ouvrières de production, se référer à Daniele Demoustier, Les coopératives ouvrières de production, Éditions La Découverte, Paris, 1984, 126 pages.

- b) ils sont à la fois propriétaires et employés; ils peuvent participer à la gestion de l'entreprise, soit par l'entremise d'élus ou bien grâce à des processus de consultation (assemblée ou autre) et de décision;
- c) ils ont leur part des bénéfices de l'entreprise.

Signalons qu'il y a aussi certaines entreprises qui obéissent partiellement ou entièrement à ces principes sans porter le nom juridique de coopérative.

Au Québec, ce type de coopérative s'est propagé aux alentours des années '70 et '80 pour deux raisons: le chômage élevé et les fermetures d'usine (Guérard et Tremblay, 1982 : 63). Elle apparaît comme une solution pour maintenir ou créer des emplois. La coopérative est une forme de prise en main du développement impliquant parfois différents agents du milieu, tels des travailleurs, la population locale, des cadres, etc.

Ces coopératives suscitent de plus en plus d'intérêt dans les pays occidentaux et il semble que leur nombre va augmenter dans les prochaines années.

La coopérative de production est née au cours des années '70 et c'est la Coop de Tomates Manseau qui en est la pionnière. Elle a la même idéologie de base de la coopération, "mais possède une philosophie différente", comme l'écrit Vennat (1980) citant Pierre Allard vice-président de cette coopérative.

"L'entreprise coopérative de services, dit-il, vise à l'intégration verticale et c'est normal à mon avis. L'objectif fondamental de la coopérative de production est tout autre: cet objectif, c'est la libération du travail. Nous visons des entreprises plus petites, plus humaines, où les relations de travail sont différentes, où les gens se parlent davantage, où les moyens de production sont la propriété collective des travailleurs, et où les travailleurs contrôlent eux-mêmes la gestion. En ce sens, c'est peut-être le type d'entreprise qui répond le mieux aux aspirations actuelles des travailleurs et en particulier, des jeunes. Graduellement, la formule de la coopérative de production prend de l'ampleur, tandis qu'on parle de plus en plus de gestion par objectifs de participation des travailleurs aux prises de décision".

(Vennat, 1980 : 51)

Cette forme de coopérative amène aussi des revendications nouvelles de la part des travailleurs. En effet, aujourd'hui, les travailleurs ne revendiquent plus seulement sur la question salariale, mais aussi sur la qualité de vie et les conditions de travail.

Dans le Journal Ensemble (1983), on caractérise la coopérative ouvrière de production comme étant:

"La forme de l'organisation de l'entreprise qui colle le mieux à la reprise économique en temps de crise, n'ayant pas d'actionnaires qui exigent un rendement sur le capital investi. Tous les surplus générés deviennent ainsi les revenus des travailleurs propriétaires, avec le double avantage de former les travailleurs en leur faisant acquérir les connaissances des affaires, aux analyses économiques..." (sic)

(1983 : 43).

Plusieurs associations de type communautaire ont été mises sur pied afin de prendre en main le développement "micro régional". Ces associations regroupaient différents intervenants du milieu (municipalité,

cadres, populations locales, etc.). On constate cependant que certaines coopératives de type classique continueraient à se développer en parallèle avec ce nouveau type de coopération: "... en particulier celles où l'organisation du travail permet une certaine autonomie aux travailleurs. C'est le cas des coopératives forestières dont la croissance récente témoigne de leurs potentialités" (Guérard et Tremblay, 1982 : 63).

2.3 Coopérative et développement du capitalisme

Selon Guérard et Tremblay (1982), d'un point de vue historique, les personnes qui se sont associées pour former une coopérative étaient en quelque sorte en marge du développement de "l'économie capitaliste marchande". Ainsi regroupées, elles ont pu réunir assez de ressources pour essayer de se soustraire à cette mise à l'écart. Ces mêmes auteurs affirment cependant que la forme coopérative ne regroupe pas nécessairement les personnes les plus démunies de la société. Il faut quand même posséder certaines ressources, que ce soit économiques, sociales ou bien culturelles, et pouvoir obtenir, si possible, un encadrement ou soutien de l'extérieur pour y participer. "Le rôle déterminant du clergé dans l'implantation historique des caisses populaires illustre cette nécessité; le besoin ne suffit pas; il faut pouvoir mobiliser des ressources suffisantes" (Guérard et Tremblay, 1982 : 62).

Lévesque (1981 : 196-197) affirme aussi qu'"une lecture le moindrement attentive de l'histoire des coopératives au Québec devrait montrer que celles-ci ont généralement été créées en résistance au

capitalisme en vue de préserver un mode de production pré-capitaliste. C'est ce qui expliquerait en partie que les coopératives se sont développées dans des secteurs traditionnels à faible productivité et faible intensité de capital."

2.4 La coopérative: une alternative?

Des entreprises nouvelles prennent naissance dans les régions et en dépassent même les frontières. Celles-ci entraînent aussi un environnement social nouveau. "On peut parler de "tiers secteur", "d'économie sociale", "d'entreprises alternatives" ou "collectives", de "nouveaux entrepreneurs" de "nouvelles coopératives" ou de "libres entreprises collectives" (Tillier, 1982 : 314). Est-ce que les coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean cadrent avec le concept d'alternative?

Dans les faits, consciemment ou non, on remet en cause les valeurs qui dominent la société; entre autres, le rapport entre le travail, le pouvoir et l'argent. Ce nouveau fonctionnement de l'entreprise se formule en quatre points:

- a) recherche de responsabilité et d'autogestion de la collectivité;
- b) recherche de l'égalité dans le pouvoir et la rémunération;
- c) recherche d'une certaine viabilité au point de vue économique;
- d) tentative de répondre à certains besoins des populations.

Ces caractéristiques peuvent se présenter de façon et à des degrés différents dépendamment des entreprises. Ensuite, on peut retrouver ces entreprises dites "alternatives" dans tous les secteurs de l'économie, que ce soit production, services, etc. elles sont sans contredit soumises à la concurrence. De plus, elles peuvent se développer autant dans les grandes zones de l'économie qu'autour d'elles et prennent souvent "la forme juridique de la société coopérative" parce qu'elle est plus facilement accessible (Tillier, 1982 : 316).

Ces nouvelles entreprises rencontrent souvent les mêmes difficultés qu'une "petite et moyenne entreprise" (PME), soit le financement (manque de garantie, etc.); l'absence de formation aux méthodes de gestion; les difficultés à inscrire l'entreprise sous une forme juridique existante; les difficultés à rendre compatibles les exigences de chaque travailleur avec les conditions d'efficacité.

L'entreprise dite alternative est en fait "l'expression d'une volonté d'en sortir", une solution utilisée par de nombreux travailleurs face à une situation de non-emploi. C'est aussi une reprise en main, une vitalité quelque peu contradictoires avec certains comportements actuels où l'on retrouve "le repli sur soi" et le "protectionnisme" (Tillier, 1982 : 320).

En conclusion à ce chapitre, après avoir exposé ces composantes majeures du mouvement coopératif québécois, différentes observations et questions ressortent.

Selon nous, l'histoire du mouvement coopératif québécois peut se diviser schématiquement en trois grandes périodes, la première de 1852 à 1930, la deuxième de 1930 à 1960, et la troisième de 1960 à nos jours.

La période de 1852 à 1930 est caractérisée par la domination du clergé sur la vie économique et sociale des Québécois. Pendant cette période, les coopératives sont mises sur pied pour venir en aide aux pauvres et aux petits commerçants, avec l'idée de fraternité et d'entraide enracinée dans le catholicisme. On parle des organisations telles les Mutuelles d'Assurances et les Sociétés de Secours Mutuelles. Soulignons que la société québécoise est essentiellement rurale. À la fin du 19^{ème} siècle, c'est la naissance de la Caisse Populaire. La société rurale est encore dominante mais mieux organisée et de plus en plus moderne. Les idées de nationalisme et d'économie commencent à se développer venant s'ajouter à l'idée de religion. Les coopératives agricoles sont aussi mises sur pied pendant cette période. Elles sont très critiquées car déjà elles apparaissent comme des outils économiques et n'ont pas, semble-t-il, le soutien idéologique du milieu.

La deuxième période, débutant autour des années '30, en est une de transition dirons-nous. Ce ne sont pas seulement les élites religieuses, mais aussi politiques et intellectuelles qui semblent avoir une influence sur la vie économique et sociale des Québécois. Ces élites proposent la coopération comme solution aux problèmes économiques et aussi pour que les Québécois reprennent leur vie économique et sociale en main. Les coopératives dans les secteurs de la forêt et de la pêche prennent naissance, imprégnées de catholicisme et de ruralisme, mais les idées

d'ordre économique prennent la place. On voit aussi apparaître les coopératives dans les secteurs de la consommation, de l'habitation et de la vie étudiante.

La troisième période s'étend de 1960 à nos jours. L'État veut prendre le contrôle de l'économie. Il privilégie la création de coopératives, comme des partenaires socio-économiques. Il met à la disposition certains programmes pour faciliter leur naissance (Société de Développement Coopératif, Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire, etc.).

Nous remarquons que les coopératives forestières, objet de notre recherche, sont apparues dès la période transitoire, soit dans les années '30. Il sera intéressant de vérifier par l'étude des coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans quelle mesure, les élites religieuses, politiques et intellectuelles ainsi que l'État ont aidé à leur implantation? Quel rôle jouent ces coopératives? Modes de reprise en main de la vie économique et sociale? Solutions à des problèmes économiques? Partenaires socio-économiques?

Nous supposons que ces coopératives sont toutes des coopératives de travailleurs même si les coopératives de production selon Vennat (1980) sont apparues dans les années '70.

CONCLUSION À LA PREMIÈRE PARTIE

Nous avons étudié tout au long de cette première partie les caractéristiques que l'on peut attribuer à l'entreprise coopérative en général.

À partir de ces spécificités, nous allons essayer de tracer une "typologie" des coopératives forestières québécoises. Nous ne voulons pas reprendre ici le texte en détail, mais en rappeler les grands traits qui nous permettront de cerner cette "typologie".

La coopérative forestière est une forme d'association, une entreprise qui oeuvre dans le système capitaliste et plus spécifiquement, dans le secteur forestier.

On y retrouve sept principes de base communs à toutes les coopératives: a) l'adhésion libre, b) l'égalité des membres, c) la limitation de l'intérêt sur le capital, d) les trop-perçus, ou surplus, ou excédents versés à la réserve générale ou payés en ristournes aux membres, e) l'indivisibilité de la réserve générale, f) l'éducation et la formation des membres, g) l'intercoopération. On peut ajouter d'autres principes qui sont apportés par certaines coopératives: h) l'exclusivisme, i) la spécialisation, j) la neutralité politique et religieuse des membres, k) la répartition équitable des recettes et des charges.

On peut donc retrouver deux catégories de coopératives: la coopérative pure et la coopérative adaptée au système capitaliste.

L'entreprise coopérative forestière est différente de l'entreprise étatique et capitaliste sur trois points. D'abord, les membres sont propriétaires et usagers. Ensuite, ceux-ci s'occupent du contrôle et de la gestion de l'entreprise. Enfin, les surplus de la coopérative sont distribués entre les membres.

Parmi les cinq grands types de coopératives identifiées par Dumas (1983) et Dionne, H. et autres (1983) (d'usagers et de services, d'entrepreneurs individuels, d'épargne, de crédit ou d'assurance, et de développement) on peut classer la coopérative forestière comme une coopérative de production, c'est-à-dire un regroupement de travailleurs exerçant leur métier ensemble (Dumas, 1983).

Nous faisons l'hypothèse que l'entreprise coopérative forestière a certains liens avec une entreprise dite autogérée. Les membres de ces deux formes d'entreprises exercent le contrôle et la gestion de l'entreprise. Cette forme d'organisation est d'ailleurs le point le plus important de l'entreprise autogérée. La propriété du capital diffère pour ces deux entreprises. D'une part, pour la coopérative, cela est assuré exclusivement par les membres. D'autre part, pour l'entreprise autogérée, elle peut être assurée par l'État, les syndicats, ou par d'autres; cet aspect n'est pas important en autogestion.

En fait, la coopération est un mouvement ancien et connu tandis que l'autogestion est récente et très peu diffusée. En plus, le modèle autogestionnaire varie et peut s'étendre à la société entière. Pour qu'une entreprise coopérative devienne autogérée, il faut qu'elle

transforme la propriété du capital, le statut des travailleurs et les objectifs sociaux concernant la société.

Au Québec, si les gens se sont réunis en coopérative, c'était pour pallier à la mise à l'écart "du développement de l'économie capitaliste marchande" (Guérard et Tremblay, 1982 : 6). Ces coopératives ont "été créées en résistance au capitalisme en vue de préserver un mode de production pré-capitaliste" (Lévesque, 1981 : 196).

La coopérative forestière peut être une entreprise alternative si elle remet en cause les valeurs qui dominent la société et si elle recherche: a) une responsabilité, une autogestion de la collectivité, b) l'égalité dans le pouvoir et la rémunération, c) une certaine viabilité au point de vue économique, d) une tentative de réponse à certains besoins des populations. En fait, ceci manifeste une "volonté de s'en sortir" et une vitalité.

Voilà en résumé comment on peut décrire une coopérative forestière. Nous aimerais ajouter que ces différentes facettes de la coopérative forestière peuvent subir des influences plus ou moins profondes de leur environnement physique et historique en région, ville, paroisse, etc... C'est l'une des raisons pour laquelle nous insistons pour décrire ce milieu physique et historique des trois coopératives forestières à l'étude dans cette recherche.

Maintenant, nous allons exposer les résultats de la partie empirique de notre recherche qui nous permettra (nous l'espérons) de répondre aux nombreuses interrogations posées tout au long de cette première partie.

DEUXIÈME PARTIE

LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN:

LIMITES ET PERSPECTIVES

CHAPITRE III

PROFIL DU SECTEUR FORESTIER RÉGIONAL

3.1 Principales caractéristiques de l'exploitation forestière au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean¹ (voir carte 1) est considéré comme une région-ressource, c'est-à-dire comme une région où "l'économie correspond presqu'exclusivement à l'extraction et à la première transformation des ressources" (Office de Planification et de Développement du Québec, 1976 : 2). Cette région administrative est située entre les 49° et 52° de latitude nord et les 76° et 70° de longitude ouest. Elle occupe 166 080 kilomètres carrés (Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1984).

Bernatchez et Simard (1981 : 2) divisent l'espace régional en trois grandes parties:

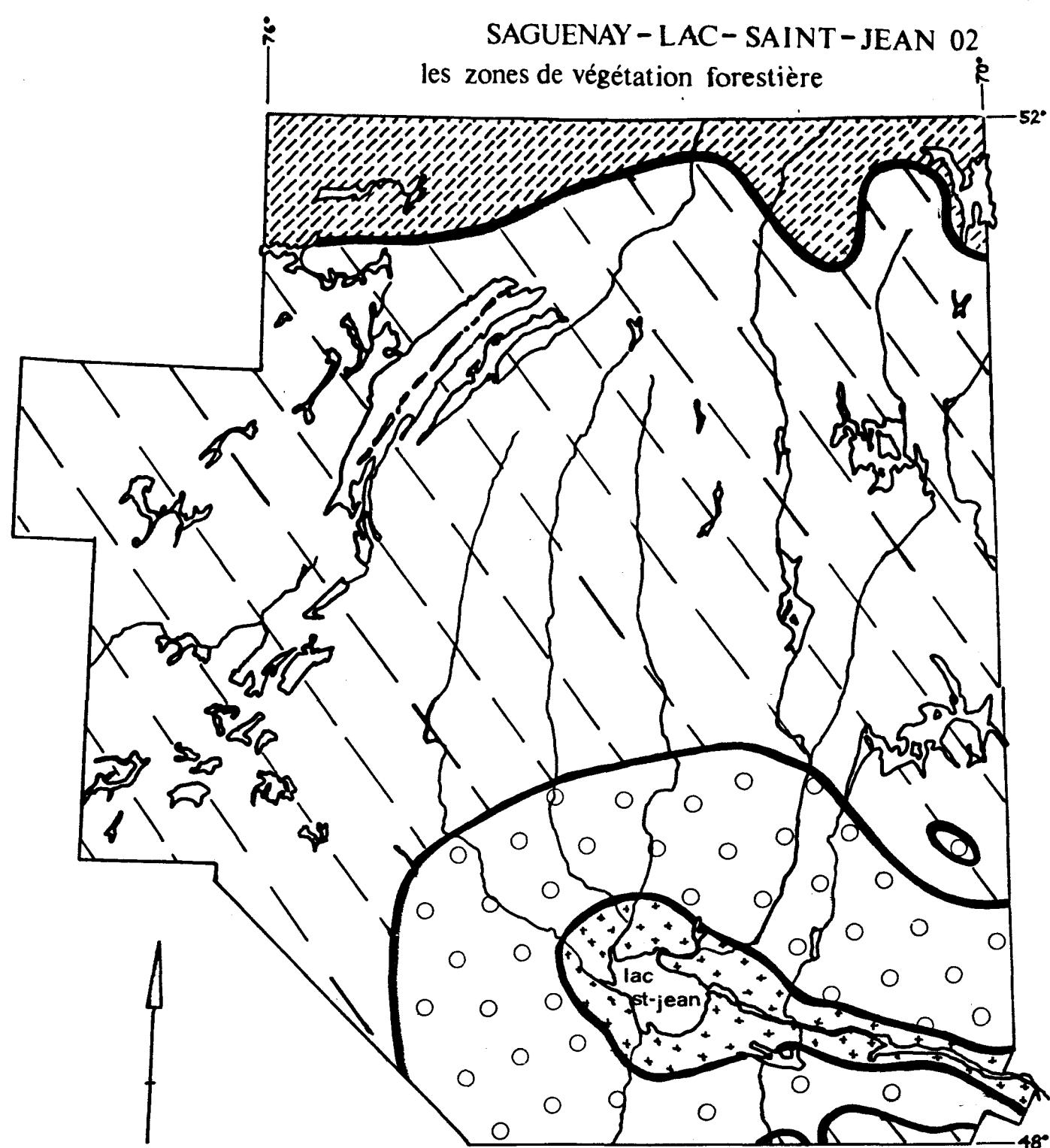
1. "les hautes terres du Plateau Laurentien qui supportent des sols morainiques plus ou moins épais et de structures diverses, ainsi que des dépôts fluvio-glaciaires";
2. "la zone d'effondrement du Saguenay et du Lac Saint-Jean proprement dite qui possède des sols plus spécialisés à partir des dépôts sédimentaires";

1. Il s'agit de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean telle que délimitée par le Ministère de l'Énergie et des Ressources. Celui-ci tient compte des entreprises forestières, du mouvement du bois, du transport, etc...

Carte 1

SAGUENAY - LAC - SAINT-JEAN 02

les zones de végétation forestière



LÉGENDE

- | | |
|--|---------------------------|
| | pessière |
| | sapinière |
| | érablière à bouleau jaune |
| | pessière peu productive |

0 25 50
Kilomètre

3. "la partie ouest de la région, des dépôts sédimentaires argileux mal drainés et des sols organiques profonds".

Dans l'ensemble de la région, on trouve la forêt commerciale sur environ 78% de sa superficie; l'occupation humaine et la zone défrichée équivalent à peu près à 2%, le secteur nordique à environ 20%¹ et le secteur aquatique à environ 10%. La forêt commerciale couvre 159 937 kilomètres carrés et est composée, en grande partie, de résineux (sapin et épinette) (voir carte 2).

À cause de son importance dans la superficie régionale, l'exploitation du bois a marqué l'histoire de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis les débuts de la colonisation. Comme le souligne Blanchard (1935 : 73), l'ouverture du Haut-Saguenay en 1838 s'est faite sous le signe du bois pour satisfaire le marché britannique. Un groupe de la Malbaie, la Société des Vingt-et-un, est venu le premier établir un moulin à scie à Bagotville pour "faire" de la pinière. Cette société était contrôlée par William Price. Ce dernier racheta d'ailleurs les parts des autres actionnaires de la compagnie en 1842 et devint ainsi propriétaire des scieries de la Baie des Ha! Ha! et de l'Anse Saint-Jean. Cette même année, Price s'associa avec Peter McLeod pour établir deux scieries à l'embouchure de la Rivière-du-Moulin et celle de Chicoutimi. D'autres moulins à scie furent construits au Saguenay par après.

1. Selon Bernatchez, P. et Simard, J.-C. (1981 : 3) c'est "un espace recouvert de forêts non-commerciales que l'on identifie souvent à la Taïga".

En 1848, c'est l'ouverture du Lac Saint-Jean. On avait besoin de nouvelles terres agricoles et de chantiers pour la coupe de bois en remplacement de ceux qui déclinaient au Saguenay. Une société de colonisation ayant comme principal agent l'abbé Hébert installa les premiers colons dans la plaine d'Hébertville. Petit à petit, d'autres colons s'établirent autour du Lac Saint-Jean.

On dénombre quinze moulins à scie dans la région en 1852 (St-Hilaire : 1983). Il y en a quatorze le long de la rivière Saguenay et de ses tributaires et un à Hébertville.

À partir de 1865, le secteur forestier connaît des difficultés. Il faut aller chercher le pin de plus en plus loin dans la forêt, les réserves s'épuisant graduellement. En même temps, il y a un resserrement du marché britannique. Enfin, un grand feu en 1870 détruit la couverture végétale entre Saint-Félicien et Grande Baie ce qui provoque la disparition d'une part importante des réserves forestières régionales.

Autour de 1888, on assiste à une reprise. La région vend maintenant du bois de construction aux États-Unis. On compte environ quarante scieries en 1891. Cette augmentation est due en grande partie à l'expansion de l'exploitation forestière vers l'ouest.

La fin du 19^{ème} siècle et le début du 20^{ème} apportent la mise en place de la grande industrie et le développement du secteur hydro-électrique.

La première usine de pulpe (pâte) entre en fonction en 1898 à Chicoutimi. Ensuite, d'autres usines font leur apparition à Jonquière, Val-Jalbert, Pérignonka, Saint-André-de-l'Épouvante et un peu partout au Lac-Saint-Jean. En fait, l'industrie forestière suit la trace du peuplement. Les pulperies dominent dans la région, de 1897 à 1910 environ. Ensuite, c'est l'apparition des papeteries qui se substituent au premier rang: "les pulperies sont liquidées au début des années '20, et commence l'ère des usines géantes conditionnées par le harnachement des eaux et la mise en place des centrales sur le Saguenay" (Pépin, 1969 : 73).

Vers 1925, l'énergie hydro-électrique se développe au Haut-Saguenay. Des centrales se construisent à Riverbend (1925), Arvida (1926), Isle-Maligne (1926), Dolbeau (1927) et Chute-à-Caron (1931). Avec la deuxième guerre mondiale, on assiste à une croissance de la demande en hydro-électricité et en aluminium. Les centrales déjà existantes au Saguenay ne produisent pas assez pour combler la forte demande. Pour résoudre ce problème, on se dirige vers le Lac Saint-Jean et plus particulièrement vers son plus long tributaire la rivière Pérignonka. Des barrages sont construits sur la Manouane (1941), aux Passes Dangereuses (1943), à Chute-du-Diable (1952), à Chute-à-la-Savane (1953). De plus, une centrale souterraine est construite à Chute-des-Passes en 1960.

Pendant les deux dernières décennies, l'industrie forestière connaît des années de diminution de la production et des années de reprise.

Bref, le secteur de la forêt a été le moteur de l'économie régionale depuis l'ouverture du Saguenay en 1838 jusqu'autour de 1925 où

il a cédé la première place au développement de l'énergie hydro-électrique et la production de l'aluminium. Depuis, il demeure tout de même le deuxième secteur économique en importance dans la région.

3.2 Formes de propriété forestière

Le domaine forestier régional est divisé en deux grandes formes de propriété: la forêt publique¹, qui comprend le territoire provincial et le territoire fédéral, et la forêt privée. Ces deux formes de propriété sont subdivisées en formes de tenure (Tableau 1): la forêt publique provinciale composée de la forêt domaniale, la concession forestière et autres tenures (terrain vacant, etc.), la forêt publique fédérale n'a pas de subdivision parce qu'elle couvre à peine 52 kilomètres carrés, soit 0,03% du territoire forestier régional; et la forêt privée comprenant les grandes propriétés et les petites propriétés (voir Carte 2).

3.2.1 Forêt publique

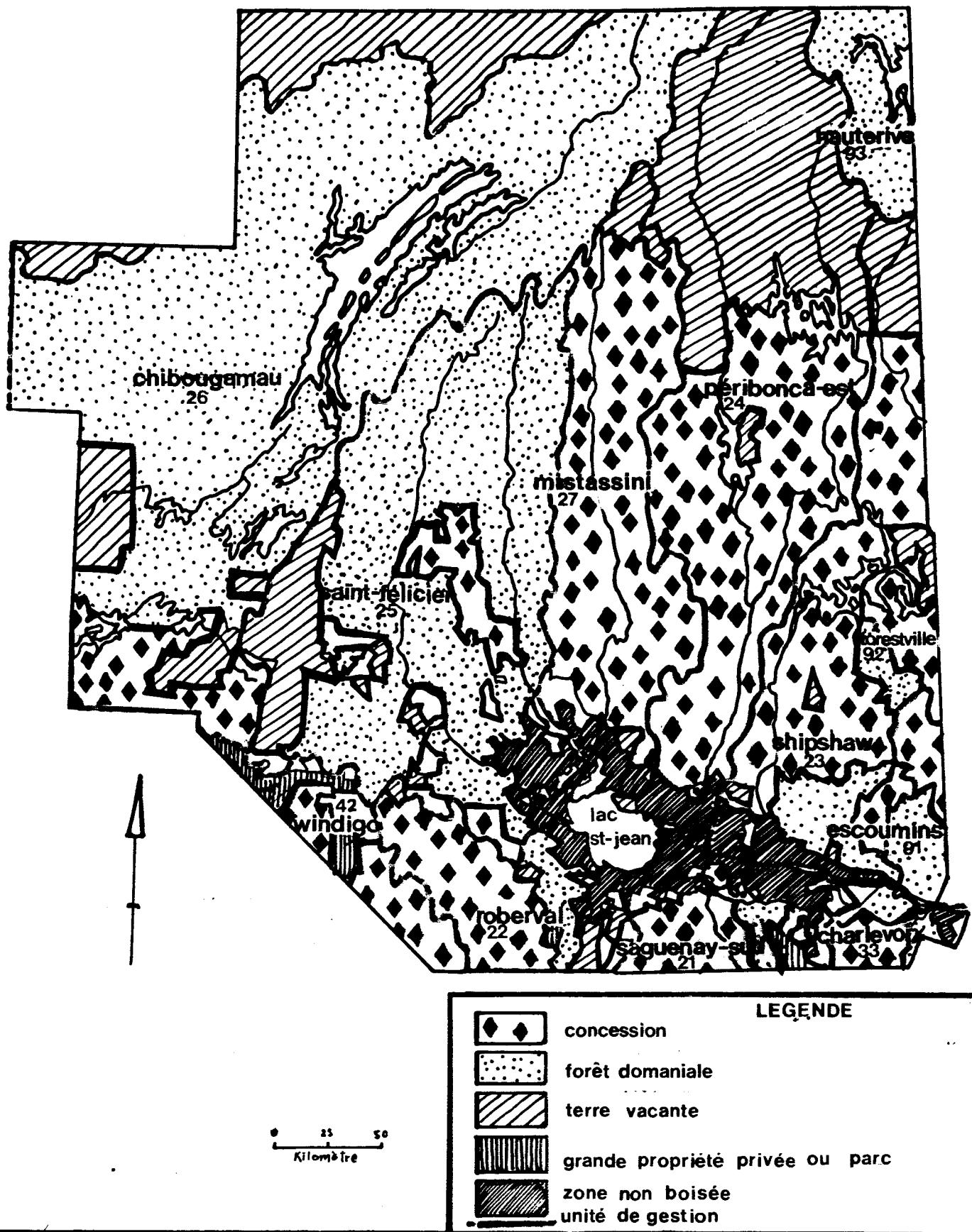
a) Forêt domaniale

La forêt domaniale couvre 110 562 kilomètres carrés, soit 66,57% du territoire forestier régional. Elle détient la plus grande superficie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La forêt domaniale est "une réserve forestière administrée par l'État où l'exploitation est faite

1. Que l'on peut aussi appeler la forêt commerciale ou bien "terres de la Couronne", comme le mentionne Dulude dans Rapport du groupe de travail sur l'exploitation forestière selon le mandat confié par l'Honorable ministre du travail, de la main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, Monsieur Pierre Marois, Montréal, 11 août 1983.

Carte 2

SAGUENAY - LAC-ST-JEAN 02



Source: Ministère de l'Energie des Ressources 1979

TABLEAU 1

FORMES DE PROPRIÉTÉ ET TENURES,
SUPERFICIE ET POURCENTAGE DU SECTEUR FORESTIER DE
LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (1984)

Forme de propriété	Kilomètre carré	Pourcentage (%)*
Forêt publique		
territoire provincial		
- forêt domaniale	110 562	66,57
- concession forestière	42 437	25,55
- autres tenures (terrains vacants, réserves forestières)	6 886	4,15
territoire fédéral	52	0,03
Sous-total	159 937	96,30
Forêt privée		
- grande propriété	500	0,30
- petite propriété	5 643	3,40
Sous-total	6 143	3,70
TOTAL	166 080	100,00

* en chiffres arrondis

SOURCE: Ministère de l'Énergie et des Ressources, "Ressource et Industrie forestières", portrait statistique, 1984, 46 pages.

par l'entreprise privée en vertu de conventions particulières.

Ainsi, le bois d'une même forêt peut être alloué à plusieurs permissionnaires alimentant diverses industries "(Ministère de l'Énergie et des Ressources, 1984 : 19).

b) Concession forestière

La concession forestière comprend 42 437 kilomètres carrés soit 25,5% de l'ensemble des forêts régionales. C'est dans cette partie de l'espace régional que les grandes compagnies forestières procèdent à la coupe du bois pour alimenter leurs scieries et usines. La concession forestière est une autorisation¹ que l'État concède à une entreprise afin d'exploiter et vendre le bois sur un territoire délimité. Le gouvernement peut renouveler à chaque année ce permis de coupe.

c) Autres tenures

Cette partie du territoire occupe 6 886 kilomètres carrés, soit 4,15% de la superficie régionale. Elle comprend d'une part les terrains vacants qui sont la partie des terrains publics qui ne font partie d'aucune attribution ou appropriation particulière. Le gouvernement peut y accorder des permis exceptionnels d'une durée d'un an pour la coupe de bois. D'autre part, les réserves forestières ou forêts

1. Que l'on appelle aussi permis de coupe.

cantonales sont des réserves qui ont comme but d'assurer les besoins domestiques, que ce soit pour la construction ou le bois de chauffage des citoyens, dans les mêmes territoires où celles-ci sont désignées. Certaines réserves forestières sont destinées à la création et à la conservation des colonies agro-sylvicoles.

3.2.2 Forêt privée

La forêt privée couvre en tout 6 143 kilomètres carrés et 3,7% de l'étendue régionale. Elle se divise en grande propriété¹ et en petite propriété².

a) Grande propriété

La grande propriété comprend une superficie de 500 kilomètres carrés, soit 3% de la superficie régionale. La grande propriété est généralement la propriété d'individus ou de compagnies possédant une usine de transformation. L'État n'exerce aucun contrôle sur la production et l'exploitation.

b) Petite propriété

La petite propriété couvre 5 643 kilomètres carrés, soit 3,4% du secteur forestier de la région. La petite propriété est

-
1. Que l'on peut appeler grande forêt privée et qui comprend 800 hectares ou plus.
 2. Que l'on peut appeler petite forêt privée.

une forêt de petite dimension où le contrôle de l'État n'est presque pas présent.

Toute la superficie forestière de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a été divisée en unités de gestion par le Ministère de l'Énergie et des Ressources pour des fins administratives. Nous retrouvons sept unités de gestion: 21 ou Saguenay-Sud, 22 ou Roberval, 23 ou Shipshaw, 24 ou Pérignonka-E, 25 ou Saint-Félicien, 26 ou Chibougamau, 27 ou Pérignonka-O (voir Carte 2).

Ce survol descriptif de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean révèle que le secteur forestier couvre un espace important sur ce territoire. Une partie importante de ce secteur est exploitée par des coopératives forestières. Nous en ferons un portrait global dans le prochain chapitre.

CHAPITRE IV

VUE D'ENSEMBLE DES COOPÉRATIVES

FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

En 1985, nous retrouvons sept coopératives forestières actives dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean: Sainte-Rose-du-Nord, Laterrière, Girardville, Anse-Saint-Jean, Saint-Honoré, Ferland-Boilleau et Petit-Paris. La coopérative d'Anse-Saint-Jean est la plus ancienne ayant été mise sur pied en 1940. Par contre, Girardville est la plus jeune et ses débuts remontent à 1979.

Au total, ces coopératives comptent 939 membres actifs et non-actifs (Tableau 2). Laterrière en possède le plus grand nombre avec 250. Girardville possède le plus faible nombre avec trente-cinq seulement. Cet écart peut s'expliquer du fait que Laterrière est plus ancienne et située dans un bassin de population plus élevé. Anse-Saint-Jean est la seule coopérative qui a subi une baisse du nombre de ses membres équivalente à 22,2% depuis son ouverture, passant de quatre-vingt-dix membres au départ à soixante-dix membres actuellement. Saint-Honoré, quant à elle, a eu la plus forte augmentation du nombre de ses membres avec 1,516,7%, passant de douze membres à 194 présentement.

TABLEAU 2

DATE D'INCORPORATION, NOMBRE DE MEMBRES, VARIATION
DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

COOPÉRATIVES ÉTUDIÉES	COOPÉRATIVE	DATE D'INCORPORATION	MEMBRES AU DÉPART ¹	MEMBRES ACTUELS ²	VARIATION	
					NBRE	%
COOPÉRATIVES ÉTUDIÉES	Sainte-Rose-du-Nord	21 juin 1944 (41 ans)	30	63	33	110
	Laterrière	5 avril 1958 (27 ans)	76	250	174	229
	Girardville	4 août 1979 (6 ans)	19	35	16	84,2
AUTRES COOPÉRATIVES	Anse-Saint-Jean	1940 (45 ans)	90	70	-20	-22,2
	Saint-Honoré	1950 (35 ans)	12	194	182	1,516,7
	Ferland-Boilleau	1963 (22 ans)	40	132	92	230
	Petit-Paris	mai 1968 (17 ans)	120	195	70	58,3
TOTAL			387	939		141,3

(1) (2): Ces deux groupes comprennent les membres actifs et non-actifs de la coopérative.

SOURCE: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985.

En 1983, le chiffre d'affaires total des coopératives s'élevait à \$16 751 815 (Tableau 3)¹ et leur actif s'établissait pour la même année à \$6 988 239. La production totale est de 556 723 mètres cubes. Le nombre de travailleurs permanents s'élève à 529 personnes. La coopérative de Petit-Paris a le plus gros chiffre d'affaires de l'ensemble, \$5 952 868 et Girardville le plus petit avec \$359 128. La coopérative de Laterrière a le plus fort volume de production avec 176 000 mètres cubes et Girardville le plus petit avec 8 500 mètres cubes. Quant aux salariés, Laterrière emploie le plus de travailleurs avec 150 personnes et Girardville le moins avec trente.

Dans l'ensemble, les coopératives forestières de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont des activités assez diversifiées² (Tableau 4) allant de la coupe de bois à l'aménagement: le dégagement, la

-
1. Signalons qu'il faut interpréter ces chiffres avec prudence, car il y a quelques différences entre les dates utilisées. Premièrement, les actifs et les chiffres d'affaires se réfèrent à la même année mais les mois ne sont pas identiques (mars, avril ou décembre). Deuxièmement, dans la production, on ne fait pas la différence entre bois de sciage, bois de pâte, bois en quatre pieds, etc., et les années de relevé ne sont pas identiques. Il faut mentionner à ce sujet, que certaines coopératives ont des activités très diversifiées, alors le volume de production ne révèle pas ce qui se passe en aménagement, bois de chauffage, etc. Troisièmement, les salariés sont considérés comme permanents, mais par contre, ce nombre est sujet à changement lors des périodes intenses de production, pour les différentes activités. Les coopératives engagent parfois des étudiants ou autres travailleurs supplémentaires pour effectuer de la plantation, aménagement, coupe, etc. Certains travailleurs passent d'une activité à l'autre pendant la saison, ce qui fait qu'on ne peut pas déterminer le nombre exact de salariés par activité.
 2. Il faut rappeler que la cueillette d'information s'est faite pour l'année 1983-1984. Il est fort possible qu'il y ait des changements effectués pour l'année 1985.

TABLEAU 3

ACTIF, CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUCTION ET NOMBRE DE
SALARIÉS DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

COOPÉRATIVE		ACTIF (en \$) (1983) ¹	CHIFFRE D'AFFAIRES (en \$)	PRODUCTION ² (en m ³)	SALARIÉS ³ (en nbre)
COOPÉRATIVES ÉTUDIÉES	Sainte-Rose-du-Nord 41	193 582	1 157 198 (30 avril 1983)	42 450	33
	Laterrière 27	2 012 181	4 183 945 (30 avril 1983)	176 000	150
	Girardville 6	88 825	359 128 (31 déc. 1983)	8 500 (1983)	30
AUTRES COOPÉRATIVES	Anse-Saint-Jean 45	555 075	998 306 (31 mars 1983)	21 000	50
	Saint-Honoré 35	633 830	1 765 380 (30 avril 1983)	42 000	52
	Ferland-Boilleau 22	1 359 300	2 335 000 (30 avril 1983)	141 248 (1983-84)	110
	Petit-Paris 17	2 145 446	5 952 868 (31 déc. 1983)	125 525 (1984)	105
TOTAL		6 988 239	16 751 815	556 723	529

(1) Approximation pour l'année 1983, compte tenu que les rapports financiers ne datent pas tous du 31 décembre 1983.

(2) Ces chiffres sont globaux, c'est-à-dire qu'ils ne différencient pas le bois de pâte, le bois de sciage, le bois en quatre pieds, etc.

(3) Ce nombre indique les membres actifs de la coopérative.

SOURCE: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985.

TABLEAU 4

TYPE ET LOCALISATION DES ACTIVITÉS DES
COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

COOPÉRATIVES ÉTUDEES	COOPÉRATIVE	AUTRES COOPÉRATIVES
	<p>Sainte-Rose-du-Nord Unité de gestion: #23</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois: 30 km au nord de Sainte-Rose-du-Nord 	<p>Anse-Saint-Jean Unité de gestion: #33</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois: 30 km de Anse-Saint-Jean - Garage de débosselage/peinture/mécanique générale: à Anse-Saint-Jean
	<p>Laterrière Unité de gestion: #21</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois: Petit Pikauba (Price) Lac Kénogami (scierie Laterrière) - Plantation arbres: 1983, 29 000 plants au Lac Kénogami - Transformation: scierie Laterrière 	<p>Saint-Honoré Unité de gestion: #23</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois: 35 km de Saint-David de Falardeau - Aménagement: <ul style="list-style-type: none"> - plantation: Saint-David de Falardeau - scarification: Consol, Grosse-Roche - éclaircissement: Bras Louis ou Bras du Nord (feuillus)
	<p>Girardville Unité de gestion: #25</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois: 14 km au nord-est de Girardville - Aménagement: Canton Ramezay Beaudet Canton Dufresne - Dégagement: à 40 km ou 60 km de Girardville Canton Drapeau, près du Lac à Coté - Scarification: près de la région de Chibougamau Canton Argenson/Bidaud 	<p>Ferland-Boilleau Unité de gestion: #21-33</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois: Comté Charlevoix - Aménagement: Canton Boileau <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage - Coupe de régénération (travaux sylvicoles) - Location machinerie: tracteur, nivelleuse, etc. - Entretien route: contrat avec Ministère des Transports - Actionnaires à 55% (été 1983): scierie du Fjord à Petit Saguenay
		<p>Petit-Paris Unité de gestion: #24-27</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupe de bois: Rivière Manouane (127 milles de Milot) - Aménagement: <ul style="list-style-type: none"> - scarification - plantation - verger à graines (27)

SOURCE: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985.

scarification, l'éclaircissement, le débroussaillage, la plantation, vergers à graines, la transformation, l'entretien de routes, la location de machinerie à la propriété d'un garage de débosseelage. Les coopératives forestières font toutes de la coupe de bois. Laterrière, Girardville, Saint-Honoré, Ferland-Boilleau et Petit-Paris font de l'aménagement. De plus, Laterrière possède une usine de transformation, Anse-Saint-Jean est propriétaire d'un garage de débosselage et Ferland-Boilleau fait de l'entretien de route, de la location de machinerie et est actionnaire à 55% d'une scierie à Petit-Saguenay. Sainte-Rose-du-Nord est l'unique coopérative effectuant une seule activité, soit la coupe de bois.

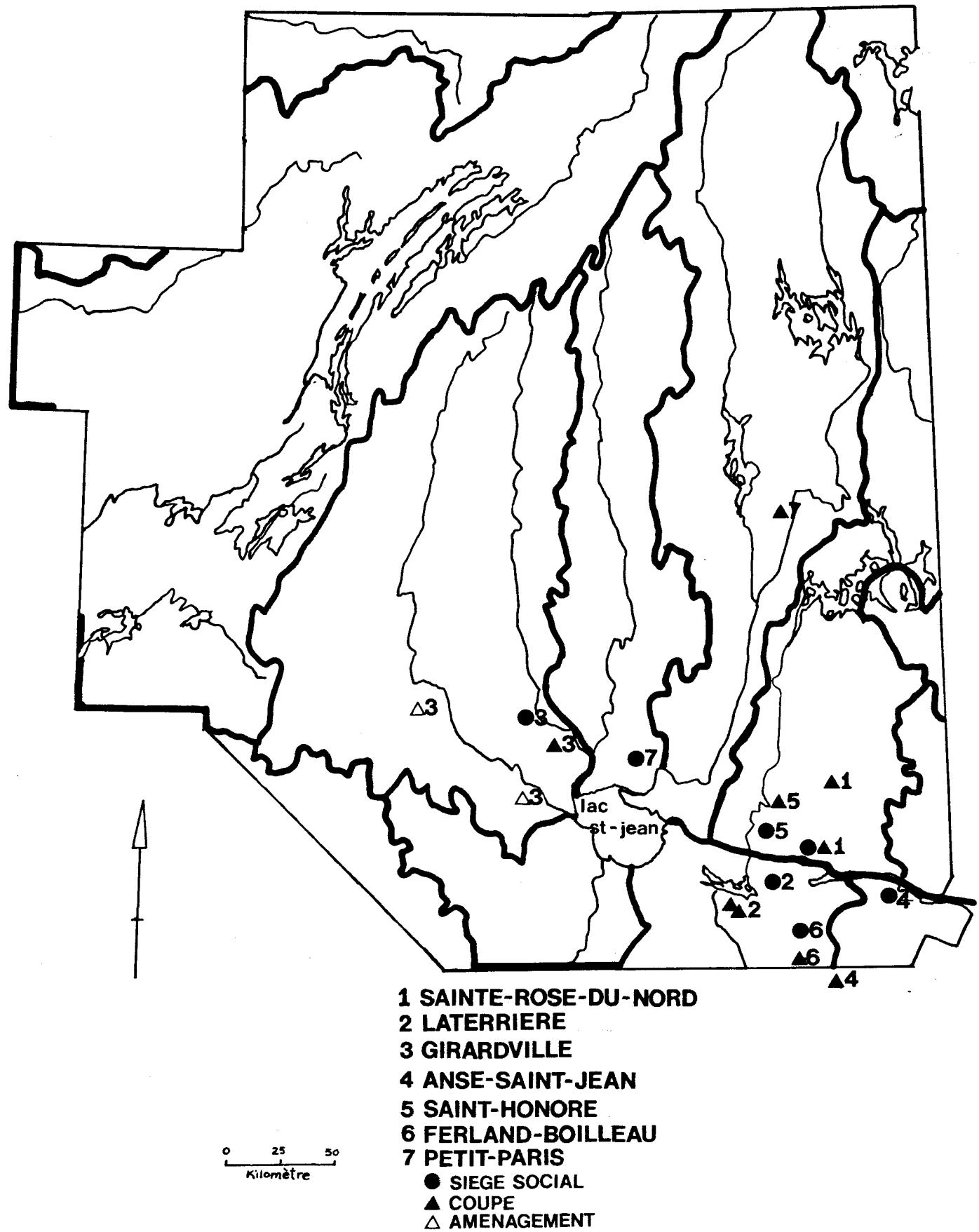
Les terrains d'activités des coopératives sont en général assez éloignés de la municipalité où la coopérative a ses assises (voir Carte 3). Par exemple, la Coopérative Petit-Paris, située à Milot, effectue de la coupe de bois à 127 milles de distance, près de la rivière Manouane. On voit aussi que la coopérative de Girardville fait des travaux de dégagement à quarante ou soixante kilomètres de Girardville.

L'ensemble des coopératives vend sa production à une ou plusieurs compagnies dans la région (Tableau 5). Ainsi, si l'on prend le cas de Girardville, celle-ci vend toute sa production à la Compagnie Laberge et Laberge de Saint-Félicien. Par contre, la coopérative de Laterrière vend sa production à Abitibi-Price à l'Ascension, Alma et Kénogami, à la Scierie Laterrière de Laterrière et à Scierie Saguenay de Ville de La Baie.

Carte 3

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN 02

Les activités des coopératives forestières



Source: Ministère de L'Energie et des Ressources 1984

TABLEAU 5COMPAGNIES ACHETEUSES DES PRODUITS DES COOPÉRATIVES
FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN ET LEUR LOCALISATION

COOPÉRATIVE		COMPAGNIES ACHETEUSES AVEC LEUR LOCALISATION
COOPÉRATIVES ÉTUDIÉES	Sainte-Rose-du-Nord	Consolidated-Bathurst: Port-Alfred (papeterie) St-Fulgence (scierie)
	Laterrière	Abitibi-Price: Ascension, Alma et Kénogami Scierie Laterrière: Laterrière Scierie Saguenay: Ville de La Baie
	Girardville	Laberge & Laberge: Saint-Félicien (scierie)
	Anse-Saint-Jean	Scierie du Fjord: Petit Saguenay Donohue Inc.: Clermont
	Saint-Honoré	Abitibi-Price: Scierie Lamothe Kénogami
AUTRES COOPÉRATIVES	Ferland-Boilleau	Consolidated-Bathurst: Ville de La Baie Donohue Inc.: Clermont Scierie Saguenay Ltée: Ville de La Baie Scierie Arthur Gauthier: Ville de La Baie Scierie du Fjord Ltée: Petit Saguenay
	Petit-Paris	Abitibi-Price: Alma (scierie) Ascension (scierie)

SOURCE: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985.

De plus, on remarque que les compagnies acheteuses sont quelquefois assez distantes des chantiers ou lieux de production de ces coopératives. Par exemple, Petit-Paris, qui coupe son bois à 127 milles de Milot près de la Rivière Manouane, vend sa production à Abitibi-Price d'Alma et d'Ascension. Ensuite, Ferland-Boilleau qui coupe son bois dans le Comté de Charlevoix et de Canton Boilleau, écoule son bois à Consolidated-Bathurst, Scierie Saguenay Ltée, Scierie Arthur Gauthier de Ville de La Baie, à Donohue Inc. de Clermont et enfin à Scierie du Fjord Ltée de Petit-Saguenay.

Avant de passer à l'étude approfondie de trois de ces coopératives, nous aimerions souligner que différents facteurs ont pu influencer les données présentées dans ces tableaux.

Premièrement, il faut tenir compte que certaines compagnies acheteuses ont subi des grèves au cours de ces dernières années (ex.: Consolidated-Bathurst), ceci affectant probablement les demandes en bois.

Deuxièmement, le secteur forestier dans son ensemble a subi une crise ces dernières années touchant la demande en bois. Certaines coopératives ont dû en souffrir plus que d'autres.

Troisièmement, ces entreprises sont très dynamiques dans le sens qu'elles sont toujours en mouvement, dépendantes de la demande en bois, des terrains de coupe attribués, des compagnies acheteuses, des travaux accordés (coupe de bois, aménagement, etc...). Elles peuvent effectuer

des changements d'un mois à l'autre sur différents plans (activités, ventes, etc.).

Pour terminer, on peut mentionner qu'il aurait été intéressant d'approfondir davantage la recherche sur ces données statistiques. Par exemple, nous aurions pu échelonner certaines données sur une période de cinq ans (actif, production, etc.) pour constater l'évolution et effectuer des comparaisons; ou bien, essayer de déterminer la production par travailleur, le salaire moyen par travailleur, etc. Ces démarches pourront se faire dans le cadre de recherches futures sur la question forestière. Pour le moment, nous nous limiterons à l'étude de trois coopératives forestières qui nous paraissent représentatives de l'exploitation forestière coopérative dans la région. Toutes les informations seront alors situées dans leur contexte historique et social global. Nous aimerions signaler que les études de cas seront ordonnées selon l'âge des coopératives en commençant par la plus ancienne, soit Sainte-Rose-du-Nord, ensuite Laterrière et enfin, Girardville.

CHAPITRE V

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

L'étude de cas que nous allons présenter dans les trois prochains chapitres est, comme nous l'avons déjà mentionné, le résultat d'une enquête par entrevue¹ effectuée entre le 13 juin et le 3 juillet 1984 auprès de membres et d'anciens membres des Coopératives² forestières de Sainte-Rose-du-Nord, Laterrière et Girardville. La méthodologie que nous avons privilégiée est celle de l'entrevue enregistrée à partir d'un schéma d'entrevue³. De plus, nous avons consulté des documents que les Coopératives ont bien voulu nous remettre lors des entrevues.

Les résultats de la recherche seront présentés sous les six grands thèmes suivants: la genèse de l'expérience, les activités de la Coopérative, la structure et les ressources financières de la Coopérative, l'organisation du travail des membres, la Coopérative et les autres organismes de la région, l'impact de la Coopérative dans son milieu. Cette forme de présentation sera utilisée pour ce chapitre concernant la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord et les deux chapitres suivants portant sur les Coopératives forestières de Laterrière et Girardville.

-
1. Pour plus d'informations portant sur la date, le lieu et la durée de chaque entrevue, on peut se référer à l'annexe 1.
 2. Nous utiliserons le C majuscule lorsque nous parlerons des trois Coopératives décrites et le petit c pour les autres Coopératives.
 3. Pour plus de détails, on peut se référer à l'annexe 2.

5.1 Genèse de l'expérience

Lors de sa fondation, cette Coopérative forestière portait le nom de "Syndicat forestier de Sainte-Rose-du-Nord". Celui-ci a été fondé officiellement le 21 mai 1944 en vertu de la loi des syndicats coopératifs du Québec. Avant la création de ce syndicat forestier, les habitants de Sainte-Rose-du-Nord vivaient dans une économie dite agro-forestière¹.

En effet, les gens de Sainte-Rose-du-Nord étaient en majorité des agriculteurs qui travaillaient sur leur terre l'été et bûchaient sur des lots à bois entourant le village pendant la saison froide. Ils vendaient les billots récoltés, soit à la compagnie Price ou au moulin à scie de la paroisse. Cette compagnie attribuait des contrats de coupe à quelques particuliers qui mettaient sur pied de gros chantiers. Malheureusement, les agriculteurs de cette paroisse n'avaient pas tous les ressources financières nécessaires pour établir de tels chantiers, alors ceux-ci coupaient du bois sur leur lot et le vendaient au moulin du village. La petitesse des lots particuliers et une pénurie de bois amenèrent les agriculteurs à rechercher d'autres terrains de coupe.

La seule possibilité pour obtenir des territoires plus grands à exploiter étaient d'aller "bûcher" chez Price. Selon nos informations, le gouvernement donnait des permis de coupe chez Price à condition qu'il y ait coopérative. Nous n'avons pas pu avoir de précisions sur le fait que

1. Pour plus de détails, se référer à: SÉGUIN, Normand, "La Conquête du sol au dix-neuvième siècle", Éditions du Boréal Express, Québec, 1977, 295 pp.

certains particuliers pouvaient déjà tenir de gros chantiers chez cette compagnie; étaient-ils en coopérative? Ou bien étaient-ils déjà des "jobbers"? Ce que l'on sait c'est que l'idée du syndicat a été proposée lors d'une assemblée de l'Union Catholique des Cultivateurs (U.C.C.) et poursuivie par la suite à Sainte-Rose-du-Nord par l'abbé Lorenzo Larouche.

5.1.1 Leaders et membres à l'origine

L'abbé Lorenzo Larouche a joué le rôle de leader pour la mise sur pied du Syndicat forestier. En effet, c'est lui qui a expliqué en détails le fonctionnement du futur syndicat aux gens de Sainte-Rose-du-Nord. Ensuite, quelques personnes de Sainte-Rose-du-Nord sont venues prêter main forte à ce membre du clergé pour la mise sur pied du projet de Syndicat. Mentionnons entre autres, Stella Villeneuve, Charles Grenon, Wilbrod Lavoie...

La confiance de la population dans l'abbé Lorenzo Larouche a facilité l'adhésion des membres à cette nouvelle organisation. Le recrutement des membres s'est donc effectué assez facilement. Les gens de la paroisse s'y sont impliqués au fur et à mesure.

5.1.2 Organisme, personne-ressource et premiers objectifs

L'Union Catholique des Cultivateurs et le gouvernement ont agi en tant qu'organismes ressources pendant la période de démarrage. L'U.C.C. a fourni directement des informations aux gens du Syndicat par l'entremise d'un agent-conseil qui s'est déplacé à plusieurs reprises à

Sainte-Rose-du-Nord même. Le gouvernement quant à lui, a envoyé des gardes-forestiers (inspecteurs du gouvernement) pendant la période d'implantation du Syndicat pour venir enseigner comment bûcher sans laisser le bois sur les terrains à coupe.

Les travailleurs regroupés en coopérative pouvaient obtenir plus de permis de coupe et mettre sur pied de gros chantiers. Les principaux objectifs de leur organisation étaient:

- a) aider les gens de Sainte-Rose-du-Nord à vivre parce que "l'agriculture seule ne suffisait pas à assurer leur subsistance à cause de l'exiguité des terres cultivables"¹;
- b) fournir du travail sur place afin d'éviter l'expatriation des gens du village;
- c) développer la paroisse sur la base des ressources forestières.

5.1.3 Premières difficultés rencontrées

Les promoteurs du projet de Coopérative n'ont pas rencontré d'oppositions parmi la population. Les gens de Sainte-Rose-du-Nord n'étaient pas opposés à ce projet, mais ils voulaient que cette organisation soit indépendante de l'Union Catholique des Cultivateurs. Un problème rencontré au départ concernait les chemins forestiers. La

1. Document interne, Procès-verbal, Fondation 1944, Sainte-Rose-du-Nord, 46 pages.

Coopérative voulait obtenir des octrois du gouvernement pour construire des chemins en forêt. Or, elle n'a pas obtenu beaucoup d'aide gouvernementale sous forme de subvention lors de son démarrage.

5.2 Activités de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord

5.2.1 Activités et réalisations

a) Les chantiers

Les chantiers de coupe de la Coopérative forestière ont toujours été situés dans les environs de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord. Pendant les premières années (1944, 45,...), les chantiers étaient tout près de Sainte-Rose-du-Nord, les plus éloignés étaient à environ huit kilomètres. Dans les années '60, ils étaient jusqu'à une distance de vingt-quatre kilomètres. Maintenant, ils sont distants approximativement de trente kilomètres de la paroisse (voir Carte 3).

C'est le Ministère de l'Énergie et des Ressources (M.E.R.) qui attribuait les territoires et droits de coupe à la Coopérative forestière, près du village. Les territoires attribués faisaient partie des terrains de la Couronne. Le M.E.R. assignait des territoires de coupe le plus près possible de la paroisse afin de permettre aux travailleurs de se déplacer matin et soir de leur maison au lieu de travail. La Coopérative possédait trois endroits de coupe. Chaque endroit avait trois camps. Les travailleurs venaient au camp midi et soir. Seuls les membres de la Coopérative

avaient le droit de couper sur ces terrains. Les limites de la Coopérative se situaient donc autour du village de Sainte-Rose-du-Nord.

La compagnie Consolidated Bathurst de Saint-Fulgence donnait les permis de coupe à la Coopérative forestière. Mentionnons qu'il faut obligatoirement avoir affaire à une scierie pour obtenir un droit de coupe du gouvernement. La scierie la plus près de la Coopérative était celle de Saint-Fulgence et appartenait à ladite Compagnie. Rappelons que le gouvernement attribue les territoires et droits de coupe, et que les permis sont donnés à une compagnie possédant une scierie.

Présentement, la Coopérative a droit à deux terrains de coupe pour effectuer l'exploitation forestière. Le premier est assigné dans une forêt domaniale. Il est considéré comme une réserve de bois mis à la disposition de la Coopérative et se trouve à environ trente kilomètres au nord de Sainte-Rose-du-Nord. Le deuxième est assigné par Consolidated Bathurst sur une de ses concessions. C'est à cet endroit que la Coopérative effectuait ses opérations au moment de l'enquête. La coupe de bois peut durer de dix à quinze ans sur ce territoire s'il n'y a pas d'augmentation de volume et si le bois n'est pas trop affecté par la tordeuse du bourgeon de l'épinette. Le volume (quota) de coupe est fixé par le gouvernement. Ce quota est de 42 450 mètres cubes par année.

depuis trois ans. Les membres de la Coopérative voudraient que ce quota soit porté à 56 600 ou 70 750 mètres cubes car ils ont déjà dépassé le volume de bois fixé depuis deux ans, coupant au moins 14 150 mètres cubes de plus, soit 33%. Cette limitation de la coupe semble freiner la progression et le développement plus rapide de la Coopérative forestière. Celle-ci a un objectif bien précis pour la coupe de bois à court terme. Elle veut s'organiser pour conserver les emplois de ses travailleurs même si elle veut mécaniser davantage ses opérations dans les années à venir. C'est son objectif principal pour l'instant car elle ne peut faire de prévisions à cause de la conjoncture (contrats, matières ligneuses suffisantes, etc...).

La Coopérative a déjà coupé du feuillu dans le passé. En effet, avant 1979, la Coopérative coupait du feuillu en bois rond seulement pour faire du contre-plaqué. Il est possible, souligne l'informateur, que la Coopérative recommence la production de ce type de bois très prochainement.

Finalement, la Coopérative n'a pu réaliser beaucoup de projets dans le secteur de la coupe de bois pour différentes raisons. Premièrement, à cause de la crise économique. Deuxièmement, à cause de quelques difficultés connues dans les années '70 (nous y reviendrons). De plus, il existe un problème très grave présentement dans les territoires de

coupe: c'est le ravage de la tordeuse du bourgeon de l'épinette qu'on ne peut presque pas freiner selon l'informateur. Toutes ces raisons et d'autres telles les difficultés de terrain, accidents, etc..., font que la Coopérative ne peut se développer autant qu'elle le souhaite-rait.

b) Les travaux de sylviculture

La sylviculture est perçue comme un aspect important par les membres de la Coopérative. C'est un secteur que la Coopérative veut développer, et c'est l'une des raisons pour laquelle elle veut embaucher un ingénieur forestier à temps partiel en collaboration avec la Coopérative de Saint-Honoré. Celui-ci aura comme fonction entre autre, d'établir des plans pour effectuer de la sylviculture.

Dans le passé, pendant les vingt premières années (1944 à 1964), il n'était pas question de reboisement. Les travailleurs étaient surveillés par des inspecteurs et prenaient plus attention aux territoires de coupe. Il faut dire aussi qu'auparavant la forêt semble avoir été considérée comme une richesse inépuisable. Mais, ces dernières années, on s'est aperçu que la région 02 n'avait de la matière ligneuse que pour vingt ou vingt-cinq ans.

Certains facteurs viennent intensifier la dégradation des forêts. D'abord, les feux de forêt et la tordeuse d'épinette

ont causé, et le font encore actuellement, de grands dégâts aux forêts de la région. Ensuite, la coupe à blanc exécutée par les exploitations forestières laisse les terrains dévastés après son passage et la régénération est très difficile, voire presque impossible.

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources ne prévoit donc pas de reboisement non plus pour les cinq prochaines années autour de Sainte-Rose-du-Nord. Le seul reboisement entrevu serait effectué sur les chantiers à proximité, dans les opérations de Consolidated Bathurst.

La Coopérative a déjà proposé des projets au gouvernement pour planter des arbres. Elle a demandé dix-neuf cents pour l'unité en prévoyant le transport, les repas, etc..., pour organiser les travailleurs afin qu'ils puissent planter des arbres. Il y a cependant des gens qui ont accepté des contrats pour neuf cents et demi l'arbre planté, ce qui équivaut à exploiter les gens selon notre informateur. La concurrence semble donc assez forte dans ce nouveau secteur d'aménagement forestier.

5.3 Structure et ressources financières de la Coopérative de Sainte-Rose-du-Nord

5.3.1 La structure de la Coopérative

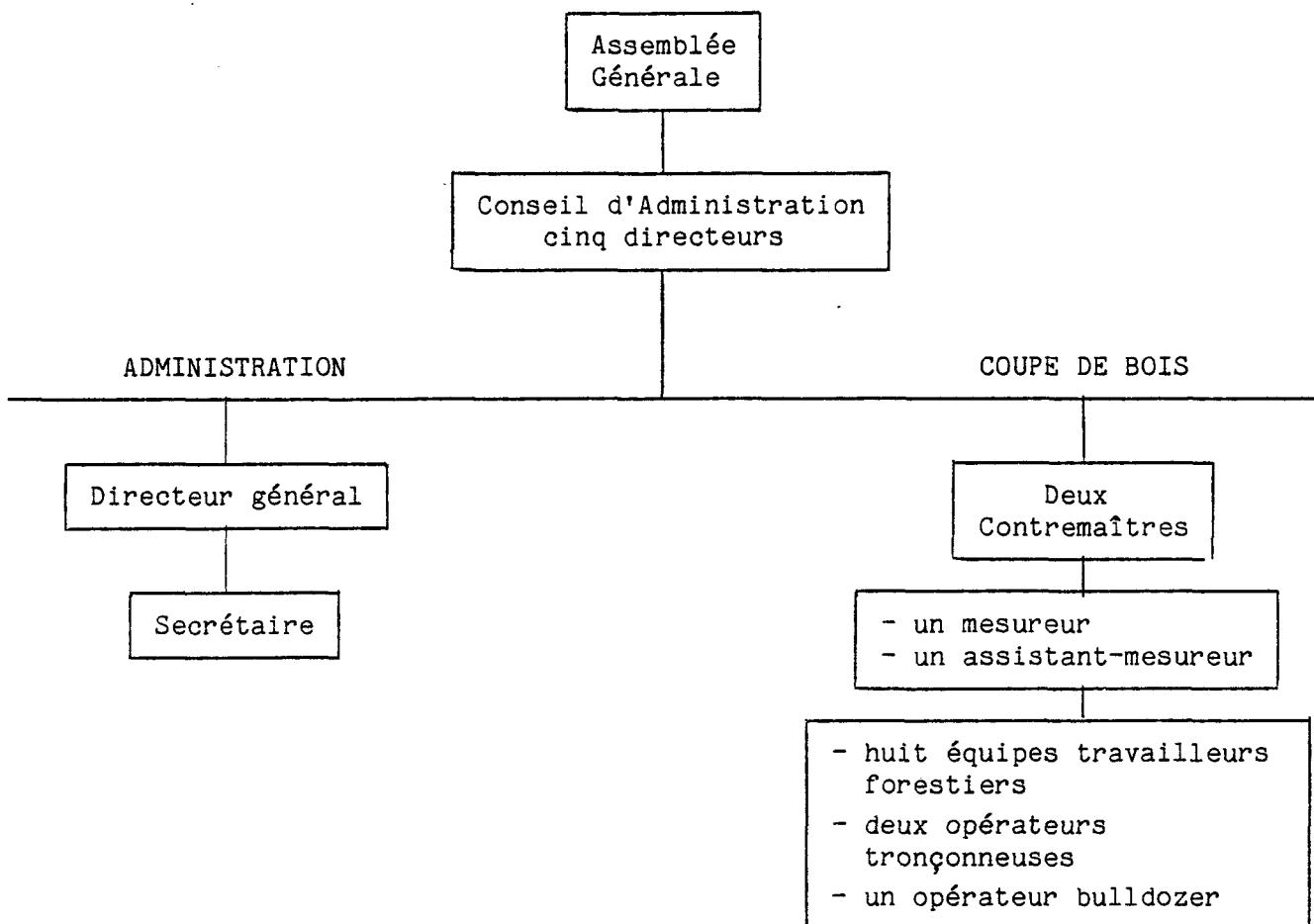
La Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord est composé d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration formé par cinq

directeurs (voir Figure 1). Les membres constituent l'Assemblée Générale. Réunis une fois par année, ils y prennent des décisions concernant la structure de la Coopérative, certains problèmes à régler, etc... La plupart des décisions sont prises par le Conseil d'Administration qui est nommé par l'Assemblée Générale. Ce Conseil est constitué de cinq directeurs (un président, un vice-président, un secrétaire-général et deux directeurs), s'occupant des contrats de bois, de l'engagement du personnel, le prix du bois, etc... Cette structure est la même depuis l'implantation de la Coopérative en 1944. Auparavant, il y avait en plus un Conseil de Surveillance formé de trois membres.

On note une grande participation des membres aux Assemblées Générales. Les membres se sentent très concernés et sont intéressés par les décisions qui sont prises dans la Coopérative, nous dit-on. Ils sont dans la situation d'employeur/employé.

Depuis les débuts de cette organisation, les membres sont très satisfaits du fonctionnement de cette structure et de la Coopérative en général. Une des raisons invoquées est que les décisions ne reposent pas seulement sur une personne. Le Conseil d'Administration joue un rôle de représentation et de preneur de décision.

Il y aurait cependant quelques petites modifications à ajouter dans le fonctionnement global de la Coopérative, souligne un informateur. Premièrement, il faudrait engager une personne dont la fonction serait d'effectuer des recherches, de monter des projets, de prendre des informations auprès des différents ministères, d'aller chercher des



SOURCE: Enquêtes par entrevues juin 1984 à avril 1985

Figure 1 Organigramme de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 1983-1984

renseignements auprès des structures de consultation du gouvernement, afin de permettre à la Coopérative d'obtenir des nouveaux contrats, de nouvelles subventions. Deuxièmement, il serait nécessaire d'embaucher aussi une secrétaire permanente pour toute l'année car la Coopérative ne compte actuellement que sur une secrétaire pour la période des opérations.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la Coopérative manque d'informations de base concernant les coopératives, l'administration et la gestion. Ces informations supplémentaires apporteraient probablement un certain dynamisme au Conseil.

5.3.2 Le financement de la Coopérative

a) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales accordées à la Coopérative concernent la construction de chemins forestiers. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources a accordé des octrois pour la construction de chemins forestiers à la Coopérative pendant plusieurs années. Cependant, ces octrois ont cessé. La Coopérative s'est aperçue qu'avec cette aide gouvernementale, les chemins forestiers revenaient plus chers à construire que si elle défrayait elle-même les coûts entièrement.

b) Revenus de vente, vente et acheteurs

Au début, la Coopérative vendait du bois de sciage, de la pulpe et des feuillus à des compagnies dans la région et à Montréal. Le bois de pulpe était vendu à Consolidated Bathurst de Port-Alfred et à Price Brothers. Le bois de sciage était vendu

à Lumber de Montréal. Le feuillu produit était aussi vendu à Montréal. Le prix du bois était discuté avec les compagnies en général. Finalement, la Coopérative acceptait le prix offert.

Présentement, la Coopérative est obligée de vendre sa production de résineux à une seule compagnie par décret du gouvernement. En effet, la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord vend tout son bois de sciage et de pâte à Consolidated Bathurst de Saint-Fulgence, car ses opérations forestières ont lieu sur l'un des terrains d'approvisionnement de cette compagnie.

Le prix du bois est fixé par la Compagnie. Un interviewé nous fait remarquer que: "Ils parlent de négociation avec la Compagnie "Consol", mais en réalité, c'est la compagnie qui fixe le prix et la Coopérative n'a pas le choix, elle doit accepter".¹

Ainsi, la Coopérative semble très dépendante pour la vente de sa production; elle ne peut vendre à la compagnie de son choix ni à un prix négocié.

Les revenus de vente de la Coopérative pour l'année 1983 étaient de \$ 1 157 198. L'actif était de \$ 193 582.

1. Entrevues, juin 1984.

Le transport du bois de sciage et de la pulpe vers Saint-Fulgence et Port-Alfred est réalisé par un entrepreneur privé. Celui-ci possède ses propres camions et chargeuses de bois. Il est payé au mètre cube, et travaille de façon saisonnière, pendant la période des opérations et quelques semaines après. Soulignons que ces conducteurs de camions ne proviennent pas de Sainte-Rose-du-Nord.

c) Crédit et dettes de la Coopérative

Au moment de l'enquête, la Coopérative empruntait à la Banque Toronto Dominion bien que la Caisse Populaire ait été la première source de crédit de la Coopérative forestière. Présentement, c'est la Banque Toronto Dominion qui fournit les crédits nécessaires pour l'achat de deux grosses machines (un tracteur et une tronçonneuse) achetées à Chicoutimi. La Coopérative possède une marge de crédit de \$ 140 000.

d) Perspectives

La Coopérative établit des prévisions budgétaires à chaque année, mais à cause de ses limites de production, il est très difficile de faire des prévisions. La Coopérative demande des droits de production plus élevés à chaque année mais sans résultat.

On peut dire que la Coopérative s'autofinance en grande partie. En effet, le fonds de réserve de la Coopérative est supérieur à l'emprunt effectué, ce qui pour les administrateurs signifie

que la Coopérative n'a pas de dette. Au début du printemps, la Coopérative s'autofinance avec sa réserve générale pour les chemins forestiers. La Coopérative distribue environ 50% des surplus en ristournes à ses membres, ce qui, pendant les deux dernières années a équivaut à un total de \$ 25 000.

5.4 Organisation du travail des membres

Nous ne connaissons pas le nombre de personnes impliquées au début de la Coopérative, mais nous savons que vers 1967, la Coopérative comptait trente membres. Or, le 30 avril 1983, ce nombre était rendu à soixante-trois membres (actifs et passifs) dont quarante et un actifs. Ce qui fait une augmentation de trente-trois membres. Dans le but de faciliter la description de l'organisation du travail, nous avons regroupé ces travailleurs en deux secteurs d'activité (Tableau 6). Le premier secteur comprend le personnel de l'administration. Ce sont les personnes rattachées directement à l'administration de la Coopérative. Ensuite, nous avons les travailleurs forestiers. Ceux-ci regroupent les membres qui travaillent dans les opérations forestières exclusivement.

5.4.1 Le personnel de l'administration

Nous retrouvons deux personnes qui s'occupent de l'administration: le directeur général et une secrétaire. Le directeur général est le seul employé permanent de la Coopérative. La secrétaire travaille seulement pendant les mois d'opérations, soit pendant environ sept mois. Ces deux personnes sont payées à salaire.

TABLEAU 6TRAVAILLEURS DE LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE SAINTE-ROSE-DU-NORD
SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ, 1983-1984

SECTEURS D'ACTIVITÉ	CHIFFRES ABSOLUS	POURCENTAGE (%) *
1. Le personnel de l'administration	2	6,1
2. Les travailleurs forestiers	31	93,9
Total	33	100,0

* en chiffres arrondis

SOURCE: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985

5.4.2 Les travailleurs forestiers

Au début du Syndicat forestier, dans les années '40, les "bûcherons" travaillaient avec leur famille dans les chantiers. Le père et ses garçons effectuaient toutes les étapes de la coupe de bois, car la mécanisation n'existe pas à l'époque. Alors, ils bûchaient, ébranchaient et transportaient le bois dans les terrains de coupe. Ils commençaient les opérations forestières autour du premier novembre pour terminer au printemps. Ce travail forestier permettait aux cultivateurs d'aller chercher un revenu complémentaire.

Vers 1967, mentionne un informateur, ce système agro-forestier était encore en vigueur, mais les "bûcherons" travaillaient de moins en moins en famille dans les chantiers. Lorsque le contrat de coupe finissait plus tôt, les "bûcherons" coupaient du bois sur leur lot, pour terminer l'hiver. Tout le bois abattu pendant la saison froide était chargé et scié durant l'été. Ainsi, pendant la période estivale, les deux activités importantes à Sainte-Rose-du-Nord étaient le chargement de la pulpe sur les camions et le sciage du bois. Ces occupations employaient beaucoup de gens à Sainte-Rose-du-Nord. Lorsqu'il y avait une pénurie de travailleurs, la Coopérative embauchait des gens de Chicoutimi ou de Saint-Fulgence. Ceux-ci étaient cependant peu nombreux.

Au début de la Coopérative, il y avait une dizaine de personnes qui travaillaient dans les chantiers. Ils étaient vingt par la suite pour atteindre enfin trente travailleurs. Il y avait aussi un cuisinier dans le camp.

Les "bûcherons" étaient payés à forfait, au mille pieds de bois produit. Le Syndicat employait un surveillant qui séparait les terrains à bûcher et s'occupait des limites territoriales.

Cet employé "faisait aussi chantier" et retirait un salaire pour sa tâche d'inspection. À présent, les travailleurs forestiers sont considérés comme des "professionnels de la forêt"¹. Ils effectuent la coupe de bois pendant environ sept mois. La coupe de bois commence au mois de juin pour se terminer en décembre. Le travail en forêt est l'activité principale des forestiers.

On dénombre trente et un travailleurs forestiers et opérateurs qui font affaire directement avec la coupe de bois. Les forestiers sont divisés en huit équipes de trois hommes, chacune comprenant deux abatteurs et un opérateur de débusqueuse. Deux opérateurs de tronçonneuse et un opérateur de bulldozer complètent l'équipe.

Au tout début, le travailleur forestier accomplissait toutes les tâches: abattage, ébranchage, transport du bois. Aujourd'hui, il y a deux hommes qui abattent et ébranchent, et un opérateur de débusqueuse qui transporte le bois de l'endroit d'abattage au chemin. Ensuite, le bois est coupé par des tronçonneuses. La plupart des outils et machines appartiennent aux travailleurs. Les abatteurs possèdent leur propre scie à chaîne. Les débusqueuses peuvent être la propriété d'un ou de plusieurs travailleurs. Généralement, ce sont les chefs d'équipe qui sont propriétaires de la débusqueuse et de la camionnette de transport.

1. Pour plus de détails à ce sujet, voir FORTIN, Gérald, "La Fin d'un Règne", HMH, Montréal, 1971.

Les forestiers sont rénumérés à forfait, soit au diamètre de l'arbre abattu. Le montant est donné à l'équipe (taux d'équipe). Il est important de souligner que les salaires de la Coopérative sont deux ans en retard relativement à ceux payés par Consolidated Bathurst. Les travailleurs forestiers de cette compagnie gagnent plus cher. En 1983, la compagnie a donné 14% d'augmentation salariale à ses travailleurs, alors que ceux de la Coopérative n'ont pas reçu d'augmentation. Ceux-ci critiquent cette inégalité de salaires, mais ils acceptent car ils n'ont pas le choix.

La Coopérative emploie aussi des opérateurs pour sa machinerie, un mesureur, un assistant-mesureur et deux contremaîtres. Ces employés sont payés à salaire.

Le taux de roulement de la main-d'œuvre est faible. Ce sont les mêmes travailleurs qui reviennent à chaque année depuis quatre ou cinq ans. Les travailleurs ne quittent pas les chantiers de la Coopérative malgré la différence de salaire car les emplois sont rares, selon notre informateur. Les membres de la Coopérative sont majoritairement de Sainte-Rose-du-Nord.

5.4.3 Problèmes rencontrés, changements

La Coopérative n'a pas rencontré de problèmes majeurs dans l'organisation du travail, sauf en ce qui concerne la hiérarchisation des tâches. Certains membres peuvent obtenir certains postes plutôt que d'autres.

Dans les années '70, le nombre d'équipes de travail en forêt était instable. Il y avait seulement trois ou quatre équipes permanentes et d'autres devaient s'y ajouter de temps à autre selon les besoins. Maintenant, depuis quatre ans, la Coopérative a sept équipes de travail régulières. En 1984, elle compte huit équipes qui reviendront l'an prochain. L'engagement des contremaîtres est stable depuis maintenant trois ans. Par ailleurs, un informateur affirme qu'il y a eu une évolution ces dernières années dans le travail en forêt. En effet, les chefs d'équipe ont maintenant la possibilité de choisir leurs travailleurs de l'extérieur; toutefois, le pourcentage de ceux-ci demeure faible.

Selon nos informateurs, on retrouve deux problèmes importants concernant les travailleurs forestiers de la Coopérative: 1) le ravage de la tordeuse du bourgeon de l'épinette et 2) le fait que les compagnies donnent des salaires plus élevés à leurs forestiers. Ils n'ont pas encore trouvé de solution pour régler ces deux problèmes.

Il est, en effet, difficile pour la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord d'améliorer les conditions de travail parce que les terrains alloués pour la coupe de bois sont presque impraticables pour la machinerie (abattage, ébranchage). Les travailleurs de la Coopérative fonctionnent dans les mêmes conditions que dans les années '60. Les terrains de coupe sont difficiles et les membres de la Coopérative n'ont pas les salaires assez élevés pour effectuer de la coupe de bois dans de telles conditions.

5.4.4 Accidents de travail

On constate qu'il y a plus d'accidents de travail aujourd'hui que jadis. Antérieurement, les membres travaillaient avec des "sciottes" évitant ainsi des risques de coupures. La mécanisation a amené des outils plus rapides et plus dangereux, entre autres, la scie à chaîne. Celle-ci occasionne beaucoup de coupures.

Les membres considèrent que les accidents de travail représentent le principal problème dans la Coopérative. Les accidents sont très nombreux, car le taux de cotisation versé à la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail est de 15,45% de la masse salariale. Les blessures les plus fréquentes sont des coups de scie, des maux de dos, les chicots d'arbres tombant sur le dos, sur la tête.

5.4.5 Perspectives

En 1984, la Coopérative forestière a comme projet, et ce nous en avons parlé précédemment, d'engager un ingénieur forestier en collaboration avec la Coopérative forestière de Saint-Honoré. Présentement, celui-ci travaille en permanence à Saint-Honoré. Il s'occupera d'aménagements forestiers, de sylviculture, de débroussaillage, etc... Il serait embauché à temps partiel pour quelques semaines.

De plus, dans les deux ou trois prochaines années, la Coopérative veut que ses opérations forestières soient mécanisées à 100%.

Lors de ces transformations, certains travailleurs vont prendre leur retraite, d'autres vont être récupérés pour occuper des postes de cadres ou comme opérateurs de machines, et d'autres vont devoir être mis à pied.

5.5 La Coopérative et les autres organismes de la région

La Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord a des contacts assez continus avec les autres coopératives de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean. En effet, depuis un peu plus d'un an, les coopératives se rencontrent régulièrement pour discuter de leurs problèmes, solutions, expériences, par l'intermédiaire des réunions du Comité Consultatif des Coopératives. Celui-ci permet la coopération et la solidarité entre les coopératives forestières. (Tableau 7).

Ensuite, la Coopérative essaie de fonctionner en collaboration avec la coopérative de Saint-Honoré pour élaborer différents projets en commun. Comme le souligne l'interviewé, "C'est chacun pour soi" parce qu'il faut mentionner que la coopérative de Saint-Honoré n'a que 50% de sa coupe cette année, comparativement à l'an passé.

La Coopérative entretient aussi des relations avec d'autres entreprises. Ce sont les Compagnies situées près de Sainte-Rose-du-Nord, Exval, et Boulianne. Exval est l'ancien chantier coopératif de l'U.C.C. de Saint-Fulgence qui est devenu compagnie privée d'exploitation et les Entreprises Boulianne, est la compagnie acheteuse de feuillus de la Coopérative de Sainte-Rose-du-Nord.

TABLEAU 7

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE SAINTE-ROSE-DU-NORD ET SES RAPPORTS
AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, 1984

ORGANISMES	STATUT	LOCALISATION	FONCTION	DÉBUT DES RAPPORTS	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
Société de Développement Coopératif	Gouvernemental	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller - Aide financière pour le développement des coopératives forestières 	1984	- Trois ou quatre fois par année
Comité Consultatif des Coopératives forestières	Comité formé des coopératives forestières	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation, formation des membres - Coordination du mouvement coopératif - Lieu d'échange pour partager l'expérience coopérative - Suscite l'inter-coopération 	1984	- Régulier
Union des Producteurs Agricoles	Association professionnelle pour les agriculteurs	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Local du Comité Consultatif (dans l'édifice de l'U.P.A.) 		- Aucun lien
Municipalité Régionale de Comté	Municipal	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Intervient dans la planification 		- Aucun lien

TABLEAU 7 (suite)

ORGANISMES	STATUT	LOCALISATION	FONCTION	DÉBUT DES RAPPORTS	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
Sociétés Sylvicoles	- Rattaché au Syndicat des Producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay	- Aménagement, planification dans les forêts privées et intra-municipales		- Aucun lien
Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail	Gouvernemental	Chicoutimi	- Protection des travailleurs en milieu de travail	1944	- Rapport à fournir mensuellement; taux de cotisation à défrayer
Ministère de l'Énergie et des Ressources	Gouvernemental	- Unité de Gestion - Jonquière	- Gestionnaire de la forêt publique au Québec - Planification, aménagement	1944	- Très fréquent
Association de Sécurité des Industriels Forestiers	Association pour les employeurs	Québec	- Association de sécurité pour les employeurs		- Rapport mensuel à fournir
Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire	Gouvernemental	Chicoutimi	- Aide technique - Conseiller - Aide au développement des coopératives de travailleurs au Québec		
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Gouvernemental	Québec	- Direction coopérative - Lois coopératives - Code de travail		- Une ou deux fois par année

SOURCE: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985.

La Coopérative a établi quelques contacts avec la Société de Développement Coopératif créée en 1977. En effet, lors de ses difficultés dans les années '70, la Coopérative a demandé une aide financière à cet organisme. La réponse fut négative. La Société de Développement Coopératif constatant que la Coopérative pouvait obtenir cet aide d'une banque, lui a suggéré de traiter avec d'autres institutions financières. Suite à cette expérience, l'informateur conclut que tant que la Société de Développement Coopératif ne s'impliquera pas davantage dans le développement des coopératives, elle continuera à jouer un rôle mineur dans le dossier. La Coopérative contacte cet organisme trois ou quatre fois par année depuis 1984.

La Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord entretient des liens assez réguliers depuis le début de 1983 avec le Comité Consultatif des Coopératives forestières. Elle participe aux réunions de façon régulière. Elle pense devenir membre très prochainement. Rappelons que cette organisation réunit les coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce Comité Consultatif est perçu comme un organisme-ressource. On souhaite que le Comité prépare un plan d'ensemble de toutes les coopératives forestières, pour offrir leurs services au gouvernement dans le secteur des aménagements forestiers, pour que les contrats ne soient pas tous attribués aux entreprises privées.

La Coopérative a un certain rapport avec l'Union des Producteurs Agricoles. Ces liens sont établis par l'entremise du Comité Consultatif, qui s'y trouve impliqué indirectement.

La Coopérative n'a pas eu de contacts directs avec la Municipalité Régionale de Comté du Fjord-du-Saguenay. Il y aura possiblement des liens qui se créeront dans l'avenir, "car la Municipalité Régionale de Comté pourra probablement aider la Coopérative", souligne-t-on. À titre d'exemple, on nous informe que le village de Sacré-Coeur veut aménager la Vallée de la rivière Sainte-Marguerite en entier. Cependant, il y a une partie de ce territoire qui appartient à la Coopérative de Sainte-Rose-du-Nord. C'est ici que la Municipalité Régionale de Comté pourrait entrer en action. Celle-ci veut que la partie appartenant à la Coopérative de Sainte-Rose-du-Nord soit aménagée par cette dernière.

La Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord n'entretient aucun lien direct avec les Sociétés Sylvicoles. Ces dernières sont considérées quelque peu comme des compétitrices, bien qu'elles constituent des entités différentes qui font partie de l'Union des Producteurs Agricoles. Mais comme elles ont comme fonction de faire de la sylviculture et de l'aménagement dans les zones intra-municipales, la Coopérative et les Sociétés Sylvicoles travaillent sur des territoires "voisins". Il y a même sept personnes de Sainte-Rose-du-Nord qui travaillent pour ces sociétés sylvicoles. Toutefois, ces personnes ne sont pas membres de la Coopérative de Sainte-Rose-du-Nord.

La Coopérative est souvent en communication avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources et ce depuis ses débuts. Elle lui demande une aide technique, des territoires de coupe plus accessibles, des permissions spéciales, etc... mais sans résultat concret, souligne l'informateur.

Les communications verbales ou écrites sont parfois difficiles. C'est une des raisons pour laquelle la Coopérative veut engager un ingénieur forestier parce que, mentionne l'informateur, "entre ingénieurs, la compréhension est meilleure". Le Ministère de l'Énergie et des Ressources est un organisme très important, car c'est lui qui a le contrôle sur toutes les activités de la Coopérative.

La Coopérative a vécu une expérience jugée comme très négative dans sa relation avec le gouvernement, concernant les subventions accordées pour des chemins forestiers. Un informateur de la Coopérative affirme:

"...Quand on est allé au Lac Barette, on était supposé avoir un territoire pour quinze ans: 1977-78, 1978-79, 1979-80, 1980-81, 1981-82, 1982-83. Le gouvernement subventionnait le chemin à 50% parce que la Coopérative se trouvait à couvrir une nouvelle voie pour l'accès au territoire. Les subventions ont duré deux ans. Autre chose, c'est comme un appât, ces choses-là, que je vous dis. Quand on s'est réveillé, voilà deux ans, on s'est aperçu qu'on n'aurait pas de bois pour quinze ans. On avait été tout ce temps-là dans la prise du terrain, pluie, neige, etc... On s'est fait avoir jusqu'aux yeux. C'est une façon d'expliquer les problèmes de la Coopérative."¹

Le gouvernement attribuait ainsi un rôle de pionnier à la Coopérative.

1. Entrevues, juin 1984.

Le gouvernement, selon les informateurs, prend des engagements vis-à-vis de la Coopérative ou des coopératives forestières de la région, mais il ne les respecte pas. Voici quelques exemples fournis par un interviewé:

"Il y avait un projet de loi qui était sorti disant que les quotas de coupe seraient au minimum 20 000 cunits (56 600 m³); ceci n'a pas été respecté. Au niveau de l'arbitrage, les fonctionnaires à Jonquière-Chicoutimi avaient dit à la Coopérative qu'elle avait droit à l'arbitrage (entre la Compagnie et la Coopérative) mais lorsque le temps est venu, la Coopérative n'a pas eu satisfaction. Certaines lois ont été établies spécialement pour les coopératives forestières (décret 1953-80) mais elles n'ont pas été appliquées: par exemple, lorsque le volume de coupe de la Compagnie augmentait, 50% de cette augmentation reviendrait à la Coopérative de cette unité de gestion."¹

Les membres de la Coopérative sont insatisfaits de certaines politiques établies et non respectées par le gouvernement. Celle-ci revendique le droit de demeurer, à chaque année, dans les plans quinquennaux de coupe du gouvernement. Jusqu'à date, la Coopérative a toujours été comprise dans ces plans. Mais l'avenir semble incertain. Un informateur mentionne que la Coopérative ne sait pas exactement ce qu'offrent les paliers gouvernementaux, alors il est difficile d'avoir des attentes bien précises.

5.6 Impact de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord dans son milieu

La Coopérative forestière est considérée comme une grosse organisation dans la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord. Cette organisation

1. Entrevues, juin 1984.

a influencé le développement de cette municipalité, en donnant du travail à ses habitants autant l'hiver que l'été. Les actions de cette Coopérative profitent aux gens de la paroisse tout comme au gouvernement.

Les membres de la Coopérative sont conscients de l'importance de celle-ci dans le milieu. Dans une période de chômage comme celle que l'on vit présentement, la Coopérative apporte une bonne partie des salaires de la localité de Sainte-Rose-du-Nord. Elle génère à elle seule \$ 500 000 en salaire annuellement. Elle emploie environ soixante-trois personnes. En plus, elle apporte de l'argent aux magasins de scies à chaîne, stations d'essence, etc... Les compagnies retirent aussi des avantages de la Coopérative forestière. Soulignons que le coût du bois fourni aux compagnies par la Coopérative est moins cher que celui produit par leurs propres moyens. Et de plus, la Coopérative opère sur des terrains inaccessibles pour les compagnies.

CHAPITRE VI

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LATERRIÈRE

6.1 Genèse de l'expérience

Au départ, la Coopérative de Laterrière s'appelait le "Chantier Coopératif de l'U.C.C. de Laterrière". Elle a été fondée officiellement le 5 avril 1958, mais les opérations n'ont débuté qu'en 1960. À nouveau, en 1980, ce chantier a changé de nom pour celui actuel.

On le sait, au Québec le mouvement coopératif a été déclenché par l'Église et ce dans le but de combler "le manque à gagner, comme revenu d'appoint pour les agriculteurs pendant l'hiver"¹. C'est l'Union Catholique des Cultivateurs qui a été chargée de lancer ce mouvement coopératif.

Ainsi, le projet de Chantier Coopératif à Laterrière est issu de l'Union Catholique des Cultivateurs aidé des gens de Laterrière, entre autres monsieur Maurice Maltais et monsieur Charles-Eugène Grenon. Ensemble, ils ont décidé d'acheminer une demande au gouvernement afin d'obtenir un terrain de coupe dans le Canton Laterrière.

Au départ, ce sont des membres de l'Union Catholique des Cultivateurs qui ont agi comme personnes-ressources. Entre autres,

1. Entrevues, juillet 1984.

Jean-Marie Couët et Georges Fortin, ont aidé à mettre sur pied le Chantier Coopératif en organisant des sessions d'information sur les chantiers coopératifs.

Les membres de la Coopérative originaient presque tous de Laterrière. Ils étaient majoritairement des agriculteurs, des fils d'agriculteurs, et quelques-uns des fils de journaliers et des journaliers. Il ne faut pas oublier que les "professionnels" de la forêt travaillaient pour les grosses compagnies forestières tels que: Consolidated-Bathurst, Price, etc..., à l'époque.

Le recrutement des membres s'est fait assez facilement. Les gens se consultaient entre eux, soit par téléphone ou de "bouche à oreille". Au tout début, pour devenir membre, la cotisation était de un dollar, ensuite de dix dollars. La première année, pour devenir membre actif, il fallait prendre une part de cinquante dollars payable en versement de dix, quinze ou vingt-cinq dollars au cours de l'année.

6.1.1 Premiers buts et objectifs

Dès sa constitution, la Coopérative avait comme but:

"... de procurer à ses membres, dans des conditions normales, sociales et économiques conformes à la justice et à la charité, des moyens collectifs d'établissement dans la colonisation, l'agriculture, l'artisanat ou l'industrie, (et) du travail collectif dans l'exploitation rationnelle et la conservation de la forêt"¹.

1. Documents de fondation du Chantier Coopératif de l'Union Catholique des cultivateurs de Laterrière, 30 décembre 1957, 29 pages.

Son champ d'action a été constitué par:

"Tous les travaux nécessaires à la colonisation, coupe de bois, défrichement, labour, construction de chemins, constructions de bâtiments, etc... Toutes les opérations forestières: coupe de bois, aménagement de campements, construction de chemins, transports, etc... Tous les travaux de l'agriculture, la transformation, la préparation et autres travaux industriels nécessaires à la mise sur le marché des produits et sous-produits des entreprises collectives"¹.

Les promoteurs du projet de Chantier Coopératif ont rencontré quelques difficultés lors de sa mise sur pied. Premièrement, certaines personnes de Laterrière étaient sceptiques quant à la réussite de ce projet, mentionne notre informateur. De plus, il est arrivé que la Coopérative a été dans l'obligation de livrer une bataille contre les petits industriels, les entrepreneurs et les compagnies. Enfin, souligne l'informateur, les promoteurs n'ont pas tellement obtenu d'aide de la part du gouvernement pour la mise sur pied du projet, ni dans ses premières années de fonctionnement.

6.2 Activités de la Coopérative forestière de Laterrière

6.2.1 Activités et réalisations

a) Les chantiers

Les chantiers de coupe de la Coopérative forestière ne sont pas très éloignés de la paroisse de Laterrière. En effet, les premiers chantiers de la Coopérative étaient situés à

1. Documents de fondation du Chantier Coopératif de l'Union Catholique des cultivateurs de Laterrière, 30 décembre 1957, 29 pages.

seize kilomètres environ de Laterrière, sur les bords de la rivière Cyriac. Présentement, il y a une opération qui est à trente-deux kilomètres de Laterrière, une autre à environ quarante-trois kilomètres (voir Carte 3). Elle opérait aussi à Rivière-du-Moulin, sur un territoire qui était situé à soixante-quatre kilomètres de la paroisse d'origine.

La Coopérative effectue de la coupe de bois pour trois scieries. Les opérations de la scierie de Price Ltée (sur le petit Pikauba). Ces opérations forestières sont exécutées sur une forêt actuellement rétrocédée, c'est-à-dire sur une ancienne concession forestière de Price Ltée reconvertie en forêt domaniale. C'est Price Ltée qui fait la demande de permis d'exploitation au Ministère de l'Énergie et des Ressources.

La deuxième, la Scierie Laterrière, est possédée à cent pour cent par la Coopérative. L'exploitation est faite aussi sur une forêt domaniale, sur le bord du lac Kénogami appelé le bassin McDonald. Dans ce cas, c'est la scierie qui demande le permis de coupe au Ministère de l'Énergie et des Ressources. La troisième est la Scierie Saguenay à Rivière-du-Moulin. La Coopérative peut couper 28 800 mètres cubes et la Scierie Saguenay 11 200 mètres cubes.

La Coopérative opère depuis ses débuts sur ce qu'on appelle des territoires avec des droits acquis. Ce sont des

secteurs où la Coopérative coupe du bois depuis de nombreuses années. Ceci lui donne un certain droit de coupe sur ce secteur. Ce droit n'est pas une entente écrite mais verbale. Mais actuellement, nous affirme-t-on, le territoire ne constitue pas un vrai droit acquis "parce qu'il y a des petits contracteurs qui viennent faire du bois sur le bord des routes dans ces territoires"¹. Le bois peut être coupé par d'autres, donc, la Coopérative n'a aucune garantie sur cette question.

La Coopérative n'a pas de quota de coupe; celui-ci dépend des demandes du marché. Pour la Scierie de Laterrière, elle a un quota limitant sa production à 56 000 mètres cubes de résineux. Pour la Scierie de Price Ltée, elle a un contrat de 80 000 mètres cubes (Tableau 8).

La coupe de bois représente le revenu principal de la Coopérative forestière de Laterrière, mais une de ses grandes réalisations a été l'achat de la Scierie Laterrière, lui permettant d'investir dans la transformation (nous y reviendrons).

b) Les travaux de sylviculture

La Coopérative forestière de Laterrière n'a pas encore commencé de travaux de sylviculture. Elle a cependant un

1. Entrevues, juillet 1984.

TABLEAU 8QUOTAS POUR LA COUPE DE BOIS
DE LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LATERRIÈRE, 1983

CONTRAT	VOLUME	POURCENTAGE (%)*
1. Scierie Laterrière	56 000 m ³	28,6
2. Scierie Price	80 000 m ³	51,0
3. Scierie Saguenay	40 000 m ³	20,4
TOTAL	176 000 m ³	100,

* en chiffres arrondis
Source: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985

TABLEAU 9TRAVAILLEURS DE LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LATERRIÈRE
SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ, 1983-1984

SECTEURS D'ACTIVITÉ	CHIFFRES ABSOLUS	POURCENTAGE (%)*
1. Le personnel de l'administration	5	3,3
2. Les travailleurs forestiers	107	71,3
3. Les travailleurs de la scierie	23	15,3
4. Les autres travailleurs	15	10,0
TOTAL	150	100,0

* en chiffres arrondis
Source: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985

projet dans ce secteur qui devrait être mis sur pied prochainement. En effet, la Coopérative a planifié la plantation d'arbres, en collaboration avec une coopérative voisine, celle de Ferland-Boilleau. Toutefois, ils ont soumissionné souvent sans pouvoir obtenir de contrats, parce qu'ils ne voulaient pas faire de soumissions trop basses qui auraient obligé la Coopérative à faire travailler ses membres avec des salaires peu élevés. Elle a quand même obtenu des contrats en 1983 lui permettant de planter 290 000 plants.

L'aménagement représente un secteur que la Coopérative veut développer dans les prochaines années. Elle a engagé un ingénieur forestier lui donnant toute la latitude au sein de la Coopérative pour faire progresser ce dossier. On considère important d'assurer la repousse et l'avenir de la forêt car ce qui peut mettre en péril l'avenir de la Coopérative c'est le manque de matières premières ligneuses.

c) Bois de chauffage

La Coopérative essaie de développer un nouveau secteur: la production du bois de chauffage. Ceci permettrait la création de plusieurs emplois à l'intérieur de la Coopérative. Ses directeurs aimeraient développer un projet avec le fonds de roulement de la Coopérative. Ce n'est pas facile souligne l'informateur. Une aide gouvernementale

serait bienvenue car elle faciliterait la mise sur pied du projet.

d) Tronçonnage mécanique

La Coopérative a créé un système de tronçonnage mécanique qui a modifié les opérations forestières du Saguenay-Lac-St-Jean. Il s'agit d'une innovation dans ce domaine. L'opération tronçonnage s'est avérée un succès pour la Coopérative, une méthode qui fonctionne bien actuellement avec les essences mélangées. Ce procédé consiste à apporter le bois en longueur déjà pré-démêlé par essence dans la jetée. À cet endroit, il y a une tronçonneuse qui tronçonne le bois et le démêle pour chaque secteur: pâte, bois de poêle, billots. La Coopérative pratique cette méthode dans le territoire du semis de Laterrière pour récupérer les feuillus. Ce système est aussi utilisé dans d'autres opérations forestières de la région.

6.3 Structure et ressources financières de la Coopérative de Laterrière

6.3.1 La structure de la Coopérative

La Coopérative forestière de Laterrière est constituée d'une Assemblée Générale et d'un Conseil d'Administration (voir Figure 2). C'est en Assemblée Générale que se prennent les décisions des membres. Après elle, se trouve le Conseil d'Administration (membres élus par l'Assemblée) qui est considéré comme le patron. Celui-ci s'occupe de la

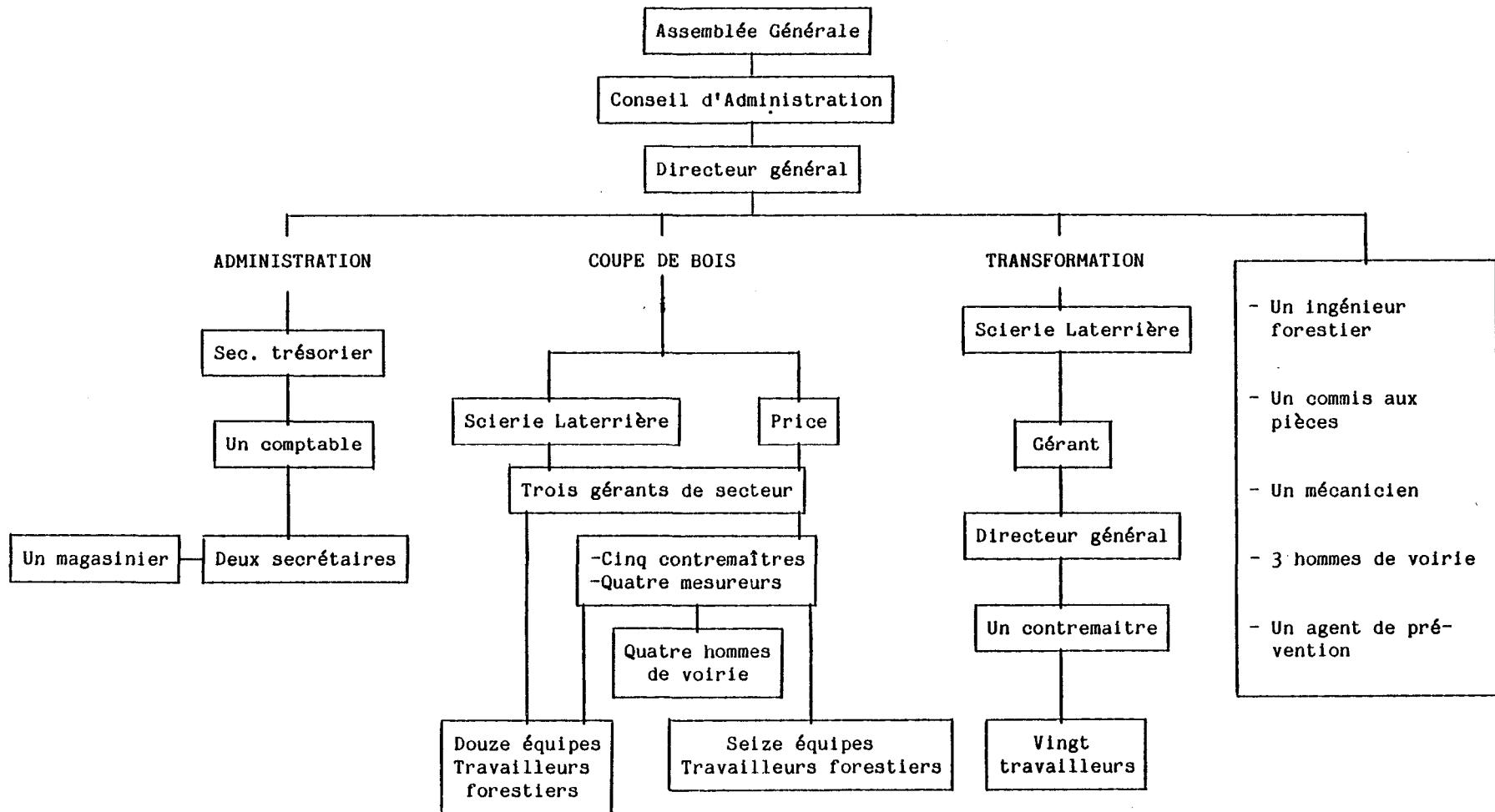


Figure 2 Organigramme de la Coopérative Forestière de Laterrière, 1983-1984

gestion sans diriger les opérations de chantier, tâche assumée par le directeur général.

Selon notre informateur, il existe une très grande participation des membres. Certains font un long trajet pour venir aux Assemblées Générales sans être payés pour leur déplacement. Selon lui, ils le font par intérêt parce qu'ils se sentent très impliqués dans les décisions qui doivent être prises pour la Coopérative. Et pour les administrateurs, c'est très important que tous les membres participent aux réunions. En plus, c'est pour protéger leur travail. Les femmes des employés sont invitées à ces assemblées et elles y participent également en grand nombre.

Il n'y a pas de transformations majeures à apporter à la structure mais elle pourrait changer au fur et à mesure de l'évolution de la Coopérative, mentionne l'informateur. Il y a déjà eu de grosses transformations dans la structure il y a cinq ans, avant qu'elle soit bien établie. Ces transformations concernaient les cadres, la détermination des tâches, etc... Pour solutionner ces problèmes, les membres de la Coopérative ont suivi des cours de gestion, d'administration, etc... Avant, les administrateurs pensaient qu'ils étaient des patrons sept jours par semaine, qu'ils pouvaient donner des ordres au directeur général et contremaître ce qui a provoqué des problèmes. Les cours suivis leur ont permis de bien saisir leur rôle. Maintenant, les administrateurs dirigent seulement au Conseil d'Administration. En opération, ils sont travailleurs forestiers. Ceci a permis d'établir une nouvelle répartition de tâches dans la Coopérative.

6.3.2 Le financement de la Coopérative

a) Subventions gouvernementales

La Coopérative a obtenu des subventions de l'Office de Planification et de Développement du Québec (O.P.D.Q.), du gouvernement provincial et du Ministère de l'Expansion Économique Régionale (M.E.E.R.) du Canada. Ces aides ont été demandées dans le but d'acheter une scierie. La Coopérative a obtenu une subvention de \$150 000 du gouvernement fédéral et une autre du même montant du gouvernement provincial, en 1983, ainsi qu'un prêt de la Société de Développement Coopératif aussi de \$150 000.

b) Revenu de vente, vente et acheteurs

En 1983, le chiffre d'affaires de la Coopérative s'élevait à \$4 183 945. Pour l'année 1984, les prévisions étaient de près de sept millions. Ces revenus proviennent des coupes de bois avec contrat, de la vente des produits et de l'opération de la scierie (autour de deux millions). L'actif de la Coopérative s'élève à \$2 012 181 pour l'année 1983.

La Coopérative a plusieurs acheteurs pour ses produits. Elle vend des billots de feuillus destinés au sciage à la compagnie Boulianne, à la Scierie Saguenay et à la Scierie Promoteurs Industriels, et du bois de pulpe à Price Ltée et Consolidated-Bathurst.

Les prix sont fixés entre le directeur général et le comptable, en négociation avec l'acheteur. Ceux-ci sont autorisés par le Conseil d'Administration de la Coopérative forestière.

c) Crédit et dettes de la Coopérative

La Coopérative forestière de Laterrière a accès à trois sources de crédit: une marge de crédit à la Caisse Populaire de Laterrière, le capital social des membres, et la réserve générale.

La Coopérative n'a presque pas de dettes. Il lui reste des paiements à effectuer pour la scierie et un camion. Ils ont acheté un "loader"¹ pour la scierie et un tracteur pour la Coopérative. Ces équipements seront financés par la Coopérative prochainement.

La Coopérative possède seulement l'équipement lourd de la voirie, l'entretien et la construction de chemins - "loaders", "graders"² et camions de voirie: dix-neuf machines au total, sans compter le roulement de la scierie. Les autres équipements tels que débusqueuses, scies à chaîne, abatteuses, tronçonneuses, ébrancheuses, etc... appartiennent à des membres.

-
1. Une chargeuse sur roue.
 2. Une nivelleuse.

Nous avons déjà mentionné que la Coopérative forestière possède la Scierie Laterrière. Elle l'a achetée en 1982. Elle l'a rénovée et elle a engagé du nouveau personnel majoritairement membre de la Coopérative.

6.4 Organisation du travail des membres

Le nombre de travailleurs de la Coopérative de Laterrière s'élève à environ 150 employés. Pour les besoins de ce travail, nous les avons divisés en quatre secteurs (Tableau 9, page 90). Le premier est celui du personnel de l'administration. Le deuxième concerne les travailleurs forestiers, c'est-à-dire les travailleurs qui oeuvrent dans les opérations forestières. Le troisième comprend les membres travaillant dans la scierie. Le quatrième englobe les autres travailleurs, ingénieurs forestiers, magasinier, etc... Comme nous l'avons mentionné auparavant, certains travailleurs passent d'une activité à l'autre pendant la saison et la Coopérative engage parfois des travailleurs supplémentaires (ex.: étudiants).

6.4.1 Le personnel de l'administration

Nous comptons cinq membres qui oeuvrent à l'administration de la Coopérative forestière de Laterrière: le directeur général, deux secrétaires, un comptable et un magasinier. Ces employés sont tous permanents et payés à salaire hebdomadaire.

6.4.2 Les travailleurs forestiers

Il y a quatre-vingt-onze membres qui travaillent en exploitation forestière excluant les tâches de voirie qui emploient quatre

travailleurs. Ce nombre est divisé en deux groupes. Un premier groupe travaille dans les opérations forestières de la Scierie Laterrière, constitué de douze équipes de travail (trois ou quatre travailleurs par équipe). Le deuxième groupe effectue des opérations pour Price Ltée, constitué de seize équipes (deux ou trois travailleurs par équipe). De ce nombre, nous comptons environ quarante-deux abatteurs avec scie à chaîne et vingt-huit opérateurs de débusqueuses. Notons que les opérations de Price Ltée comprennent deux opérateurs d'abatteuses.

Les scies à chaîne appartiennent à chaque individu tandis que les débusqueuses et abatteuses peuvent avoir plusieurs propriétaires. Il y a un salaire pour la machine et un salaire pour l'opérateur. Les abatteuses et opérateurs de machines sont tous payés à forfait, mesuré selon le diamètre de l'arbre abattu.

Nous retrouvons aussi cinq contremaîtres, quatre mesureurs et trois gérants de secteur. Ceux-ci sont payés de façon hebdomadaire.

Durant l'hiver, selon l'informateur, la Coopérative effectue des opérations plus conventionnelles, tel le tronçonnage à la scie mécanique. En effet avec la neige, la Coopérative ferme certaines opérations mécaniques et opère avec quelques équipes seulement. À ce moment là, ce sont les membres les plus âgés qui la plupart du temps continuent, dépendamment du nombre d'années qu'ils travaillent pour la Coopérative. Ainsi, pour eux, les chantiers sont environ de dix mois tandis que pour les jeunes qui sont mis à pied temporairement ils sont à peu près de six

mois. Les hommes qui continuent les opérations s'associent avec d'autres équipes. Au lieu d'avoir un abatteur et une débusqueuse avec opérateur, il y a deux hommes qui abattent, une débusqueuse avec opérateur et un tronçonneur manuel.

6.4.3 Les travailleurs de la scierie

La Scierie Laterrière fonctionne depuis mai 1983 et emploie soixante-dix personnes incluant la coupe en forêt. Si on l'exclut, elle emploie vingt personnes. Nous retrouvons un contremaître, un gérant de secteur et le directeur d'usine. Les travailleurs de l'usine, contremaîtres, gérant de secteur, et le directeur général sont payés de façon hebdomadaire.

6.4.4 Les autres travailleurs

Ce secteur comprend sept travailleurs dont un ingénieur forestier, un commis aux pièces, un mécanicien, trois hommes de voirie et un agent de prévention. Ces membres sont considérés comme permanents et payés à salaire.

En plus de ces travailleurs oeuvrant dans les exploitations et dans la scierie, on compte quatre opérateurs de tracteurs et quatre de camions payés au taux horaire. Les camionneurs qui livrent le bois aux usines sont payés à forfait (payés au mètre cube livré).

Bien qu'en général, souligne l'interviewé, on constate un haut taux de roulement de la main-d'œuvre dans les exploitations forestières, il y en a peu dans la Coopérative. Les abatteurs reviennent presque tous à chaque année. Les travailleurs de la Coopérative proviennent

majoritairement de Laterrière et la Coopérative donne une priorité aux gens de cette municipalité.

6.4.5 Accidents de travail

En 1983-84, la Coopérative a payé 17% de la masse salariale en taux de cotisation à la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (C.S.S.T.). L'informateur souligne qu'il y a eu plusieurs accidents de travail dans la Coopérative, mais il y a eu aussi beaucoup d'améliorations. Depuis l'année de fondation, il n'y a eu que deux gros accidents: un mort en 1979, et en 1982 un infirme pour la vie.

6.4.6 Perspectives

La Coopérative doit développer davantage la mécanisation en forêt d'ici quatre ou cinq ans, selon notre informateur. Ceci se fera surtout du côté des abatteuses mécaniques. Cette mécanisation sera aussi dépendante des formes de terrain où l'abattage s'effectuera, car quand les terrains sont inaccessibles, il est difficile d'utiliser des machines.

Du côté de la relève, la Coopérative, alliée à l'Association de Sécurité des Industriels Forestiers (A.S.I.F.) a organisé des cours d'abattage et de travail forestier pour aider à la formation de jeunes. Cependant, selon notre informateur, la Coopérative aura sa relève forestière lorsqu'elle fera de la coupe sylvicole proprement dite, "ainsi ils vont faire de vrais forestiers".

Aussi, la Coopérative forestière en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et le Collège d'Alma organisent des cours sur mesure aux membres de la Coopérative en fonction de leurs besoins et

demandes. Ce sont des cours de gestion, coopération, relations humaines, sécurité, etc...

6.5 La Coopérative et les autres organismes de la région

La Coopérative forestière de Laterrière a eu des mésententes avec les autres coopératives forestières. Ces mésententes ont concerné les territoires d'exploitation et les contrats de vente avec les Compagnies. En ce qui concerne le territoire, si chaque coopérative forestière avait un territoire délimité où elle pouvait effectuer ses opérations forestières et travaux d'aménagement forestiers et ainsi pouvoir se développer plus librement, les conflits seraient inexistants. Concernant les contrats de vente, selon l'informateur, s'ils étaient dirigés et contrôlés par le Ministère de l'Énergie et des Ressources, l'équilibre serait établi (Tableau 10).

Selon l'interviewé, la Société de Développement Coopératif (S.D.C.) est un outil très positif qui a été mis sur pied pour aider les coopératives à survivre dans la mesure où celles-ci en ont besoin. La Coopérative de Laterrière a obtenu une aide et une collaboration satisfaisantes de cet organisme lors de l'étude d'avant-projet et de réalisation de la scierie. Depuis, elle a souvent des contacts avec cet organisme.

Un autre organisme, le Comité Consultatif des Coopératives forestières sert d'orientation, de véhicule d'informations aux coopératives, à établir des contacts, à aider les plus petites coopératives dans leur négociations. Il s'agit aussi d'un lieu de

TABLEAU 10

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LATERRIÈRE ET SES RAPPORTS
AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, 1984

ORGANISMES	STATUT	LOCALISATION	FONCTION	DÉBUT DES RAPPORTS	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
Société de Développement Coopératif	Gouvernemental	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller - Aide financière pour le développement des coopératives forestières 	1981	- Souvent
Comité Consultatif des Coopératives forestières	Comité formé des coopératives forestières	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation, formation des membres - Coordination du mouvement coopératif - Lieu d'échange pour partager l'expérience coopérative - Suscite l'inter-coopération 	1971	- Quatre ou cinq fois par année
Union des Producteurs Agricoles	Association professionnelle pour les agriculteurs	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Local du Comité Consultatif (dans l'édifice de l'U.P.A.) 		- Régulier
Municipalité Régionale de Comté	Municipal	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Intervient dans la planification 		- Aucun lien

TABLEAU 10 (suite)

ORGANISMES	STATUT	LOCALISATION	FONCTION	DÉBUT DES RAPPORTS	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
Sociétés Sylvicoles	Rattaché au Syndicat des Producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay	- Aménagement, planification dans les forêts privées et intra-municipales		- Aucun lien
Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail	Gouvernemental	Chicoutimi	- Protection des travailleurs en milieu de travail	1958	- Très fréquent parfois chaque jour
Ministère de l'Énergie et des Ressources	Gouvernemental	- Unité de Gestion - Jonquière	- Gestionnaire de la forêt publique au Québec - Planification, aménagement	1958	- Continuellement
Association de Sécurité des Industriels Forestiers	Association pour les employeurs	Québec	- Association de sécurité pour les employeurs		- Régulier
Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire	Gouvernemental	Chicoutimi	- Aide technique - Conseiller - Aide au développement des coopératives de travailleurs au Québec	1984	- Régulier
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Gouvernemental	Québec	- Direction coopérative - Lois coopératives - Code de travail	Automatiquement	- Souvent

SOURCES: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985

rencontre où les coopératives peuvent échanger ensemble leurs expériences. Ce comité intensifie l'entraide entre les coopératives. Il peut aussi les représenter auprès du gouvernement, des compagnies, des associations, etc...

La Coopérative est membre de ce comité depuis 1971. Au départ, la Coopérative avait beaucoup besoin de ce comité comme organisme ressource. Ses membres sont alors venus donner de l'information concernant l'organisation, l'éducation, la formation, etc...

Ainsi au début, le comité jouait le rôle d'organisateur, de formateur, d'éducateur, de négociateur de contrats, de contrôleur des coûts, etc... pour la Coopérative. Aujourd'hui, la Coopérative est capable d'organiser, de négocier et de contrôler les coûts de façon autonome tandis que le rôle du comité est devenu plus politique.

L'Union des Producteurs Agricoles (U.P.A.) fournit plusieurs services à la Coopérative étudiée. Il y a le service de vérification des livres offert à chaque année. "L'Union des Producteurs Agricoles, dit l'interviewé, c'est un peu leur maman, car c'est elle qui a mis la Coopérative au monde". L'Union des Producteurs Agricoles avait mis sur pied des coopératives forestières pour venir en aide à leurs membres pendant l'hiver, et depuis, elle conserve une préoccupation de leur développement.

La Coopérative a des contacts très fréquents avec la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (C.S.S.T.) L'interviewé mentionne qu'ils ont toujours eu un comité s'occupant de la sécurité des

travailleurs. Celle-ci a des factures mensuelles à payer à la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail. Notons que cette Commission est considérée comme une "bête noire" dû au coût élevé des cotisations. La Coopérative prétend que la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail devrait avoir des considérations face à certains accidents, car la Coopérative traîne des dettes vieilles de trois années. Même si la Coopérative a effectué beaucoup de travail dans ce domaine, car le nombre d'accidents a diminué, le taux de cotisation demeure très haut à cause des accidents précédents qui doivent être payés sur trois ans.

Le Ministère de l'Énergie et des Ressources joue un rôle important dans le développement de la Coopérative forestière de Laterrière depuis le début en 1958. Ce ministère attribue les permis de coupe pour les opérations forestières de la Coopérative. Il a appuyé et assisté la Coopérative lors de l'achat de la scierie.

La Coopérative a toujours un membre qui fait partie de l'Association de Sécurité des Industriels Forestiers (A.S.I.F.). Présentement, c'est l'ingénieur forestier qui est le représentant de la Coopérative. Cette association a comme fonction de faire de la prévention et de l'éducation dans le domaine de la sécurité en forêt. L'association donne des cours concernant la sécurité, même des cours d'abattage. La Coopérative entretient des liens assez réguliers avec cette association.

La Coopérative a aussi des contacts assez réguliers avec le Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire depuis 1984. Cet organisme a comme but de fournir de l'aide technique, de conseiller les coopératives.

La Coopérative est liée au Ministère de l'Industrie et du Commerce (M.I.C.), car il s'occupe des lois, code de travail, etc... Elle a souvent des contacts avec ce ministère. Il y a aussi une direction générale des Coopératives qui a été créée au sein du Ministère de l'Industrie et du Commerce. Celle-ci réalise des études pour les coopératives. Toutefois, selon l'informateur, la Coopérative se sent un peu loin de ce ministère parce que dit-il, "une compagnie et une coopérative de travailleurs, ça ne s'administre pas de la même manière".

La Coopérative forestière de Laterrière a des relations surtout avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources et les Institutions Financières.

6.6 Impact de la Coopérative forestière

de Laterrière dans son milieu

La Coopérative forestière de Laterrière a un impact significatif dans son milieu, parce que le travail réalisé profite aux travailleurs, aux compagnies et au gouvernement. Cette entreprise fournit des emplois et des salaires aux travailleurs. De plus, elle fournit un travail à prix réduit aux Compagnies, "parce que ça leur coûte moins cher de faire faire le bois par la Coopérative que par leurs propres travailleurs" souligne l'interviewé. Par ailleurs, le travail de la Coopérative rapporte beaucoup d'impôts, taxes, etc... au gouvernement.

Selon l'interviewé, la Coopérative a beaucoup d'influence sur le développement de la localité et de la région, parce qu'elle diminue le taux de chômage, crée des emplois, etc. Indirectement, elle fait vivre

beaucoup de gens à Laterrière (commerçants, épiciers, Caisse Populaire, etc...). La Coopérative achète ses machines dans la région et emprunte à la Caisse ou à la Banque. Ces transactions font gagner de l'argent à différentes entreprises.

CHAPITRE VII

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE GIRARDVILLE

7.1 Genèse de l'expérience

Le projet de Coopérative forestière de Girardville a vu le jour en 1978, plus précisément pendant l'hiver 1978, mais elle n'a été fondée officiellement que le 4 août 1979. Elle a démarré ses activités grâce à une subvention provenant du programme gouvernemental Opération Solidarité Économique (O.S.E.). Le gouvernement offrait des subventions par l'entremise de ce programme à des personnes qui voulaient démarrer une entreprise dans le milieu et créer des emplois. Monsieur Yves Petelle, qui était chômeur, voyant cette sollicitation, décida de ce projet susceptible de créer des emplois à Girardville.

Après les démarches d'usage, ils ont obtenu une subvention de \$ 64 000 du programme O.S.E. répartis sur trois ans (1979 à 1982).

7.1.1 Leaders et membres à l'origine

Lorsque l'idée d'extraire des huiles fut établie, les participants au projet ont organisé une assemblée générale de formation et le processus d'élaboration a été déclenché. Les gens étaient très enthousiastes et dynamiques face à cette idée. Comme le souligne l'informateur: "Il y avait une volonté, un dynamisme tel, lors du début de la coopérative, qu'ils ont bousculé, foncé, frappé à des portes... Ils ont accéléré

ce processus". Il y avait à peu près dix-neuf membres au début du projet. Ces membres ont fait beaucoup de bénévolat en construisant la bâtisse où la coopérative a établi ses assises, et en se donnant des salaires faibles les premiers temps.

7.1.2 Premières personnes-ressources

C'est un promoteur industriel relevant de la ville de Dolbeau qui a joué le rôle de personne-ressource au début. En effet, les leaders de la Coopérative forestière de Girardville ont eu besoin de conseils car ils ne connaissaient pas le secteur dans lequel cette entreprise devait travailler. Ce service fut offert par les industriels de Dolbeau. Ce promoteur a eu comme fonction d'écouter les idées des gens pour mettre sur pied des projets et des entreprises.

Lors de la première rencontre avec le promoteur, l'idée de coopérative n'offrait pas de grandes garanties, souligne l'informateur. À la deuxième rencontre, on a mis l'accent sur l'extraction d'essence de conifères. Cette idée a attiré l'attention du promoteur parce que celui-ci avait déjà un dossier sur cette question. À partir de ce moment, avec l'aide de ce promoteur, le projet a pris forme.

7.1.3 Buts et objectifs à l'origine

La Coopérative avait des objectifs bien précis au début. En premier lieu, il s'agissait de créer une entreprise possédant des assises solides, pouvant donner du travail à ses membres et être un outil de création d'emplois dans le milieu. Il fallait ensuite, initier les gens à la coopération.

7.1.4 Premières difficultés rencontrées

La Coopérative forestière de Girardville a rencontré plusieurs difficultés en cours de route. Au départ, certains membres du projet coopératif étaient quelque peu sceptiques face à la coopération, suite à des expériences antérieures qui s'étaient soldées par des échecs. Il y avait déjà eu une coopérative forestière de Girardville qui avait fonctionné pendant quelques années et qui avait été obligée de fermer ses portes. Il y a eu aussi des coopératives de consommation qui ont échoué.

Ensuite, ils ont rencontré certaines réticences avant la mise sur pied de ce projet, parce que, dans une coopérative, les membres doivent mettre une mise de fonds, qui est prélevée sous forme de versements par semaine (parts sociales). "Quand tu pars une entreprise, il faut des "partenaires financiers", c'est-à-dire des personnes ou organismes qui vont prêter l'argent nécessaire pour démarrer l'entreprise. Les gens de la Coopérative ont rencontré une réticence des éventuels partenaires financiers. Finalement, ils se sont joints aux membres de la Coopérative et ont prêté l'argent nécessaire pour mettre la Coopérative sur pied. Ces "partenaires" ont été la Caisse d'Entraide de Dolbeau-Mistassini et la Caisse Populaire de Girardville.

De plus, les lenteurs du fonctionnariat, des gestionnaires, des institutions d'épargne, dans l'étude du dossier, ont constitué aussi un problème. Comme le mentionne l'informateur, il a fallu toujours les "talonner". Le dynamisme et la rapidité des gens de la Coopérative n'étaient pas en accord avec ces lenteurs.

Enfin, au départ, la Coopérative a été formée dans le but de faire l'extraction des huiles essentielles pour alimenter le marché domestique et international. Elle a dû cependant se réorienter pour faire face à deux problèmes majeurs: les huiles essentielles constituent de nouveaux produits et les marchés internationaux sont entre les mains de quelques courtiers qui ont rejeté ces produits.

Face à ces complications, les membres de la Coopérative ont décidé de se réajuster parce que la production ne se vendait pas. Alors, ils ont décidé de devenir l'utilisateur de leur produit. C'est-à-dire de faire des produits manufacturiers. Ceci a donné une nouvelle orientation à la Coopérative. Les responsables de l'unité de gestion du Ministère de l'Énergie et des Ressources ont apporté leur aide à la Coopérative forestière. Cette nouvelle orientation a ainsi amené la Coopérative à faire de l'aménagement forestier, sylvicole et de l'exploitation forestière. En effet, dès 1980-1981, selon un arrêté en conseil, 50% des travaux d'aménagement forestier devaient être obligatoirement attribués aux coopératives forestières dans les unités de gestion.

Le 26 septembre 1981, il y a eu une modification à la déclaration d'association qui a apporté un changement des objectifs de la Coopérative: au départ, les huiles essentielles et la récupération en forêt, et dès 1981, l'aménagement forestier, sylvicole et l'exploitation forestière.

7.2 Activités de la Coopérative forestière de Girardville

7.2.1 Activités et réalisations

Notons, au départ, que la Coopérative forestière de Girardville exécute des travaux en fonction des besoins du Ministère de l'Énergie et des Ressources (M.E.R.).

a) Les chantiers

La Coopérative forestière de Girardville n'a pas de territoire acquis pour effectuer de la coupe de bois. Elle a, cependant, certains priviléges qui lui sont accordés depuis trois ans, lui permettant d'oeuvrer tout près de Girardville. En fait, tout droit de coupe est toujours attaché à un droit de sciage et la Coopérative ne possède pas de droit de sciage. Le gouvernement lui accorde, cependant, le droit de couper 3 490 mètres cubes de bois, l'acheteur étant la compagnie Laberge et Laberge¹ de Saint-Félicien.

La Coopérative espère avoir un terrain de coupe acquis dans les années à venir. Un tel droit lui permettrait d'effectuer des opérations forestières régulièrement à chaque année sans attendre la permission du Ministère de l'Énergie et des Ressources.

1. Laberge et Laberge est une scierie privée de Saint-Félicien qui vend du bois de charpente.

Présentement, elle exécute des travaux sur la forêt domaniale. Les terrains de coupe sont situés à quatorze kilomètres de Girardville, dans le Canton Ramezay Beaudet (voir Carte 3).

b) Les travaux de sylviculture

La sylviculture et le reboisement apparaissent comme des vocations nouvelles pour la Coopérative forestière, car elle a pris ces orientations pour se réajuster, suite aux difficultés rencontrées (détaillées précédemment). Elle a déjà fait des travaux de plantation près de Chibougamau.

Dans le domaine du dégagement et d'aménagement, la Coopérative doit obéir aux directives du Ministère de l'Énergie et des Ressources. Cette dépendance les amène à travailler dans des unités de gestion, des territoires différents, plus ou moins rapprochés. Actuellement, la Coopérative fait du dégagement à quarante ou soixante kilomètres de Girardville (voir Carte 3). Dans le passé, elle a fait de l'aménagement et du dégagement autour d'Albanel et Girardville, près de Saint-Félicien et Saint-Hedwidge.

En 1984, la Coopérative innove en faisant des travaux de scarification, c'est-à-dire la préparation du sol en vue de l'ensemencement ou de la plantation. Actuellement, il y a un opérateur de scarificateur qui travaille près de la région de Chibougamau (voir Carte 3). Dans le passé, elle en a fait près de Saint-Félicien et de Saint-Hedwidge.

7.3 Structure et ressources financières de la Coopérative forestière de Girardville

7.3.1 La structure de la Coopérative

L'organigramme (voir Figure 3) de la Coopérative forestière de Girardville est composé d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration comprenant sept membres, du directeur général et d'un Comité Consultatif. L'ensemble des membres constitue l'Assemblée Générale. Celle-ci se nomme un Conseil d'Administration qui prend des décisions précises sur la gestion générale de la Coopérative. Le directeur général contribue au Conseil d'Administration sans être administrateur, il agit en tant que personne-ressource. Il rend compte de son travail au Conseil d'Administration et celui-ci fait la même chose avec l'Assemblée Générale.

Un Comité Consultatif vient s'ajouter au Conseil d'Administration qui a du pouvoir de recommandation auprès des administrateurs (sans être exécutif). Ce Comité est important car il est formé des partenaires financiers, c'est-à-dire des représentants d'organismes qui ont des prêts consentis sur les actifs de la Coopérative.

Parallèlement à cet organigramme, la Coopérative est obligée par la loi d'avoir un Comité Santé et Sécurité au Travail, c'est un autre aspect qui fait que le travailleur est représenté à différents niveaux. La Coopérative n'a pas de structure intermédiaire entre le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale, parce que l'on considère qu'elle

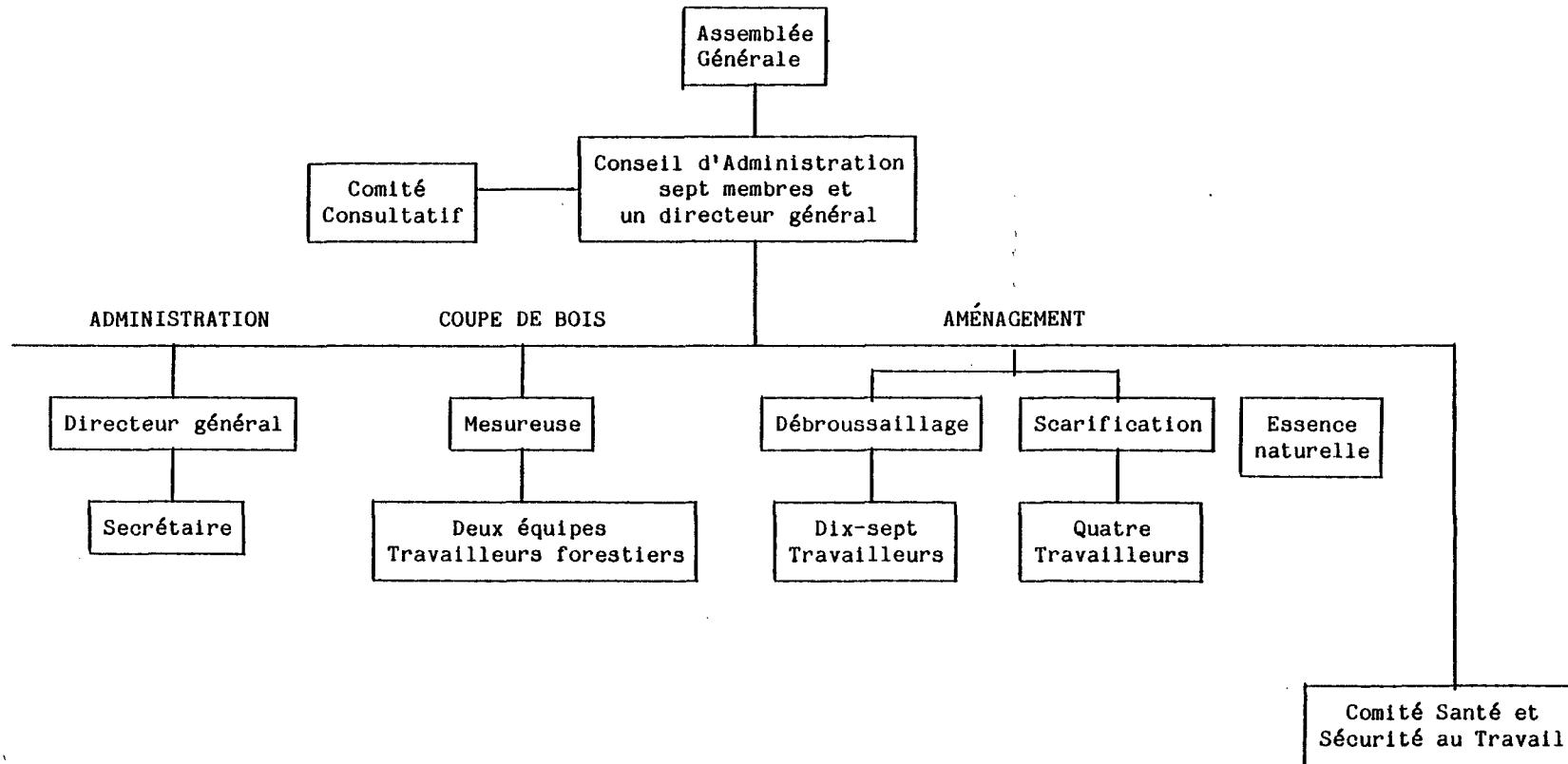


Figure 3 Organigramme de la Coopérative Forestière de Girardville, 1983-1984

est encore trop petite et que c'est relativement facile de communiquer, s'informer et participer. Le taux de participation des membres de la Coopérative est très élevé, selon notre informateur.

7.3.2 Le financement de la Coopérative

a) Subventions gouvernementales

La Coopérative forestière de Girardville a demandé une subvention qui lui aurait permis d'effectuer de la recherche pour connaître les composantes et les effets des produits des huiles essentielles, mais elle ne lui a pas été accordée. La Coopérative avait découvert qu'il y aurait un marché potentiel pour les huiles essentielles en aromathérapie¹ et phytologie², mais pour s'implanter sur un tel marché, il faut avoir une fiche technique du produit vendu. En 1983, la Coopérative a obtenu une subvention de l'Office de Planification et Développement du Québec (O.P.D.Q.) et lorsque tous les papiers ont été signés et la somme prêtée à être versée, les responsables ont déclaré que la Coopérative n'y avait pas droit, parce qu'elle ne respectait pas les normes.

Ainsi, les membres de la Coopérative semblent déçus en ce qui concerne les subventions gouvernementales. Ces subventions,

-
1. Tel que défini par le dictionnaire des mots contemporains de Robert: "C'est la méthode qui utilise les huiles essentielles des fleurs, des herbes, des racines et des fruits (pour le traitement des tissus cellules).
 2. Selon GATIN dans son dictionnaire de Botanique, a le même sens que botanique, c'est-à-dire l'histoire naturelle du règne végétal.

disent-ils, sont conçues en fonction des paliers gouvernementaux qui les accordent, selon leurs échelles de valeurs et leurs impératifs politiques, mentionne l'informateur.

b) Revenus de vente, vente et acheteurs

Le chiffre d'affaires de la Coopérative en 1983 était environ de \$ 360 000. Ce n'est pas un revenu très élevé, parce que l'entreprise fonctionne avec un rythme saisonnier. Il provient de la vente de bois, produits du bois, huiles essentielles, travaux sylvicoles, produits manufacturés, etc... L'actif de la Coopérative était de \$ 88 825.

Tout le bois qui est coupé à la Coopérative forestière est vendu à Laberge et Laberge de Saint-Félicien. Le prix du bois est fixé selon le fruit d'une "négociation". Généralement, c'est la loi du plus fort, selon l'informateur, C'est donc l'acheteur qui a le fin mot de l'histoire. Soulignons que la Coopérative ne peut vendre qu'à une seule entreprise, elle n'a pas le choix.

Pour les huiles essentielles, le marché repéré était l'Europe, surtout la France. La Coopérative pourrait toutefois aborder les marchés de Montréal, Québec et l'extérieur, mais il faut un budget publicitaire dont la Coopérative ne dispose pas. Celle-ci se contente de petits marchés (local, régional) où elle reçoit un bon accueil. La Coopérative visé aussi le marché provincial pour ses produits manufacturiers et produits des

bois. Elle a touché des régions comme l'Abitibi, Hull et le nord de l'Outaouais. Au début, elle avait même réussi à s'implanter au Manitoba, mais cette implantation s'est soldée par un échec. Les commerces situés près de Girardville étaient intéressés à acheter les produits de la Coopérative. L'informateur mentionne qu'il y a quand même eu une publicité qui a sensibilisé les localités environnantes aux produits vendus par la Coopérative.

Le prix des huiles essentielles de la Coopérative était établi en fonction des coûts de production, des quantités demandées, des garanties de l'acheteur, de l'ampleur de son apport. Le prix n'était pas négocié. Par rapport aux autres huiles sur le marché international, le prix des huiles de la Coopérative était plus élevé. Ceci s'explique par le fait que l'huile essentielle produite par la Coopérative est extraite de l'épinette noire et est entièrement naturelle. Les huiles concurrentes sur le marché sont extraites de conifères différents et ont une partie synthétique dans leur composante. Ensuite, l'épinette noire produit moins d'huile que les autres résineux. Alors, les gens sont réticents à faire l'usage d'une huile essentielle qu'ils ne connaissent pas parce qu'elle est nouvelle sur le marché (épinette noire) et qui est vendue à un prix inhabituel. Dans ce domaine, la Coopérative fait face à des gros concurrents: les huiles naturelles d'un côté et les huiles synthétiques de l'autre. Les huiles synthétiques sont moins chères que les huiles naturelles.

La Coopérative n'emploie aucun intermédiaire pour la vente de ses produits. Elle traite directement avec les acheteurs.

c) Crédit et dettes de la Coopérative

La Coopérative forestière a effectué des emprunts à la Caisse Populaire de Girardville et à la Société d'entraide Économique. Elle a des prêts à court terme à la Caisse Populaire pour s'assurer une marge de crédit d'environ \$ 15 000 et quelques emprunts à long terme. Il s'agit de prêts garantis par hypothèque et investissement commercial, pour la bâtisse et l'équipement. La Coopérative est obligée de contracter des emprunts bancaires régulièrement parce que son fonds de roulement n'est pas suffisant, à cause de son caractère saisonnier.

Des dépenses ont été effectuées en 1984 pour améliorer l'équipement de production, la bâtisse, et pour l'achat d'une machine pour faire le "scarifiage". La Coopérative achète cependant très peu, elle ne possède pas de débusqueuses, celles-ci appartiennent aux membres.

La Coopérative opère quatre ou cinq mois par année, pour rencontrer des obligations qui sont réparties sur douze mois. Ceci implique qu'elle paie des salaires pendant la période d'opération, des frais d'exploitation inhérents à l'entreprise et des remboursements d'emprunts pendant l'année.

7.4 Organisation du travail des membres

Environ trente personnes travaillent à la Coopérative forestière de Girardville. Au début il y avait dix-neuf membres, maintenant on en retrouve trente, soit une augmentation de onze membres. Ces membres ont été regroupés en trois secteurs d'activité (Tableau 11). Le premier secteur comprend le personnel de l'administration, le deuxième secteur concerne les travailleurs forestiers, soit les membres directement impliqués dans les opérations forestières. Dans le troisième secteur, nous retrouvons les techniciens, les membres travaillant dans l'aménagement, le débroussaillage, etc...

7.4.1 Le personnel de l'administration

Il y a deux personnes qui s'occupent de l'administration dans la Coopérative forestière de Girardville: le directeur général et une secrétaire. Ces deux employés sont payés à l'heure.

7.4.2 Les travailleurs forestiers

On comptait au moment de l'enquête, six travailleurs dans l'exploitation forestière. Le travail est effectué en équipe. Nous retrouvons deux équipes de trois travailleurs, comprenant chacune deux abatteurs et un opérateur de débusqueuse. Ces forestiers sont tous payés à forfait, au diamètre de l'arbre. Les deux débusqueuses appartiennent aux opérateurs. Ils reçoivent le salaire/homme et le salaire/machine. C'est un des travailleurs qui assume les fonctions de contremaître. Il y a aussi une mesureuse qui est payée à salaire.

TABLEAU 11TRAVAILLEURS DE LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE GIRARDVILLE
SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ, 1983-1984

SECTEURS D'ACTIVITÉ	NOMBRES ABSOLUS	POURCENTAGE (%)*
1. Le personnel de l'administration	2	6,7
2. Les travailleurs forestiers	7	23,3
3. Les autres travailleurs	21	70,0
Total	30	100,0

* en chiffres arrondis

SOURCE: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985.

7.4.3 Les autres travailleurs

Nous retrouvons quatre travailleurs qui exécutent des travaux de scarification à la Coopérative forestière. Ceux-ci sont payés à forfait. Cette opération n'exige pas de contremaître car ces travailleurs planifient eux-mêmes leur travail.

Il y a dix-sept travailleurs qui oeuvrent dans le secteur du débroussaillage. Ils travaillent individuellement et sont payés à forfait.

Pour les essences naturelles, ce sont les ouvriers qui oeuvrent sur le parterre de coupe qui récupèrent les branches de conifère dont la Coopérative a besoin. Ils sont payés à la pièce.

La Coopérative forestière privilégie l'embauche de personnes de Girardville pour travailler dans leur entreprise. Il peut y avoir quand même des gens de l'extérieur de cette localité.

7.4.4 Perspectives

Il n'est pas encore question de mécanisation dans la Coopérative parce qu'il y a une incertitude face à la coupe de bois. Nous avons déjà mentionné que la Coopérative n'a pas de territoires acquis pour l'exploitation forestière. Alors, elle ne peut planifier d'avance de nouveaux investissements. Cependant, souligne l'informateur, c'est une avenue à explorer considérant que du côté administratif, la mécanisation lui semble une "sage décision" (élimine les grèves, certains accidents, etc...); mais du côté des travailleurs, ça cause des problèmes (mise à pied, etc...)

7.5 La Coopérative et les autres organismes de la région

La Coopérative n'a pas de liens avec les autres exploitations forestières de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Certes, elle s'est déjà trouvée dans des situations où elle soumissionnait sur des travaux demandés et offerts par le Ministère de l'Énergie et des Ressources en même temps que d'autres coopératives, mais la question s'est réglée rapidement, chaque coopérative respectant son territoire, son unité de gestion. C'est seulement dans ces occasions qu'il y a eu des relations avec les autres coopératives (Tableau 12).

La Coopérative a obtenu un prêt de la Société de Développement Coopératif en 1979, lors de sa mise sur pied. Selon l'informateur, celle-ci joue un rôle important auprès des coopératives. Cet organisme doit venir en aide aux coopératives lorsqu'elles en ont besoin. La Coopérative a de nombreux contrats avec cet organisme.

La Coopérative fait partie du Comité Consultatif des Coopératives depuis 1983. Le rôle de ce comité est de servir de table-plénière où chaque coopérative a la possibilité de s'exprimer. Cette table est représentée à un palier supérieur, qui est la Conférence Provinciale des Coopératives. Ce comité réunit les coopératives plusieurs fois par année.

La Coopérative n'a pas de lien direct avec la Municipalité Régionale du Comté de Maria-Chapdelaine, mais un administrateur, à titre personnel, est consultant pour cet organisme. La Coopérative commence à peine à explorer cette organisation.

TABLEAU 12

LA COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE GIRARDVILLE ET SES RAPPORTS

AVEC D'AUTRES ORGANISMES DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, 1984

ORGANISMES	STATUT	LOCALISATION	FONCTION	DÉBUT DES RAPPORTS	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
Société de Développement Coopératif	Gouvernemental	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller - Aide financière pour le développement des coopératives forestières 	1979	- Nombreux
Comité Consultatif des Coopératives forestières	Comité formé des Coopératives forestières	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Éducation, formation des membres du mouvement coopératif - Lieu d'échange pour partager l'expérience - Suscite l'inter-coopération 	1983	- Plusieurs réunions par année
Union des Producteurs Agricoles	Association professionnelle pour les agriculteurs	Chicoutimi	<ul style="list-style-type: none"> - Local du Comité Consultatif (dans l'édifice de l'U.P.A.) 		- Aucun lien
Municipalité Régionale de Comté	Municipal	Mistassini	<ul style="list-style-type: none"> - Intervient dans la planification 		- Aucun lien

TABLEAU 12 (suite)

ORGANISMES	STATUT	LOCALISATION	FONCTION	DÉBUT DES RAPPORTS	FRÉQUENCE DES RAPPORTS
Sociétés Sylvicoles	- Rattaché au Syndicat des Producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Mistassini	- Aménagement, planification dans les forêts privées et intra-municipales		- Aucun lien
Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail	Gouvernemental	Chicoutimi	- Protection des travailleurs en milieu de travail	1979	- Lien obligatoire, mensuel
Ministère de l'Énergie et des Ressources	Gouvernemental	- Unité de Gestion - Jonquière	- Gestionnaire de la forêt publique au Québec - Planification, aménagement	1979	- Régulier
Association de Sécurité des Industriels Forestiers	Association pour les employeurs	Québec	- Association de sécurité pour les employeurs		- Aucun lien
Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire	Gouvernemental	Chicoutimi	- Aide technique - Conseiller - Aide au développement des coopératives de travailleurs au Québec	1983	- Peu de contacts
Ministère de l'Industrie et du Commerce	Gouvernemental	Québec	- Direction coopérative - Lois coopératives - Code de travail	1979	- Nombreux au début

SOURCE: Enquêtes par entrevues, juin 1984 à avril 1985

La Coopérative n'a pas de contact avec les Sociétés Sylvicoles; tant que la Coopérative et les Sociétés Sylvicoles s'entendront sur la définition des territoires de chacun, il n'y aura pas de situation de concurrence. La Société Sylvicole s'occupe de l'aménagement et la gestion de la forêt privée alors que la Coopérative travaille sur les forêts publiques.

La Coopérative a souvent des contacts avec la Commission de la Santé et de la Sécurité au travail, en plus des rapports mensuels qu'elle doit lui fournir. C'est un organisme qui "nous fait pleurer", mentionne l'informateur, parce que les membres ne savent jamais dans quelle position ils se trouvent par rapport à lui: clients ou victimes. Ceci crée de petits litiges entre la Coopérative et la Commission de la Santé et de la Sécurité au travail. Les travailleurs et employeurs sont plus ou moins satisfaits de cet organisme.

La Coopérative a régulièrement des contacts avec le Ministère de l'Énergie et des Ressources depuis qu'elle a été mise sur pied. Elle a trouvé un appui important dans l'unité de gestion du Ministère de l'Énergie et des Ressources. Sans leur intervention, nous dit notre informateur, la Coopérative aurait probablement fermé ses portes.

La Coopérative a eu de nombreux contacts avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, mais maintenant, ces contacts sont très espacés. Ce ministère s'occupe de toutes les lois concernant les coopératives.

La Coopérative entretient des liens avec le Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire depuis 1983, dans la mesure où celui-ci offre de l'aide technique aux coopératives de la région.

7.6 Impact de la Coopérative forestière de Girardville

La Coopérative pourrait devenir un interlocuteur important pour la Municipalité et la Municipalité Régionale de Comté. Il y a trois ans, la Coopérative était probablement considérée comme une petite entreprise, peu sérieuse et n'ayant guère d'avenir devant elle. Mais avec les difficultés rencontrées, elle s'est méritée une certaine notoriété. Il y a des années où la Coopérative était presque le seul employeur à Girardville, ce qui lui a donné une certaine crédibilité, une considération dans le milieu, nous dit l'interviewé. Cette entreprise profite aux travailleurs, à la municipalité, aux commerçants, etc...

CONCLUSION À LA DEUXIÈME PARTIE

Suite à la description de ces trois coopératives forestières, nous constatons que les deux Coopératives forestières les plus âgées, Sainte-Rose-du-Nord (1944) et Laterrière (1958) ont été mises sur pied sous l'initiative des évêques et n'ont pas obtenu de subventions gouvernementales ou autres alors que la Coopérative de Girardville, fondée en 1979, est issue d'un programme du gouvernement du Québec, le programme d'Opération Solidarité Économique (O.S.E.). Elle a obtenu une subvention qui s'est échelonnée sur trois ans.

Les Coopératives de Sainte-Rose-du-Nord et Laterrière ont été créées à l'époque où le clergé dominait la vie économique et sociale des Québécois, tandis que celle de Girardville a été créée au moment où l'État voulait s'impliquer davantage dans la planification, la gestion et le développement économique dans la province.

Toutefois, les trois Coopératives partageaient un même objectif, celui de fournir du travail à leurs membres, en se servant d'une ressource du milieu, la forêt. La Coopérative de Sainte-Rose-du-Nord avait comme objectif celui de procurer une aide aux gens; c'est-à-dire fournir du travail dans la paroisse pour ainsi se développer et garder les travailleurs près de la municipalité. La Coopérative de Laterrière visait à combler le manque à gagner, un revenu d'appoint pour les agriculteurs pendant l'hiver. C'était aussi pour procurer du travail à ses membres.

Les Coopératives de Sainte-Rose-du-Nord et Laterrière ont vu le jour avec le système agro-forestier. Ces deux paroisses étaient au départ à vocation agricole, ensuite les agriculteurs ont été dans l'obligation d'aller chercher un revenu d'appoint pour vivre car les terres n'étaient pas assez rentables, et le marché plutôt difficile. Le travail en forêt s'est avéré le complément idéal pour leur apporter le revenu supplémentaire qui leur manquait.

On ne parle pas de revenu d'appoint ni de manque à gagner dans le cas de Girardville car celle-ci a pris naissance pour créer des emplois dans le milieu, donner du travail à ses membres, et en plus réinitier les gens à une certaine coopération.

Dans le cas des plus anciennes, celles de Sainte-Rose-du-Nord et Laterrière, l'Union Catholique des Cultivateurs a joué le rôle de leader, particulièrement appuyé comme à Sainte-Rose-du-Nord par le clergé. Dans le cas de Girardville, c'était un particulier et un promoteur industriel de la ville de Dolbeau.

Les trois Coopératives à l'étude ont rencontré certaines difficultés lors de leur démarrage. Sainte-Rose-du-Nord et Laterrière ont obtenu très peu d'aide de la part du gouvernement. En plus, à Laterrière, la Coopérative fit face à un certain scepticisme de la part des gens de la place. On souligne que la concurrence était assez forte dans ce domaine car il y avait déjà plusieurs intervenants en forêt (jobbers, particuliers). Du côté de Girardville, celle-ci a rencontré un scepticisme et une réticence de la part des membres et des partenaires financiers. On

signale aussi les lenteurs du fonctionnariat. Signalons un point important. La coopérative a été mise sur pied pour extraire les huiles essentielles. À un moment donné, ils ont rencontré deux problèmes majeurs sur le marché; le fait que ce soit un nouveau produit, et que ce produit ait été rejeté par les courtiers dominant les marchés internationaux. Suite à cette situation, la Coopérative a dû se réorienter vers les travaux de coupe et les aménagements forestiers.

Les trois Coopératives ont des activités plus ou moins diversifiées. On remarque que Sainte-Rose-du-Nord a les travaux de coupe comme activité principale depuis ses débuts. On parle d'aménagement, mais c'est un projet à court terme. Laterrière fait aussi des travaux de coupe depuis le début mais elle a acquis une usine de transformation (1982) et a un projet d'aménagement¹ en route ainsi qu'un projet de bois de chauffage. Girardville a commencé avec l'extraction des huiles essentielles mais s'est orienté davantage vers les travaux de coupe et surtout des travaux d'aménagement: débroussaillage, dégagement, scarification. Ainsi, si les trois Coopératives font des travaux de coupe, Laterrière est la seule à posséder une usine de transformation.

Soulignons que les territoires et permis de coupe des trois Coopératives sont attribués par le Ministère de l'Énergie et des Ressources.

1. Même si elle a effectué de la plantation d'arbres dans le passé, la Coopérative ne plante pas d'arbres présentement, en 1984 et ne fait pas non plus de travaux de scarification, d'éclaircissement, etc...

C'est la Coopérative de Laterrière qui présente les chiffres de production les plus importants des trois Coopératives étudiées avec 176 000 mètres cubes et un chiffre d'affaires de \$4 183 945. Vient ensuite Sainte-Rose-du-Nord avec 42 450 mètres cubes et un chiffre d'affaires de \$1 157 198 et enfin Girardville avec 3 490 mètres cubes et un chiffre d'affaires de \$359 128 (Tableau 3 page 50). Laterrière a un actif de \$2 012 181, Sainte-Rose-du-Nord \$193 582 et Girardville \$88 825.

Sainte-Rose-du-Nord et Girardville vendent leurs produits à une seule compagnie, Consolidated Bathurst de Saint-Fulgence et de Port-Alfred pour Sainte-Rose-du-Nord, et Laberge et Laberge de Saint-Félicien pour Girardville. Par contre, Laterrière vend son bois à Price Ltée, d'Ascension, d'Alma et de Kénogami, et à la scierie Laterrière de Laterrière.

On retrouve deux secteurs d'activités dans la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, l'administration et les travaux de coupe. Ces deux activités comprennent quarante et un membres actifs, répartis comme ceci: 5,3% pour le personnel de l'administration et 94,7% pour les travailleurs forestiers. On signale certains problèmes: le salaire des travailleurs est plus bas que celui donné par la Compagnie partenaire à ses travailleurs, le ravage de la tordeuse du bourgeon de l'épinette et les conditions de travail sont particulièrement difficiles parce que les terrains de coupe sont très accidentés.

La Coopérative de Laterrière est composée de quatre secteurs d'activités, l'administration, les chantiers, la transformation et les

autres travailleurs. Elle emploie 150 travailleurs actifs répartis ainsi: 2,6% pour le personnel de l'administration, 66,6% pour les travailleurs forestiers, 17,3% pour les travailleurs de la scierie et 13,5% pour les autres travailleurs.

La Coopérative de Girardville comprend trois secteurs d'activités: l'administration, les chantiers et l'aménagement, employant trente membres actifs. Sur ce nombre, 7,4% sont dans le personnel de l'administration, 25,9% sont des travailleurs forestiers et 66,7% font partie des autres travailleurs. Il faut mentionner aussi que certains travailleurs ramassent des branches d'épinette noire sur les terrains de coupe pour l'extraction des huiles essentielles.

Soulignons que la plupart des travailleurs proviennent des localités d'origine des Coopératives, et que le taux de roulement est faible dans les trois Coopératives.

Les trois Coopératives ont de bonnes relations entre elles et avec les autres coopératives forestières de la région par le biais du Comité Consultatif des Coopératives forestières. Elles entretiennent aussi des liens avec différents organismes de la région tels la Société de Développement Coopératif, l'Union des Producteurs Agricoles, la Municipalité Régionale de Comté, les Sociétés Sylvicoles, la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail, le Ministère de l'Énergie et des Ressources, l'Association de Sécurité des Industriels Forestiers, le Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire et le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'étude réalisée a permis d'observer que les Coopératives forestières à l'étude sont des coopératives de travailleurs, c'est-à-dire qu'elles respectent les principes suivants: a) les membres sont des travailleurs, b) les membres sont à la fois propriétaires et employés, ils participent à la gestion de l'entreprise, c) les membres ont leur part des profits de la coopérative. Ces Coopératives respectent aussi les principes et objectifs coopératifs généraux qui sont: l'adhésion volontaire, l'égalité des membres, la limitation de l'intérêt sur le capital, les surplus destinés à la réserve générale, l'éducation et la formation des membres. Mais elles ont aussi des objectifs plus concrets tels créer de l'emploi, fournir un revenu d'appoint, combler un manque à gagner, créer des entreprises, etc... On peut faire ici l'hypothèse que les objectifs coopératifs et les objectifs plus concrets tels la création d'emploi, et autres, sont parfois, contradictoires. D'ailleurs Vennat (1980 : 51) ne souligne-t-il pas que l'entreprise coopérative de services, vise à l'intégration verticale et que l'objectif fondamental de la coopérative de production est tout autre, cet objectif, soit la libération du travail. On pourrait vérifier cette hypothèse dans une recherche ultérieure.

Pour l'immédiat, nous nous contentons de constater que les coopératives de travailleurs se distinguent des autres types d'entreprise (publique, privée, étatique) sur trois points: a) leurs membres sont

propriétaires-usagers, b) ils participent au pouvoir et c) les surplus sont distribués aux membres proportionnellement, selon l'utilisation des services et du type de coopérative. Par contre, elles se sont bien adaptées au système dominant parce qu'elles sont à la recherche d'un surplus et participent à la concurrence, c'est-à-dire qu'elles ont en fait le fonctionnement et le comportement des entreprises capitalistes. Ainsi, elles se distinguent des entreprises traditionnelles tout en ayant des points de ressemblance avec elles.

La coopération et l'autogestion sont deux projets associationnistes. Leurs adeptes ont un même but, soit de surpasser le capitalisme et un objectif commun, soit créer une démocratie où le capital n'est plus source d'autorité et où il y a la participation de chacun à toutes les décisions économiques.

Les coopératives de travailleurs se différencient fondamentalement des entreprises autogérées par le fait que dans la coopérative de travailleurs le contrôle et la gestion des coopératives de travailleurs sont exercés par les travailleurs eux-mêmes qui sont à la fois employés et propriétaires, dans l'entreprise autogérée, c'est le contrôle et la gestion qui sont en évidence: la propriété du capital n'est pas importante. Les coopératives de travailleurs devront se transformer sur trois aspects pour devenir autogérées, a) la propriété du capital social b) le statut du travailleur et c) la participation. Signalons que le mouvement coopératif et la coopérative de travailleurs constituent un mouvement plus ancien que l'autogestion et que l'entreprise autogérée est

plus récente et bien moins connue. Enfin, l'autogestion peut aussi être un projet de société, ce qui n'est pas le cas dans la coopération, du moins pour l'instant.

Nous estimons que les coopératives forestières de la région ne peuvent pas, nous en faisons l'hypothèse, être considérées comme des entreprises "alternatives" dans le sens que Tillier (1982) les caractérise, c'est-à-dire qu'elles remettent en cause les valeurs qui dominent la société, surtout le rapport entre le travail, le pouvoir et l'argent. En plus, on n'y retrouve pas toutes les caractéristiques de cette forme d'entreprise. Selon cet auteur, les caractéristiques communes entre les coopératives forestières et les entreprises alternatives, résidaient dans la recherche d'une certaine viabilité au point de vue économique, la tentative de répondre à certains besoins des populations, les problèmes de financement, les absences de formation aux méthodes de gestion, l'expression d'une volonté de s'en sortir, la solution au non-emploi, la reprise en main. Les autres caractéristiques de l'entreprise alternative sont une recherche de responsabilité et d'autogestion de la collectivité, de l'égalité dans le pouvoir et la rémunération, difficultés à inscrire l'entreprise sous une forme juridique existante et à rendre compatible les exigences de chacun avec les critères d'efficacité.

Rappelons que les idéaux de la coopérative forestière de travailleurs ne sont pas identiques aux idéaux proprement coopératifs, aux idéaux autogestionnaires et à ceux de l'entreprise dite "alternative". La Coopérative de travailleurs, qui est en fait, assez jeune, semble s'être répandue assez rapidement ces dernières décennies. Notre recherche

montre l'importance de l'étude de ces types d'entreprises qui ont des principes à la fois coopératifs, capitalistes, autogérées et alternatifs, tout en se différenciant sur des points importants.

D'un point de vue historique, nous avons divisé le mouvement coopératif en trois grandes périodes, marquées elles-mêmes par certaines "idées-forces" ou idéologies dominantes.

La première période, de 1852 à 1930, est caractérisée par la domination du clergé sur la vie économique et sociale de la société québécoise qui est essentiellement rurale. C'est la naissance des premiers mouvements coopératifs avec les "Mutuelles d'Assurances" (1852) et les "Sociétés de Secours Mutuelles" (1864 à 1870). Elles sont mises sur pied pour aider les pauvres et les petits commerçants, avec l'idée d'entraide et de fraternité.

Au tournant du siècle, la première Caisse Populaire ainsi que les coopératives agricoles sont mises sur pied. La société rurale, quoique dominante, se modernise et s'organise mieux. Les idées de nationalisme et d'économie naissent et viennent s'ajouter à l'idée de religion.

La deuxième période, de 1930 à 1960 environ, est appelé période transitoire, car, ici, ce ne sont pas seulement les élites religieuses, mais intellectuelles et politiques qui semblent avoir une influence sur la vie économique et sociale de la société québécoise. Plusieurs types de coopératives sont mises sur pied et dans plusieurs secteurs tels les pêcheries, la consommation, la forêt. Elles sont imprégnées de ruralisme,

de catholicisme, mais là encore les idées d'ordre économique prennent place. Les Coopératives d'habitation et de vie étudiante font aussi leur apparition.

Pendant cette période, la coopération est d'ailleurs proposée comme solution aux problèmes économiques et comme un outil de reprise de la vie économique et sociale des Québécois.

Lors de la grande crise économique (1930) et pendant les années suivantes, on préconise le retour à la terre à la grandeur du Québec. Les terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne sont pas toutes aptes à de grandes cultures. Alors on se tourne vers la forêt mais celle-ci a déjà un intervenant très important, les Compagnies. Ainsi, comme le souligne Couët (1982) :

"Ce furent les évêques de Québec qui, au début des années '30, demandèrent à l'U.P.A. (l'U.C.C. du temps) de travailler à résoudre ce grave problème économique et social en tentant de grouper entre eux les bûcherons et les rendre responsables de l'amélioration de leur sort et de leur ascension sociale." (Couët, 1982 : 4).

On suggère et encourage fortement des coopératives pour que les petits exploitants puissent devenir permissionnaires. À ce moment-là, le gouvernement attribuait des permis de coupe aux compagnies et leur accordait des concessions forestières. Pour que des particuliers puissent y avoir accès, ils devaient se regrouper en coopérative. Chaque particulier avait son lot privé mais ce n'était pas suffisant.

C'est ainsi que les premières coopératives forestières de la région font leur apparition. Deux des Coopératives à l'étude ont été

mises sur pied à cet époque, Sainte-Rose-du-Nord (1944) et Laterrière (1958). Deux autres coopératives de la région sont nées aussi avant 1960, soit Anse-Saint-Jean (1940) et Saint-Honoré (1950). Dans les cas de Sainte-Rose-du-Nord et Laterrière, elles ont été mises sur pied à la demande du clergé, pour fournir un revenu d'appoint, pour combler le manque à gagner des cultivateurs de l'époque. Il semble donc, dans ce cas-ci, que l'influence des élites politiques soient absentes de la mise sur pied de l'entreprise, du moins, en faisons-nous l'hypothèse. Il serait intéressant de vérifier si les Coopératives d'Anse-Saint-Jean et Saint-Honoré ont été influencées par une ou plusieurs élites lors de leur naissance. La troisième période, à partir de 1960, que l'on signale comme le commencement de la révolution tranquille, jusqu'à nos jours, est une époque de changements sociaux politiques et culturels importants pour l'ensemble du Québec. Cette période est marquée par l'intervention croissante de l'État qui veut contrôler le développement et la planification de l'économie québécoise. L'État cherche d'autres partenaires socio-économiques, et la Coopérative peut s'avérer être un partenaire.

Les coopératives forestières de Ferland-Boilleau (1963) et Petit-Paris (1968) sont mises sur pied au cours de la première décennie de cette période de changements. Dans quelle mesure ces coopératives ont-elles été influencées par ces changements? Quelles sont les élites qui ont provoqué leur naissance? Quel rôle avaient-elles à jouer? Autant de questions qui resteront sans réponses tant que ces coopératives

n'auront pas fait l'objet d'études détaillées comme celles que nous proposons dans cette recherche.

Les années '70 apportent une augmentation du nombre des coopératives au Québec et dans les différentes régions. L'inflation est croissante et le chômage élevé à la grandeur de la province. Les coopératives apparaissent comme une solution, un instrument dans le développement. L'État a formulé différents programmes de stimulation, de relance économique et de soutien à l'emploi, qui favorisaient la création d'entreprises, notamment, la Société de Développement Coopératif (S.D.C.) mise sur pied en 1977, cette société mixte, composée de membres provenant du mouvement coopératif et du gouvernement du Québec, apportant une aide financière pour le développement des coopératives, fournissant des conseils, etc... Le programme Opération Solidarité Économique (O.S.E.), établi en 1977, favorisait la création d'entreprises communautaires, collectives, employant des chômeurs et assistés sociaux. Le Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire créé en 1983, a comme objectif de développer des nouvelles coopératives de travailleurs-euses.

Cette période est illustrée par la Coopérative de Girardville, qui a pris naissance en 1979 avec l'aide d'une subvention du programme Opération Solidarité Économique (O.S.E.). Girardville est d'ailleurs la coopérative forestière la plus jeune de la région et a été implantée non pas pour les travaux de coupe comme les autres coopératives forestières mais pour l'extraction des huiles essentielles, qui est en fait une autre forme d'exploitation de la forêt. Elle a dû se réorienter en cours de

route vers les travaux de coupe et d'aménagement face à des problèmes rencontrés sur le marché des huiles essentielles.

Voilà sommairement présentées les circonstances entourant la naissance des coopératives forestières de la région, ce qui nous aide à définir et saisir la nature et le rôle de ces coopératives dans le développement régional.

Nous observons que les coopératives forestières de la région ont toujours joué un rôle important dans le développement régional, que ce soit pour permettre aux Québécois de reprendre le contrôle sur leur vie économique et sociale, d'apporter un revenu d'appoint à certains travailleurs, d'être un partenaire socio-économique de l'État, ou d'être un outil économique. Comme le souligne Couët (1982 : 18) dans son document portant sur les coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean "la coopération est un outil précieux pour l'émancipation économique d'un peuple, pour enrayer les abus du capitalisme, pour revaloriser un peuple sur le plan social, comme sur le plan économique".

Nous remarquons aussi que ces coopératives ont pris naissance dans des milieux ruraux où souvent elles étaient le principal agent économique. Ensuite, elles ont toujours été confrontées, et le sont encore, à des grosses compagnies forestières détenant le monopole de l'exploitation de la forêt régionale. Elles sont obligées de vendre à ces compagnies car ce sont elles qui détiennent les permis de coupe, créant ainsi un état de dépendance face à ces compagnies. Parmi les cas étudiés, il n'y a que la Coopérative de Girardville qui vend à une petite compagnie privée (Laberge et Laberge de Saint-Félicien). De plus, les coopératives forestières ont

toujours été confinées au secteur primaire de l'économie régionale soit à l'exploitation de la ressource, sauf dans les cas de Laterrière et Ferland-Boilleau qui sont impliquées dans une usine de transformation.

Présentement, on constate que les coopératives forestières de la région sont plus que des partenaires socio-économiques de l'État, elles constituent des outils économiques. On parle d'outil parce que les coopératives forestières servent en quelque sorte à la reprise en main de la terre publique tout en soutenant les entreprises privées, et à aménager la forêt qui a été victime de la coupe à blanc.

ANNEXE 1

LISTE DES ENTREVUES

ENTREVUES ENREGISTRÉES

- Entrevue n° 1 : Sainte-Rose-du-Nord, ancien membre de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 13 juin 1984, 47 minutes.
- Entrevue n° 2 : Sainte-Rose-du-Nord, membre du conseil d'administration de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 13 juin 1984, 1 heure.
- Entrevue n° 3 : Sainte-Rose-du-Nord, membre du conseil d'administration de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 13 juin 1984, 1 heure.
- Entrevue n° 4 : Sainte-Rose-du-Nord, ancien membre de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 13 juin 1984, 6 minutes.
- Entrevue n° 5 : Girardville, membre de la Coopérative forestière de Girardville, 20 juin 1984, 2 heures, 50 minutes.
- Entrevue n° 6 : Laterrière, membre du conseil d'administration de la Coopérative forestière de Laterrière, 3 juillet 1984, 1 heure, 39 minutes.

ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES

- Entrevue n° 1 : Anse-Saint-Jean, membre de la Coopérative forestière de Anse-Saint-Jean, avril 1985.
- Entrevue n° 2 : Saint-Honoré, membre de la Coopérative forestière de Saint-Honoré, avril 1985.
- Entrevue n° 3 : Ferland-Boilleau, membre de la Coopérative forestière de Ferland-Boilleau, avril 1985.
- Entrevue n° 4 : Petit-Paris, membre de la Coopérative forestière de Petit-Paris, avril 1985.

ANNEXE 2

"LES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN: TROIS ÉTUDES DE CAS"

SCHÉMA D'ENTREVUE

1. GENÈSE DE L'EXPÉRIENCE

1.1 - Les acteurs: origine sociale et rôle

- Leaders (profil...)
- Opposants (qui?)
- Personnes-ressources (sont-elles de l'endroit, de la région, de l'extérieur?)
 - Travaillleurs forestiers
 - Agriculteurs
 - Commerçants
 - Propriétaires de boisés
 - Députés
 - Ministres
 - Clergé
 - Compagnies
 - Etc...
- Population (degré d'implication, proportion, nombre...)Sont-ils directement ou indirectement concernés?
 - Travaillleurs forestiers
 - Agriculteurs
 - Commerçants
 - Propriétaires de boisés
 - Députés
 - Ministres

NOTA: On devra tenir compte de la question des acteurs tout au long de la génèse et de l'entrevue dans toutes ses parties.

- Clergé
- Compagnies
- Autres

1.2 - Événement "déclencheur"

- Circonstances, causes, raisons...
- Subventions offertes
- Politique gouvernementale
- Ministre
- Contrat offert
- Clergé
- Autres...

1.3 - Les objectifs à l'origine

- Globaux
- Particuliers

1.4 - Les moyens utilisés (outils)

- Humain, technique...
- Campagne de financement
- Recrutement
- Autres...

1.5 - Les problèmes rencontrés

- Description des problèmes ou difficultés rencontrés (nature, intensité, acteurs, autres...)
- Économique (financement, autres...)
- Humain (réticence des personnes, autres...)
- Façon de les résoudre ou de les "contourner".

1.6 - Les résultats

- Quoi? Quand?
- Y a-t-il une ou des différences entre le projet initial et les résultats obtenus?
- Si oui, quelle sont les causes de ces différences?

2. "PRODUIT" DE LA COOPÉRATIVE

2.1 - Base géographique d'intervention

- Quelles sont les localités concernées:
 - Officiellement
 - Dans les faits
- Impact géographique
 - Lieu de provenance des travailleurs
- Portée des chantiers
- Tenure, limites territoriales, demande de permis, concessions, volume de coupe (quotas), etc...

2.2 - Objectifs particuliers

- Quels objectifs s'est fixé la Coopérative dans les différents secteurs où elle intervient? (court terme et long terme)
 - Coupe de bois
 - Sylviculture
 - Reboisement
 - Aménagement
 - Autres...

2.3 - Activités et réalisations

- Dans les différentes localités
- Dans les différents secteurs:

- Coupe de bois
- Sylviculture
- Reboisement
- Aménagement
- Autres...

2.4 - Les problèmes rencontrés

- Description des problèmes ou difficultés rencontrés (nature, intensité, cause, acteurs, autres...)
- Économique (financement, site, etc...)
- Humain (réticences, etc...)

2.5 - Impact de la Coopérative

- Quelle importance accorde-t-on au travail réalisé?
 - Perception des travailleurs
 - Perception des compagnies
 - Perception des gens de la zone
 - Positif - négatif, etc...
- Quelle(s) influence(s) selon vous, a la Coopérative sur le développement de la localité, la région?
 - Économique
 - Aménagement
 - Autres...
- À qui "profite" le travail réalisé par la Coopérative?
 - Gouvernement
 - Travailleurs
 - Propriétaires de boisés, lots
 - Commerçants
 - Compagnies
 - Autres...

3. FONCTIONNEMENT DE LA COOPÉRATIVE

3.1 - Structure de la Coopérative

3.1.1 - Les différentes "instances"

- Organigramme détaillé: - Président
- Conseil d'administration
- Secrétaire
- Etc...
- Rôle et pouvoir

3.1.2 - Les "participants"

- Composition des différentes instances
- Rôle, pouvoir, responsabilité des participants
- Degré de participation
- Etc...

3.1.3 - Évaluation

- Efficacité de cette structure
- Problèmes rencontrés
- Transformations à apporter
- Etc...

3.2 - Financement de la Coopérative

3.2.1 - Budget

- Revenus de vente (pour la dernière année)
- Sources
- Dépenses: - prêts
 - machineries
 - hypothèques
 - etc...

3.2.2 - Subventions gouvernementales

- Demandes qui ont été faites (à qui? à quel ministère? organismes, etc...?)
- Pourquoi? Résultats?
- Critiques que l'on fait des subventions
- Attentes que l'on a

3.2.3 - Ventes

- Produit vendu
- À qui? - Acheteurs
 - Scierie
 - Pâte et papier
 - Autres...
- Qui fixe les prix?
- Etc...

3.2.4 - Sous-traitance et intermédiaire dans la vente de la production

- Y a-t-il un intermédiaire?
- Si oui, lequel et pourquoi?
- Si non, pourquoi?

3.2.5 - Crédit et dettes

- Quelles sont les sources de crédit auxquelles on a accès?
- Y réfère-t-on? Pour faire quoi?
- Les dettes de la Coopérataive (description de la situation à ce niveau)

3.2.6 - Matériel et équipements

- Dépenses au niveau du matériel et des équipements
- Qui sont les fournisseurs?
- Qu'est-ce que l'on achète?

3.2.7 - Les problèmes rencontrés

- Description des problèmes rencontrés (nature, cause, intensité...)
- Façon de les résoudre ou de les "contourner"

3.2.8 - Perspective d'avenir

- Les prévisions budgétaires
- L'auto-financement
- Les enjeux
- Etc...

3.3 - Organisation du travail

3.3.1 - Personnel

- Secteurs:
 - Travailleurs forestiers: - nombre
 - propriétaires ou non des outils
 - salaire
 - permanent ou non
 - Conducteurs des machines: - nombre
 - propriétaires ou non des outils
 - salaire
 - permanent ou non
 - Transport: - nombre
 - propriétaires ou non des outils
 - salaire
 - permanent ou non
 - Administration: - nombre
 - salaire
 - permanent ou non

- Contremaîtres, surveillants: - nombre
 - salaire
 - permanent ou non
- Ingénieurs forestiers: - nombre
 - salaire
 - permanent ou non
- Autres...
- Problèmes rencontrés (nature, causes, etc...)
- Organisation des travailleurs: - équipe
 - individuel
 - autres...
- Transformations qui se sont produites depuis les débuts au niveau du personnel, etc...
- Accidents de travail: - nombre
 - pourcentage
 - etc...

3.3.2 - Personnes-ressources, bénévoles

- nom
- origine
- rôle, pouvoir, tâche
- nombre de secteurs
- utilité, apport, etc...
- service technique fourni par certaines compagnies
- considérez-vous le Comité Consultatif des Coopératives forestières du Saguenay-Lac-Saint-Jean comme un organisme-ressource?
- problèmes rencontrés (nature, causes, etc...)

3.3.3 - Perspectives d'avenir

- Transformation à apporter au niveau de l'organisation du travail
 - organisation du travail
 - condition de travail
 - organisation technique

3.4 - Évaluation globale

- Évaluation du fonctionnement de la Coopérative dans son ensemble
 - efficacité
 - problèmes
 - participation
 - démocratie
 - perspective d'avenir
 - "relève"
 - etc...

4. LIENS AVEC LES AUTRES COOPÉRATIVES, EXPLOITATIONS FORESTIÈRES, LES ORGANISMES DE LA RÉGION

4.1 - Description des liens

- Nature (consensuelle ou conflictuelle), causes, intensité, conséquence des liens avec les autres organismes.

4.2 - Évaluation

- Évaluation du rôle joué par ces organismes; importance qu'on leur accorde...
 - Société de Développement Coopératif (S.D.C.)
 - Comité Consultatif des Coopératives forestières
 - Union des Producteurs Agricoles (U.P.A.)

- Municipalité Régionale de Comté (M.R.C.)
- Sociétés sylvicoles
- Commission de la santé et de la Sécurité au Travail (C.S.S.T.)
- Ministère de l'Énergie et des Ressources (M.E.R.)
- Association de Sécurité des Industriels Forestiers (A.S.I.F.)
- Groupe de Gestion Coopératif et Communautaire (C.G.C.C.)
- Ministère de l'Industrie et du Commerce

5. RAPPORT AVEC LE GOUVERNEMENT

5.1 - Relations avec le gouvernement

- Avec quel(s) ministère(s) ou représentant(s)
 - fédéral
 - provincial
 - Ministère de l'Énergie et des Ressources
 - Municipalité Régionale de Comté
 - Ministre, député, etc...
- Dans quel but?
- Problèmes rencontrés
- Revendications et luttes menées (nature, but, quand, acteurs en présence...)
- Degré de satisfaction

5.2 - Perception du rôle joué par le gouvernement

- Dans l'aménagement des ressources
- Dans le développement régional

5.3 - Attentes face au gouvernement

- Nature des attentes (à quel niveau?)
- Moyens (stratégies) envisagés, etc...

5.4 - Consultation par le gouvernement

- Degré de satisfaction par rapport aux structures de consultation établies par le gouvernement (sont-elles efficaces?...)

Exemple: Ministère de l'Énergie et des Ressources, etc...

5.5 - Perspectives d'avenir

- Comment envisage-t-on les liens avec le gouvernement dans l'avenir

Par exemple: si le pouvoir "change de main"?

BIBLIOGRAPHIE

Volumes et thèses

- ANGERS, François-Albert, "La Coopération de la réalité à la théorie économique", Vol. 1, Fides, Montréal, 1974, 226 pages.
- BLANCHARD, Raoul, L'Est du Canada français, Beauchemin, Montréal, Vol. 1, 366 pages, Vol. 2, 336 pages, 1935.
- DÉMOUSTIER, Danièle, Les coopératives ouvrières de production, La Découverte, Paris, 1984, 126 pages.
- FORTIN, Gérald, La fin d'un règne, HMH, Montréal, 1971, 397 pages.
- LAIDLAW, Alexander Fraser, The Campus and the Community, the Global Impact of the Antigonish Movement, Harvest House Limited, Montréal, 1961, 173 pages.
- MONIÈRE, Denis, Le développement des idéologies au Québec, Québec-Amérique, Montréal, 1977, 381 pages.
- SÉGUIN, Normand, "La conquête du sol au 19ième siècle, Boréal Express, Québec, 1977, 295 pages.
- TREMBLAY, Victor, Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870, La Société historique du Saguenay, Chicoutimi, n° 21, 1968, 483 pages.

Sources Gouvernementales

- BERNATCHEZ, P. et SIMARD, J.-C., Éléments de problématique du secteur forestier, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Ministère de l'Energie et des Ressources, nov. 1981, 34 pages.
- BLAIS, MCNEIL et ASSOCIÉS, Bilan de la réalisation des travaux d'aménagement par les coopératives forestières du Québec, dans le cadre de l'application du décret 1953-80, rapport, octobre 1984, 47 pages.

COMITÉ CONSULTATIF DES COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN,
Mémoire présenté à Monsieur Marc-André Tugeon, administrateur régional du Ministère de l'Énergie et des Ressources région Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le cadre d'une consultation régionale sur l'application du décret 1953-80 et du développement des coopératives forestières, 28 février 1984, 15 pages.

CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC, Rapport inventaire sur les coopératives forestières du Québec, Québec, 17 avril 1970, 52 pages.

LE SERVICE AUX COOPÉRATIVES FORESTIÈRES DU CONSEIL DE LA COOPÉRATION DU QUÉBEC, La place des coopératives forestières dans les unités de gestion de la forêt publique au Québec, Québec, octobre 1977, 53 pages.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, Ressource et industrie forestières, portrait statistique édition 1984, Québec, 46 pages.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME, Répertoire des coopératives du Québec, Québec, 1984, 153 pages.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, Les caractéristiques sectorielles interrégionales, Cahier I - les indicateurs globaux, Coll. Les schémas régionaux, 1976, 134 pages.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC, Profil du mouvement coopératif au Québec, Québec, 1979, 327 pages.

PAILLÉ, Gilbert, MCNEIL, André, Les perspectives d'avenir des coopératives forestières du Québec, rapport fait à la demande du Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et du Ministère des Terres et Forêts, septembre 1976, 133 pages.

PÉPIN, Pierre-Yves, Le royaume du Saguenay en 1968, Ministère de l'expansion économique régionale, recherche effectuée à la requête de la direction générale du développement rural, Ottawa, 1969, 435 pages.

Articles de périodiques et documents de travail

ALSÈNE, Éric, "Expérimentation autogestionnaire et société dualiste" Possibles, Vol. 6, nos 3-4, 1982, pp. 171 à 196.

ANGERS, François-Albert, "Y-a-t-il une théorie économique de la coopération", Revue du C.I.R.I.E.C. canadien, (Mtl, C.I.R.I.E.C.) Vol. 3, no 2, juillet-décembre 1970, pp. 6-13.

- BEAUCHAMP, Claude, Le développement des coopératives au Québec d'ici l'an 2000: Actes du colloque de l'université coopérative internationale tenu à l'Université Laval du 24 au 27 août 1980, Montréal, Revue du C.I.R.I.E.C., Vol. 13, nos 1-2, 1980-81, 338 pages.
- BEAUCHAMP, Claude, Les pionniers des coopératives agricoles et forestières, entrevue parue à Radio-Canada, La Société, Service des transcriptions et dérivés de la radio, Montréal, 1984, 10 pages.
- BOUCHARD, S., "La coopération: un socialisme utopique", Interventions (Mtl, Payette et Simons) no 2, automne '78, pp. 129-141.
- BESNER, J., BERTRAND, L.-C., Les Caisses Populaires Desjardins, Action Nationale, Vol. 62, no 6 (février '73), pp. 459-471.
- CAMERON, Guy, "Pour créer ou maintenir des emplois, Les coopératives de travailleurs", La revue Desjardins, no 6, 1984, pp. 4-8.
- COUËT, Jean-Marie, "Les coopératives forestières au Saguenay-Lac-Saint-Jean", Chicoutimi, 19 février 1982, 23 pages.
- DANEAU, Yvon, "Quelques réflexions au sujet des idées - forces sous-jacentes au développement coopératif québécois" Revue canadienne d'économie publique et coopérative, (Mtl, C.I.R.I.E.C.), Vol. 6, 1973, pp. 91-97.
- DIONNE, H. et AUTRES, Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, Cahier no 11, février 1983, 348 pages.
- DUMAS, André, "La coopération et la transition vers l'autogestion" Revue des études coopératives, (Paris, Institut français de la coopération), no 7, 1983, pp. 60-66.
- FORTIN, Andrée, "Faire l'autogestion, en début", Possibles, Vol. 5, no 1, 1980, pp. 149-159.
- GUÉRARD et TREMBLAY, "Coopératives et développement", Critères, no 34, automne '82, pp. 59-69.
- HURTUBISE, Yves, "Coopérative et autogestion", Possibles, Vol. 7, no 2, 1983, pp. 117-127.
- LAFLAMME, Marcel, Vers une nouvelle étape de l'histoire de la coopération, entrevue passée à Radio-Canada. La Société, Service des transcriptions et dérivés de la radio, Montréal, 1984, 10 pages.

- LÉVESQUE, Benoît**, "Coopératives et socialisme au Québec: perspective pour l'an 2000", Interventions (Mtl, Payette et Simons), n° 6, hiver '81, pp. 193-309.
- MINGUY-DESCHÈNE, Claire**, "La croissance du mouvement coopératif et le développement socio-éco. du Québec. Programme de session intensive donnée dans le cadre de L'ENAP", 192, documents interne, 71 pages.
- PESTIEAU, Pierre et QUADEN, Guy**, "Autogestion et coopération", Annales de l'Économie publique, sociale et coopérative, n° 2, avril-juin 1978, pp. 81-84.
- PROULX, Jacques**, "Le développement de l'Économie coopérative au Québec" Ciriec Canadien, Vol. 4, n° 1, janvier-juin 1971.
- RIOUX, Marcel**, "L'autogestion, c'est plus que l'autogestion", Possibles, Vol. 41, n° 3-4, printemps-été, 1980, pp. 15-22.
- ROSANVALLON, Pierre**, "L'avenir de l'autogestion", Possibles, Vol. 5, n° 1, 1980, pp. 143-147.
- ROULEAU, Alfred**, "Nos aspirations économiques et sociales trouvent une réponse dans la coopération", Journal Ensemble, (Québec, journal d'information coopération), Vol. 29, n° 1, 22 janvier 1982, p. 15
- STEINHERR, A.**, "La théorie économique de l'autogestion", Annales de l'Économie publique, sociale et coopérative. (Liège, ATM.-organe trimestriel du Ciriec), 66ième année, n° 2, avril-juin 1978, pp. 85-108.
- ST-HILAIRE, Marc**, "Initiation à l'histoire régionale: l'industrialisation", Cegep de Jonquière, 1983, 30 pages.
- ST-HILAIRE, Marc**, "Initiation à l'histoire régionale: colonisation et peuplement", Cegep de Jonquière, 1983, 25 pages.
- TILLIER, Denis**, "Les entreprises alternatives", Reflets et perspectives de la vie économique, Tome XXI, n° 4, octobre 1982, pp. 313-332.
- THELLIER, Marie-Agnès**, Coops et États: enfin partenaires?, Possibles, Vol. 5, n° 2, 1981, pp. 49-58.
- VENNAT, Pierre, J.G.**, L'ouvrier-patron des années 80, Possibles, Vol. 4, n° 3-4, printemps-été 1980, pp. 33-56.

Articles de journaux

- "La crise économique et sociale du Québec, la solution: Le virage technologique plus le virage coopératif¹", Journal Ensemble, (Journal d'information coopérative Québec), Vol. 30, n° 2, 4 mars 1983, pp. 10-16.
- "La crise économique et sociale du Québec, la solution: Le virage technologique plus le virage coopératif²", Journal Ensemble, (Journal d'information coopérative Québec), Vol. 30, n° 3, 31 mars 1983, pp. 42-43.

Documents non publiés

BERNARD, Louis, Décret numéro 1953-80, concernant une dérogation à l'arrêté en conseil 3475-77 et à la directive 7-78 du Conseil du Trésor en faveur des Coopératives forestières, et pour le Bas St-Laurent à des organismes similaires, 25 juin 1980, 2 pages.

BERNARD, Louis, Décisions n° 80-90, prise lors de la Réunion du Conseil des Ministres, concernant l'entreprise coop dans le développement économique forestier, 25 juin 1980, 1 page.

BÉRUBÉ, Yves, Mémoire au Conseil des Ministres sur l'entreprise coopérative dans le développement économique forestier, présenté à Québec, le 1er avril 1980, 2 pages.

BÉRUBÉ, Y., PAYETTE, L., Mémoire au Conseil des Ministres sur l'exploitation rationnelle des forêts publiques et le développement des coops forestières, présenté le 18 novembre 1977, 3 pages.

Chantier Coopératif de l'U.C.C. de Laterrière, Documents de fondation, Laterrière, Québec, 30 décembre 1957, 29 pages.

Chantier Coopératif de Sainte-Rose-du-Nord, Rapport financier annuel, Sainte-Rose-du-Nord, Québec, 30 avril 1983, 13 pages.

Coopérative forestière de Laterrière, États financiers consolidés, Laterrière, Québec, 30 juin 1983, 27 pages.

Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, Procès-verbal, Fondation 1944, Sainte-Rose-du-Nord, 1944, 46 pages.

DULUDE, Yves, Rapport du groupe de travail sur l'exploitation forestière selon le mandat confié par l'Honorable Ministre du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du Revenu, Monsieur Pierre Marois, Mtl, 11 août 1982, 103 pages.

Documents enregistrés

- ENTREVUE n° 1: Sainte-Rose-du-Nord, ancien membre de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 13 juin 1984, 47 minutes.
- ENTREVUE n° 2: Sainte-Rose-du-Nord, membre du conseil d'administration de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 13 juin 1984, 1 heure.
- ENTREVUE n° 3: Sainte-Rose-du-Nord, membre du conseil d'administration de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 13 juin 1984, 1 heure.
- ENTREVUE n° 4: Sainte-Rose-du-Nord, ancien membre de la Coopérative forestière de Sainte-Rose-du-Nord, 13 juin 1984, 6 minutes.
- ENTREVUE n° 5: Girardville, membre de la Coopérative forestière de Girardville, 20 juin 1984, 2 heures, 50 minutes.
- ENTREVUE n° 6: Laterrière, membre du conseil d'administration de la Coopérative forestière de Laterrière, 3 juillet 1984, 1 heure, 39 minutes.

Enquêtes téléphoniques

- ENTREVUE n° 1: Anse-Saint-Jean, membre de la Coopérative forestière de Anse-Saint-Jean, avril 1985.
- ENTREVUE n° 2: Saint-Honoré, membre de la Coopérative forestière de Saint-Honoré, avril 1985.
- ENTREVUE n° 3: Ferland-Boilleau, membre de la Coopérative forestière de Ferland-Boilleau, avril 1985.
- ENTREVUE n° 4: Petit-Paris, membre de la Coopérative forestière de Petit-Paris, avril 1985.